
HISTOIRES DE LA LIBERTÉ À TRAVRES L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ
2. L'HISTOIRE DE LA LIBERTÉ DANS LA RÉPUBLIQUE DE VENISE
Mustapha HMIMOU

Histoires de la liberté à travers l'histoire de l'humanité

Mustapha HMIMOU

2. L'HISTOIRE DE LA LIBERTE DANS LA REPUBLIQUE DE VENISE



PRESENTATION DE LA SERIE

"Histoires de la liberté à travers l'histoire de l'humanité" est une série de quatre ouvrages qui résultent de recherches approfondies guidées par la curiosité. Au milieu du siècle dernier trois régimes autocratiques au sud de l'Europe, au Portugal, en Espagne et en Grèce, se sont éclipsés sans nul bruit en faveur de la démocratie. Pourquoi en fut-il autrement au sud et à l'est de la Méditerranée, où le Printemps arabe s'est mué en un sombre Automne ?

L'objectif de cette série est donc tout simple : savoir comment des peuples, comme les romains de l'antiquité, les vénitiens de la sérénissime, les anglais du moyen âge et les premiers américains, ont pu acquérir leur liberté et quelles leçons peut-on en tirer aujourd'hui ?

En scrutant leurs histoires respectives, on finit par se rendre compte que, comme toute bonne chose, la liberté des peuples n'a jamais été un don qui comme la pluie tombe du ciel et qu'on ne peut en jouir qu'après d'âpres luttes. De la Rome antique à la République de Venise, en passant par la Grande-Bretagne et les États-Unis, chaque peuple libre a dû livrer ses propres combats contre l'autocratie.

Au fil de ces pages, je vous invite à un voyage à travers les âges et les continents, à la découverte des récits de peuples qui ont su, chacun à sa manière et selon ses propres contingences, conquérir la liberté tout en restant tout le temps vigilant pour ne pas la perdre.

Il ne s'agit pas seulement d'une plongée dans le passé, mais une réflexion sur notre propre époque pour poser les bonnes questions : que signifie réellement être libre ? Quels enseignements pouvons-nous tirer de ces luttes pour mieux comprendre notre présent et bien entrevoir notre avenir ?

Peut-être trouverez-vous ici de bonnes réponses. Peut-être aussi ces livres vous inciteront à poser d'autres questions, encore plus pertinentes. Bonne lecture donc.

Mustapha HMIMOU

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Après avoir exploré la liberté dans la Rome antique, ce second ouvrage de la série *Histoires de la liberté à travers l'histoire de l'humanité* s'attarde sur un cas tout aussi fascinant : celui de la République de Venise. Comment une cité née sur une lagune, sans terre fertile ni ressources naturelles, a-t-elle pu bâtir l'un des systèmes politiques les plus originaux et durables de l'histoire ?

Pour répondre à cette question, le premier chapitre retrace les circonstances qui ont conduit les premiers réfugiés de la lagune à concevoir un modèle de gouvernance inédit, jetant les bases d'une république qui allait devenir une puissance économique et militaire redoutable. Le second chapitre s'intéresse à la manière dont ces exilés ont su transformer un territoire inhospitalier en un espace prospère, tout en instaurant des institutions garantissant la cohésion sociale et la liberté des citoyens.

Les chapitres suivants plongent au cœur des grandes heures de Venise, entre intrigues politiques, luttes pour la liberté et triomphes éclatants, dévoilant les forces et les fragilités d'un système qui a su résister pendant plus de mille ans.

L'histoire de la liberté à Venise est unique. Façonnée par son contexte géographique et politique, elle nous offre des enseignements précieux sur la manière dont un peuple peut non seulement conquérir, mais aussi préserver sa liberté face aux périls extérieurs et intérieurs. Ce livre vous invite à un voyage à travers le temps, à la découverte de cette incroyable épopée.

PERIODE PRE-REPUBLICAINE

L'histoire de la liberté dans la République de Venise ne peut être comprise sans examiner les divers facteurs qui ont façonné son émergence. Comme partout ailleurs, la liberté est le fruit d'un équilibre entre l'action humaine et les aléas du destin. Parmi ces influences incontournables, la géographie joue un rôle primordial, aux côtés du patrimoine culturel, des traditions, de la religion et des bouleversements historiques qui jalonnent le parcours d'un peuple.

Avant la naissance de la République, l'archipel vénitien était connu sous le nom de **Vénétie maritime**, en opposition à la **Vénétie terrestre** du nord-est de l'Italie. Son peuple, les Vénètes, a donné son nom à cette région, qui deviendra plus tard la puissante cité-État de Venise.

À travers ce livre, nous retracerons cette évolution, en explorant les conditions géographiques et historiques qui ont permis à cette ville d'affirmer son indépendance et de devenir un modèle de liberté politique et de stabilité pendant plus d'un millénaire. Mais avant d'aller plus loin, intéressons-nous à la manière dont la géographie exceptionnelle de la terre de l'exile y a influencé l'émergence de la liberté.

Nature géographique exceptionnelle

Puisque la tyrannie a toujours été la norme dans l'histoire de l'humanité et que la liberté en est l'exception, il est légitime de se demander comment cette dernière a pu émerger dans certaines régions du monde antique, tandis qu'elle restait absente ailleurs. Il ne fait aucun doute que plusieurs facteurs, échappant à la volonté humaine, ont contribué à son apparition. En étudiant l'histoire des peuples qui ont connu la liberté dans l'Antiquité, on constate que la géographie a souvent joué un rôle déterminant. À ce sujet, l'historien Sismondi

écrivait : « *La nature du pays des Vénitiens fut pendant longtemps la raison de leur indépendance*. »[1]

La tyrannie, qu'elle soit imposée de l'intérieur ou de l'extérieur d'une société, est, à l'instar de tout mal et de toute injustice, semblable aux mauvaises herbes envahissant un champ laissé à l'abandon : elle finit toujours par apparaître. La liberté, en revanche, est comparable à un arbre fruitier : elle exige des efforts constants pour être acquise, entretenue et préservée. Comme toute richesse précieuse, elle a besoin d'un environnement favorable – naturel, politique et social – pour être protégée et cultivée, à l'image des cultures qui prospèrent sous abri.

Comme nous l'avons vu dans le premier tome de cette série, la géographie a facilité l'émergence et la protection de la liberté dans la Rome antique et dans les cités de la Grèce ancienne. Elle a également joué un rôle essentiel dans le destin des républiques de Venise et de Gênes, ainsi que dans celui de Pise, de la Suisse, des sept provinces hollandaises, de l'Angleterre et, plus tard, des colonies anglaises d'Amérique du Nord. La plupart de ces territoires partagent deux caractéristiques étroitement liées : d'une part, leur nature inhospitalière, qui les rendait peu attractifs et donc relativement délaissés ; d'autre part, la présence de groupes humains ayant fui leur terre natale, animés par un profond attachement à la liberté et cherchant refuge dans un environnement difficile d'accès, à l'abri de la tyrannie.

Prenons l'exemple de la région où est née la Rome antique. À l'origine, il ne s'agissait que de quelques plateaux rapprochés situés sur la rive gauche du Tibre, entourés de marécages formés par les crues saisonnières du fleuve. Ce territoire, peu propice à l'installation humaine, était donc largement délaissé.

C'est précisément dans ce lieu inhospitalier que trouvèrent refuge des groupes de gens de l'Italie venus des régions voisines, chassés ou fuyant la tyrannie qui les opprimait. Ils recherchaient un endroit où s'établir, malgré les difficultés qu'imposait le cadre naturel,

[1] SIMONDE DE SISMONDI Jean Charles Histoire de la République, Léonard , Paris 1840et Four et C,Italiens d'âge moyen , p. 220

mais qui leur offrait en retour une forme de protection contre l'arbitraire et la domination. Ci-dessous, vous trouverez quelques images et illustrations de l'Italie pour mieux visualiser ces paysages.



Plateaux de Rome entourés de marécages

Ces groupes étaient principalement constitués de nobles et de leurs partisans, vaincus dans leur lutte contre des adversaires plus puissants dans leurs cités d'origine. Dépossédés de leurs terres – fondement de leur statut et de leur pouvoir –, ils se retrouvèrent contraints à l'exil. Mais ils emportaient avec eux un précieux héritage culturel et politique, qui leur permit de fonder une nouvelle société fondée sur l'égalité entre ses membres et sur des institutions inspirées de celles qu'ils avaient connues dans leur patrie d'origine. Comme mentionné précédemment, ce qui les unissait avant tout, c'était leur attachement à la liberté et leur rejet de la tyrannie.

On retrouve un schéma similaire avec les colons puritains anglais, que leur rigorisme religieux rendit indésirables aux yeux de l'Église anglicane, laquelle finit par les persécuter. Lorsque l'occasion se présenta de se débarrasser des plus irréductibles d'entre eux, une centaine de familles furent envoyées en exil sur les terres sauvages et encore peu explorées d'Amérique du Nord, alors sous souveraineté anglaise[1]. Il en fut de même pour la République de Venise, qui est au cœur de cet ouvrage. Mais quel était l'environnement naturel de la région où elle vit le jour ?

[1] Cfr. *L'histoire politique des États-Unis D'AMÉRIQUE,* Par Édouard-René Lefebvre Charpentier, Paris, 1808

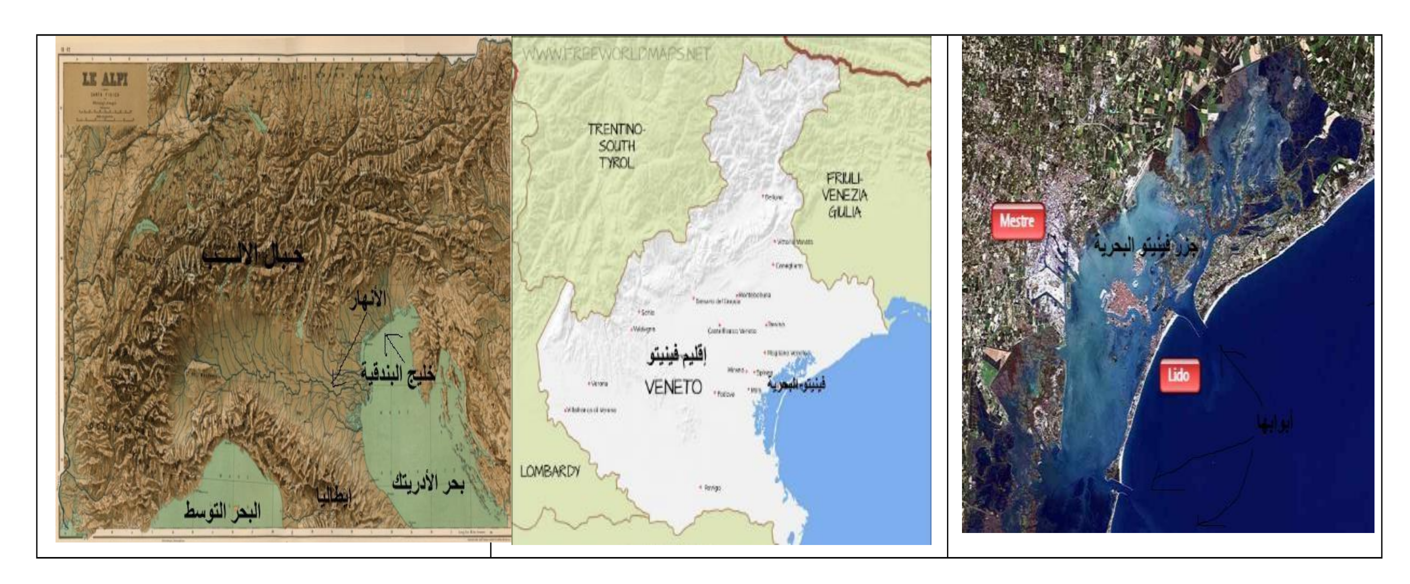


Carte ancienne de la lagune de Venise alimentée par une multitude de cours d'eau tout autour

Comme l'illustrent la carte ci-dessous, les rivières descendant des Alpes du nord-est de l'Italie se jettent toutes dans le nord-ouest du golfe Adriatique. Au fil des siècles, ces cours d'eau ont charrié du sable, qui s'est accumulé le long des côtes avant d'être repoussé vers le nord par la force des vagues. Ce processus a fini par donner naissance à un archipel de 121 îles sablonneuses, émergeant d'un lagon aux eaux calmes et peu profondes.

Cet écosystème offrait un rempart naturel contre les assauts des puissances ennemies. La lagune était protégée du déchaînement des vagues venant du sud par une série de longues îles, percées de passages façonnés par les courants fluviaux. La surface des îles se modifiait au gré des marées, se réduisant lors de la montée des eaux et s'élargissant à marée basse. Ainsi, cet environnement précaire mais stratégique procurait aux habitants une sécurité précieuse face aux ambitions conquérantes des grandes puissances de l'époque, venues de la terre ou de la mer. Et plus tard, la République de Venise y fut établie, et y resta libre, stable et forte pendant onze siècles.

Et voici trois cartes différentes montrant l'emplacement de l'ancienne Vénétie maritime et de la Venise actuelle dans la région de la Vénétie continentale.



Les raisons qui ont poussé ces groupes à abandonner le confort de leur terre natale pour s’installer dans des régions hostiles et isolées méritent d’être examinées en détail. Pour ce qui concerne le peuple de la Vénétie maritime, nous explorerons cette question plus en profondeur dans les chapitres suivants. Et après avoir vu la part de la nature géographique dans la genèse de la liberté en terre de l’exile, voyons à présent celle de l’histoire politique romaine.

Histoire politique romaine

La nature de la vie économique, sociale et politique dans la patrie d'origine a toujours joué un rôle déterminant dans l'émergence de la liberté sur les terres d'exil et de migration. Nous ne pourrons pleinement comprendre l’histoire de la liberté dans la République de Venise, ni en tirer des leçons, sans remonter à ses racines dans la région d’origine, à savoir le territoire de la Vénétie, dont la capitale était la cité de **Padoue**.



Cependant, l'histoire n'a conservé aucun détail précis sur la vie sociale, économique et politique de la Vénétie et de sa partie maritime, l'objet de notre étude. Elle nous en a toutefois laissé des indices solides à travers les récits historiques de la Rome et de l'Athènes antiques, ainsi que les récits de leurs guerres et de leurs relations avec les autres peuples des cités et régions avoisinantes.

Ce que nous pouvons en déduire, c'est que la cité de **Padoue**, capitale de la Vénétie, avant son occupation par Rome, était un État-cité, à l'instar de la plupart des cités antiques du sud de l'Europe, en Espagne, en Italie et en Grèce. Elle ressemblait en cela à Rome, Athènes, Sparte et d'autres cités antiques.

Mais quelle était donc la nature de la vie économique, sociale et politique qui distinguait Padoue, capitale de la Vénétie, des capitales des grands empires d'Orient et d'Occident ? Et comment, comme d'autres cités du sud de l'Europe, renfermait-elle en son sein les germes de la liberté politique ?

Ces entités politiques du sud de l'Europe sont apparues sur les rives de la mer Méditerranée après que les tribus et peuples nomades eurent abandonné leur mode de vie itinérant pour s'établir sur des terres fertiles et pratiquer l'agriculture et l'élevage sédentaire comme principales activités économiques, en remplacement de la chasse et de l'élevage pastoral.

La sédentarisation dans les terres agricoles a engendré de nouveaux besoins et exigences, différents de ceux de la vie nomade. Des villages et des villes se sont ainsi développés autour des métiers et des industries répondant à ces nouvelles nécessités. Ce bouleversement économique a donné naissance à une nouvelle réalité sociale.

De plus, la sédentarité, bien plus que la vie nomade, favorise l'émergence d'inégalités en matière de compétences et de savoir-faire, entraînant la formation de classes sociales distinctes en termes de richesse et d'influence. Ces sociétés, installées dans des territoires géographiquement restreints, se sont alors structurées autour de deux catégories sociales bien définies : les nobles et les gens simples du peuple. Ces deux classes étaient complémentaires plutôt qu'opposées. Mais quelles étaient leurs caractéristiques ?

1. **Les nobles :** Ils étaient les propriétaires des terres agricoles autour desquelles s'organisait l'État-cité. Or, tout État, quelle que soit sa taille, avait besoin d'une force militaire capable de défendre sa souveraineté face aux agressions des voisins et des ennemis. Étant donné que chaque État était équivalent à une ville avec ses campagnes environnantes, il ne pouvait entretenir une armée régulière permanente. La protection des terres agricoles et du territoire incombait donc naturellement à leurs propriétaires. Ainsi, ces derniers étaient à la fois fermiers et guerriers, toujours en alerte pour faire face à toute menace, ce qui leur conférait le statut de nobles.

   Ils résidaient dans des châteaux fortifiés situés au cœur de leurs domaines, où les paysans, leurs femmes et leurs enfants trouvaient refuge en cas d'attaque ennemie. En outre, ces nobles possédaient des demeures dignes de leur rang à l'intérieur de la cité fortifiée, où ils séjournaient pour leurs affaires personnelles ou pour exercer leurs droits politiques au sein de l'État-cité.

2. **Les gens du peuple :** Cette catégorie regroupait toutes les autres couches de la société, notamment les petits agriculteurs, les ouvriers travaillant dans les domaines des nobles, les artisans et

les commerçants de la ville, ainsi que les esclaves. L'esclavage était causé soit par la capture lors d'une guerre, soit par la faillite. Il était en effet permis à un débiteur de mettre sa liberté en gage entre les mains de son créancier. S'il faisait faillite, il devenait son esclave.

Parmi les gens du peuple (à l'exclusion des esclaves), on distinguait deux groupes selon leur activité économique. Le premier était constitué des petits agriculteurs, des ouvriers agricoles travaillant dans les domaines des nobles et de la main-d'œuvre employée dans les ateliers artisanaux des villes et des villages environnants. Le second regroupait les marchands et les entrepreneurs possédant ces ateliers.

Contrairement aux nobles armés qui assuraient la défense des campagnes, les habitants des cités étaient protégés par les remparts fortifiés et n'avaient donc pas besoin de porter des armes. Leur port leur était même interdit afin de préserver la sécurité intérieure. Soucieux de marquer leur distinction vis-à-vis du peuple, les nobles romains, par exemple, se distinguaient par leur habillement et s'interdisaient d'exercer toute activité manuelle en dehors de leurs domaines agricoles. Ils méprisaient également les métiers artisanaux et le commerce, réservés aux gens du peuple.

Dans la **Vénétie maritime**, qui nous intéresse particulièrement et qui devint plus tard la République de Venise, il n'y avait bien sûr pas de terres agricoles. Par conséquent, il n'y avait pas de nobles. Toute la population était donc, par nature, constituée de gens du peuple, exerçant principalement la pêche, la production de sel et leur commerce. Ces deux ressources représentaient la richesse distinctive de la lagune. S'y ajoutaient les ouvriers des chantiers de construction et d'entretien des embarcations maritimes, les artisans bâtissant des cabanes en bois sur les îles ou sur pilotis le long des rivages, ainsi que les petits commerçants vendaient les produits de première nécessité. Il y avait également des marchands itinérants reliant la partie terrestre et la partie maritime, assurant ainsi l'échAngelo des marchandises entre elles.

Cependant, la Vénétie maritime était placée sous la souveraineté de la cité de Padoue. Il reste à déterminer quelles furent les conséquences de cette situation économique et sociale sur la vie politique de l’ensemble de la Vénétie. À qui appartenait la souveraineté ? Était-ce un environnement de liberté, de despotisme ou un mélAngelo des deux ?

Comme mentionné précédemment, ce qui nous intéresse dans la vie politique, c’est le degré de liberté qu’elle permet en opposition au degré de despotisme qu’elle engendre. Il convient de rappeler que la sphère de la liberté et de la justice s’étend à mesure que la souveraineté est partagée entre les habitants. La liberté, comme tout bien, s’acquiert. Quant au despotisme, à l’instar de tout mal et de toute oppression, il repose sur ses propres fondements et ne peut que s’implanter là où le peuple est asservi, à moins que ce peuple n’aspire à la liberté et ne lutte en permanence pour l’obtenir, de la même manière que les cultures agricoles résistent aux parasites et aux maladies.

D’après les ouvrages dont nous disposons, et comme déjà évoqué, l’histoire n’a pas conservé les détails de la vie politique de l’ensemble de la Vénétie. Cependant, il est certain qu’elle ne différait pas fondamentalement des autres entités politiques de l’Antiquité, équivalentes en taille à une ville et ses campagnes, telles que Rome, Sparte et Athènes, dont l’histoire a retenu les structures politiques.

Dans ces cités, les nobles, grâce à leurs armes et à la différence des gens du peuple désarmés, assuraient la protection de la communauté. De ce fait, ils en détenaient également la souveraineté, à l’exclusion de toute autre classe. Ainsi, l’élaboration des lois, le gouvernement et la justice étaient exercés par délégation de leur part. La sphère de la liberté leur était donc exclusivement réservée. Eux seuls étaient considérés comme des citoyens, tandis que les gens du peuple n’étaient que des sujets placés sous leur domination. Plus les nobles jouissaient de leur liberté, plus ils exerçaient un pouvoir despotique sur les classes populaires, habituées à leur servitude.

Comme mentionné précédemment, ce monopole de la souveraineté par les nobles n’était, en principe, pas injuste, dans la mesure où les gens du peuple, de condition inférieure, semblaient destinés à être gouvernés. De plus, cette souveraineté exclusive s’accompagnait de la charge de la défense de l’État-cité, garantissant ainsi un équilibre entre privilèges et devoirs.

Cependant, en pratique, l’injustice de cette domination apparaissait clairement lorsqu’on considérait que l’élaboration des lois, l’exercice du pouvoir et même la justice, confiés uniquement aux nobles, servaient souvent leurs intérêts au détriment de ceux de leurs sujets. L’un des aspects les plus flagrants de cette oppression résidait dans l’exploitation des richesses des gens du peuple par l’imposition de taxes arbitraires. Comment cela se manifestait-il ?

Tout État, quelle que soit sa taille, engendre des dépenses dont la couverture repose sur la collecte des impôts. Lorsque la souveraineté est partagée entre tous, et que le gouvernement est exercé par délégation du peuple, ces impôts sont répartis équitablement entre tous les citoyens. En revanche, lorsqu’un individu ou un groupe – comme ici la noblesse – monopolise la souveraineté, il est dans son intérêt de faire peser l’essentiel du fardeau fiscal sur les sujets. Pire encore, il peut détourner le trésor public à son profit afin de renforcer son pouvoir, en exploitant ainsi les richesses prélevées sur le peuple soumis à son autorité.

Comme on le sait, les femmes en Grande-Bretagne n’ont obtenu leur part de souveraineté qu’en arrachant le droit de vote en 1913, après avoir mené des protestations sous le slogan : *"Pas de vote, pas d’impôts."* De même, l’une des principales causes de l’indépendance des colonies anglaises d’Amérique du Nord fut l’imposition par le Parlement britannique de taxes commerciales favorisant les intérêts des financiers et industriels de la métropole, représentés au Parlement, au détriment de l’économie des colons américains, qui, eux, n’y avaient aucun représentant.

À cela s’ajoutaient des lois iniques. À Rome, par exemple, le mariage entre nobles et gens du peuple était interdit afin que ces

derniers ne puissent accéder à la sphère fermée de la souveraineté par le biais des unions matrimoniales. De plus, les plébéiens étaient exclus de toutes les charges publiques. Lors du partage du butin de guerre, les officiers issus de la noblesse étaient systématiquement favorisés : les terres conquises étaient réparties exclusivement entre eux, ou bien ils obtenaient seuls le droit de les exploiter en échAngelo d'un tribut annuel lorsque ces terres devenaient propriété de l'État.

Les plébéiens étaient également privés de certains droits fondamentaux : ils ne pouvaient pas plaider directement devant la justice sans l'intercession d'un noble. De plus, l'accès aux textes législatifs leur était interdit, ce qui les maintenait dans l'ignorance des lois qui les régissaient. Faute de protection de l'État contre les abus de la noblesse, les marchands et hommes d'affaires plébéiens étaient contraints de se placer comme ***clients*** sous la tutelle des grands aristocrates pour bénéficier de leur protection, en échAngelo de divers services rendus. Enfin, un plébéien pouvait être arrêté et puni arbitrairement, sans procès, s'il ne disposait pas d'un noble influent pour le défendre contre ces excès.

On pourrait légitimement se demander comment les plébéiens, réduits au rang de sujets et dépourvus de tout droit politique, acceptaient néanmoins de combattre en tant que fantassins dans une armée où tous les officiers, citoyens à part entière, étaient exclusivement issus de la noblesse. Surtout en sachant que sans eux, aucune victoire n'était possible.

La réponse est simple, et les nobles en étaient bien conscients, ce qui expliquait leur absence de crainte quant à la soumission des plébéiens. Si ces derniers n'étaient pas libres politiquement, ils l'étaient néanmoins sur le plan social : ils n'étaient pas des esclaves. En cas d'attaque contre leur cité et ses campagnes environnantes, leurs biens, bien que modestes, ainsi que leurs habitations, aussi simples fussent-elles, risquaient d'être pillés, incendiés ou détruits. Pire encore, ils pouvaient eux-mêmes être capturés avec leurs femmes et leurs enfants, et réduits en esclavage, perdant ainsi leur liberté sociale sous la domination de l'ennemi vainqueur.

C’est pour cette raison que les nobles ne recrutaient pas d’esclaves dans leurs armées. Un esclave n’avait rien à perdre en cas de défaite : qu’il soit esclave ici ou ailleurs, quelle différence ? Pire encore, leur enrôlement présentait un risque, car l’ennemi pouvait leur promettre l’affranchissement en échange de leur trahison.

Cependant, les plébéiens de Rome et d’Athènes se distinguèrent des autres populations urbaines en refusant de rester dans leur condition d’infériorité et en aspirant à la liberté. Dans une cité-Etat ils pouvaient tirer parti de leur rôle essentiel dans les guerres et de leur contribution majeure à la production de richesse. Ils utilisèrent ces atouts comme leviers de pression pour engager un bras de fer avec la noblesse et arracher leur droit à la souveraineté. Leur objectif était d’instaurer une égalité véritable où la liberté concernerait tous les citoyens et où l’arbitraire disparaîtrait.

Le peuple romain finit par triompher après une longue et âpre lutte politique. À Athènes, en revanche, ce fut dans une moindre mesure : au lieu de déboucher sur une liberté consolidée, le processus engendra plutôt le chaos.

Comme on le sait, la mainmise exclusive des nobles sur la souveraineté, à l’exclusion de toute autre catégorie sociale, correspond à ce que l’on appelle le régime **aristocratique** (*aristocratie*), c’est-à-dire le gouvernement d’une élite, d’une classe de « meilleurs » ou de « grands ». Toutefois, ce système n’était pas la norme dans toutes les cités-États du sud de l’Europe.

En effet, cela supposerait que l’ensemble des nobles y jouissaient d’une égalité parfaite en richesse et en influence, et qu’aucun d’entre eux ne nourrissait d’ambition de domination sur ses pairs. Or, une telle situation est contraire à la nature humaine. Les nobles dans étaient inévitablement inégaux en fortune et en pouvoir, et l’homme, par essence, tend à s’élever au-dessus de ceux qui lui sont inférieurs et à chercher à les soumettre à son autorité.

Les nobles dans ces cités-États étaient parfaitement conscients de ce danger. Par crainte les uns des autres, ils mirent en place des

mécanismes visant à prévenir l'instauration d'une domination interne, tout en restant perpétuellement vigilants et méfiants à cet égard. Pour éviter une telle dérive, certaines cités choisissaient même de confier le pouvoir à un homme d'État étranger, venu de l'extérieur, afin qu'il gouverne par délégation et ne favorise aucun camp parmi les nobles locaux. L'exemple de **Numa Pompilius**, deuxième roi de la Rome antique, illustre cette pratique.

Malgré ces précautions, l'histoire a enregistré plusieurs cas où le pire advint. Ce fut le cas avec **Tarquin le Superbe**, dernier roi de l'époque monarchique romaine, ainsi qu'avec le collège des **Dix Décemvirs**, chargé de codifier et de publier les lois sous la République romaine. Athènes connut un épisode similaire avec **Pisistrate**.

Dès lors, lorsqu'un seul homme s'empare de la souveraineté par la force, ou après l'avoir obtenue par délégation avant de refuser de la céder, le régime devient un **pouvoir absolu**, comme ce fut le cas avec Tarquin le Superbe à Rome ou avec Pisistrate à Athènes. En revanche, lorsque c'est une petite faction qui s'accapare le pouvoir et l'exerce sans partage, on parle **d'oligarchie**, comme ce fut le cas avec le gouvernement des Dix Décemvirs dans la République romaine.

De manière générale, les régimes politiques qui ont existé dans les cités-États romaines et grecques antiques peuvent être classés du meilleur au pire comme suit :

1. **La démocratie**, où la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens, sans exception. L'élaboration des lois y est exercée directement ou par délégation de tous les citoyens souverains, via des élections périodiques. Tel était, par exemple, le cas de Rome antique durant le milieu et la fin de la République.
2. **L'aristocratie**, où la souveraineté est réservée à une classe spécifique de la société, et transmise héréditairement. L'élaboration des lois y est exercée directement ou par délégation uniquement par cette classe souveraine, au moyen d'élections périodiques. Ce fut notamment le cas sous la monarchie romaine et au début de la République romaine.

3. **L'oligarchie**, où la souveraineté est concentrée entre les mains d'un groupe restreint d'individus, avec ou sans transmission héréditaire.
   Ce groupe exerce directement le pouvoir législatif et exécutif, ou le délègue à son profit de manière permanente, soit en l'imposant par la force à une société consciente de son assujettissement, soit avec le consentement d'un peuple habitué à la soumission. Ce fut, comme mentionné précédemment, le cas sous le gouvernement des Dix Décemvirs de la République romaine, une période où les Romains subissaient leur domination. Cependant, ce régime ne dura pas longtemps et fut rapidement aboli.
4. **Le pouvoir absolu**, où la souveraineté est entièrement détenue par un seul individu, avec transmission héréditaire à sa descendance.
   L'élaboration des lois et l'exercice du pouvoir sont assurés exclusivement par ce dirigeant autocratique, directement ou par délégation, de manière permanente. Cela se fait soit par la contrainte sur une société consciente de son oppression, soit avec le consentement d'un peuple résigné à la servitude. Ce fut, comme mentionné précédemment, le cas de Rome sous le règne du roi Tarquin le Superbe, période durant laquelle les Romains ressentaient leur soumission. Son règne despotique provoqua la chute de la monarchie. Plus tard, ce même régime absolu fut instauré sous l'Empire romain, après la chute de la République, mais cette fois avec l'approbation du peuple romain, devenu passif et soumis à l'autorité impériale. Athènes connut également un épisode similaire sous la dictature de Pisistrate, une période d'oppression qui prit fin avant que ce pouvoir ne devienne héréditaire.

Le pouvoir absolu a toujours été la règle dans la plupart des grandes entités politiques, notamment celles qui ont existé parmi les peuples soumis d'Orient et d'Occident depuis l'Antiquité, comme l'Empire perse et d'autres. Plus tard, ce type de régime s'est également imposé en Europe, notamment après la conquête de ses peuples par la République puis l'Empire romains. Il en fut de même

avec le régime féodal aristocratique, qui évolua progressivement vers un absolutisme despotique en France avant la Révolution et dans d'autres régions.

Il semblerait ainsi que les vastes entités politiques aient, par nature, constitué un terreau fertile à la servitude des peuples et à leur domination par un pouvoir absolu. En effet, le souverain absolu y avait la possibilité de s'entourer d'une garde armée permanente et de se draper d'une aura de grandeur soigneusement entretenue, visant à intimider ses opposants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Cette mise en scène éloignait le souverain du regard et de l'ouïe de ses sujets, renforçant ainsi son mystère et son prestige. De ce fait, la population, saisie d'une terreur profonde à la simple vue du souverain, n'osait jamais s'opposer à sa tyrannie ni à celle de ses agents. Peu à peu, elle s'accoutumait à la soumission et à la servitude, jusqu'à devenir, avec le temps, apathique et résignée, à l'image d'un esclave craignant l'affranchissement et la liberté. Jamais ne lui venait l'idée d'aspirer à l'autonomie ni de revendiquer un gouvernement exercé en son nom et par délégation de son autorité. Pour mieux comprendre les mécanismes du pouvoir absolu et ses ressorts, il suffit de se référer à l'ouvrage ***Le Prince*** de Machiavel.

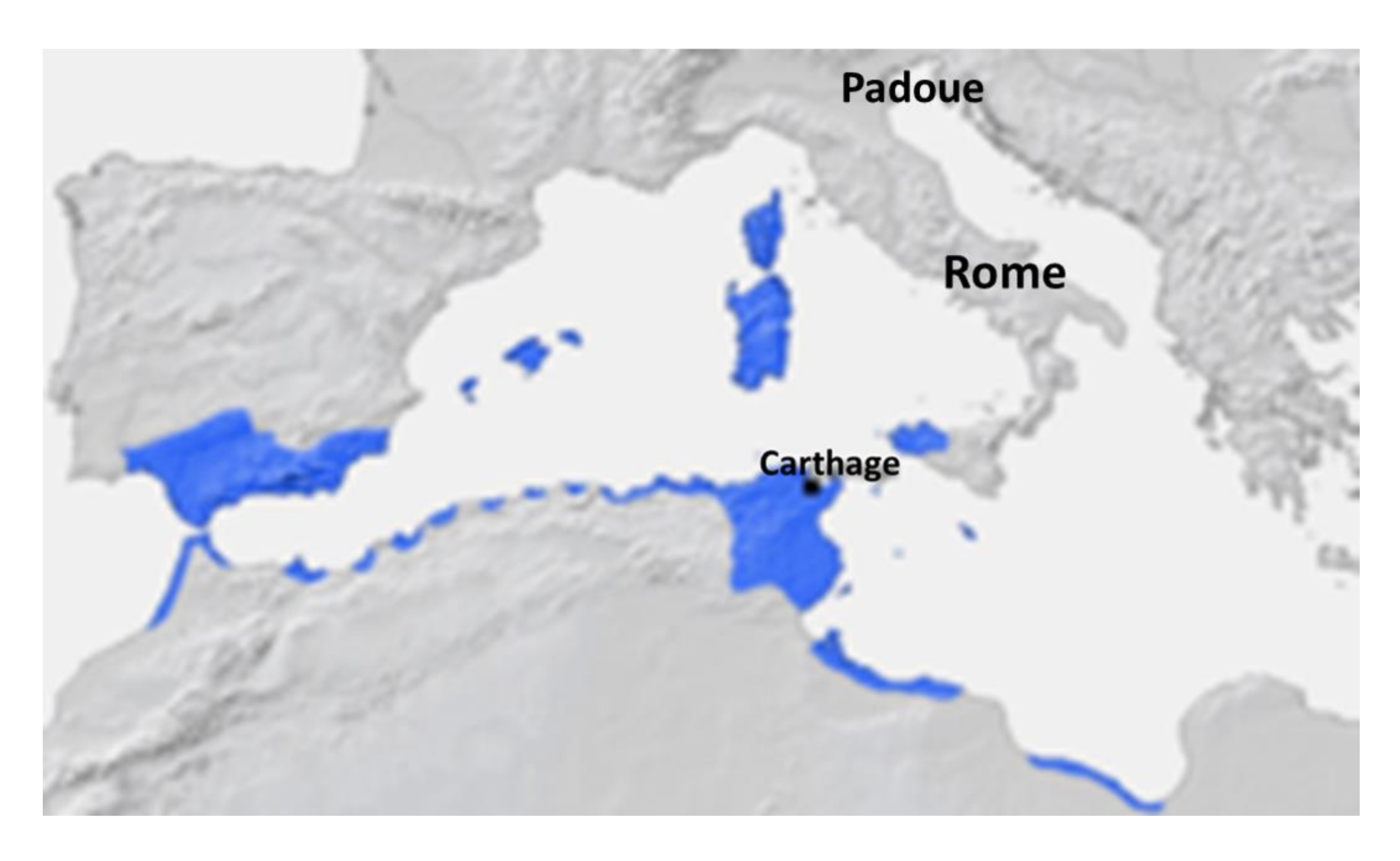
En revanche, dans les petites entités politiques, comme celles qui ont existé en Europe méridionale depuis l'Antiquité, il était beaucoup plus difficile pour un despote d'imposer une domination aussi écrasante. Car, même en s'entourant d'une aura de grandeur et de mystère, lui et sa famille ne pouvaient éviter de circuler parmi le peuple à l'intérieur des remparts de la cité. Dès lors, les citoyens avaient l'occasion de les voir régulièrement et de connaître leurs faits et gestes, ce qui dissipait peu à peu l'aura de crainte et de respect sacré qui les entourait. Avec le temps, certaines couches de la population, initialement soumises et résignées, prenaient conscience de leur oppression et osaient contester les abus et l'injustice dont elles étaient victimes, réclamant ainsi davantage de liberté. C'est pourquoi ces petites cités-États, comme la Rome et l'Athènes antiques, ont pu osciller entre périodes de liberté et épisodes de despotisme, traversant successivement les différents régimes politiques mentionnés précédemment.

D’après les sources historiques dont nous disposons sur la République de Venise, la période précédant sa fondation demeure enveloppée de mystère, voire plongée dans l’obscurité. Nous ignorons quel type de régime politique elle a connu avant son émergence. Ce flou historique n’est pas un cas isolé : il caractérise la plupart des peuples qui furent placés sous la domination de la République puis de l’Empire romains, à l’exception de certaines cités grecques qui ont préservé une trace de leur héritage culturel et politique grâce aux écrits laissés par leurs penseurs.

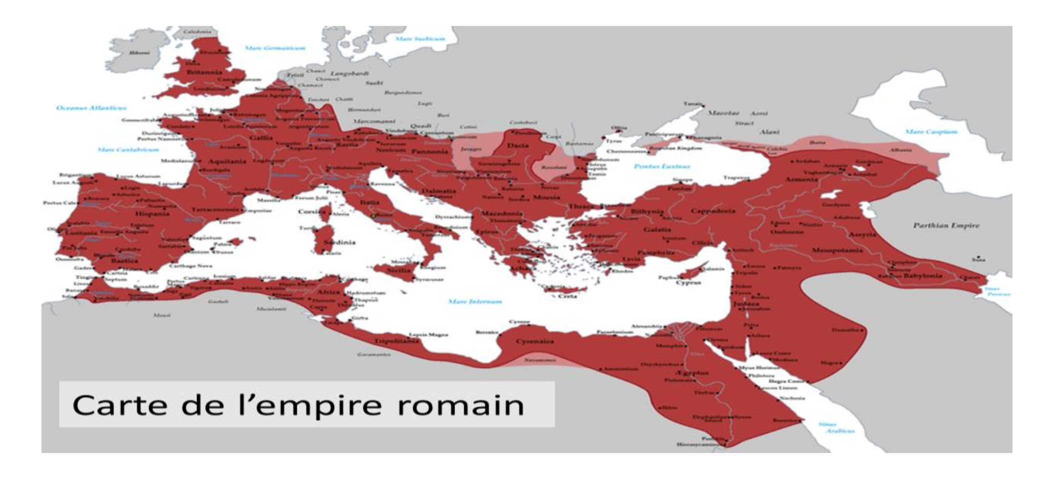
Même Carthage, cité-État florissante du nord de l’actuelle Tunisie, a vu son histoire disparaître sous les flammes après sa défaite face à Rome. Non seulement la ville fut réduite en cendres, mais avec elle, disparurent tous les écrits laissés par ses érudits dans divers domaines, y compris celui de la vie politique. Si Rome elle-même n’avait pas atteint une grandeur et une influence aussi considérables, son propre patrimoine écrit aurait sans doute connu le même sort, et nous ne disposerions pas aujourd’hui de la riche documentation qui nous éclaire sur son histoire.

Malgré cela, nous savons que Rome imposa aux cités qu’elle soumit un mode de gouvernement local fondé sur des *conseils municipaux* élus (dit ***municipes***). Ce système confiait la gestion des affaires locales à des notables élus par la population, marquant ainsi un passage d’une indépendance totale – celles des anciennes cités-États – à une autonomie limitée sous tutelle romaine. Mais en quoi consistait exactement ce système des ***municipes*** romains ? Et quel rôle a-t-il pu jouer dans l’émergence ultérieure de la liberté politique à Venise, terre d’exil et de refuge des Venettes ?

Lorsqu’en 146 av. J.-C., la République romaine anéantit sa rivale Carthage au terme de la troisième guerre punique, elle s’imposa comme l’unique puissance régionale du bassin méditerranéen. Cette victoire lui permit de s’approprier l’ensemble de la sphère d’influence carthaginoise, consolidant ainsi son emprise sur un vaste territoire.



Avec l'essor de sa puissance, Rome vit son appétit expansionniste se décupler. Elle commença par soumettre toutes les régions et cités d'Italie environnantes, y compris bien sûr la **Vénétie continentale** et sa capitale, **Padoue**. Puis, sans relâche, elle étendit son emprise jusqu'à dominer les territoires et cités des autres peuples du bassin méditerranéen, de l'Afrique du Nord à l'Hispanie, en passant par l'Égypte, le Levant, l'Asie Mineure, la Grèce et les Balkans. Cette conquête se poursuivit sous les débuts de l'Empire, s'étendant à la Gaule (l'actuelle France), au sud de l'Allemagne, et enfin au sud de la Grande-Bretagne.


Carte de l'empire romain

Avec le temps, les peuples de ces provinces occupées devinrent soumis et habitués au joug romain, acceptant l'asservissement comme un état naturel. Pendant ce temps, le peuple romain lui-même conserva sa liberté et sa souveraineté au sein des murs de sa cité tant que dura la République. Mais avec l'avènement de l'Empire, même les Romains perdirent cette autonomie, sombrant dans la même soumission que les autres peuples de leur empire.

Etant une ***cité-État*** à l'échelle d'une capitale, Rome devait nécessairement faciliter son contrôle sur les vastes territoires et cités de son empire. Pour les provinces, elle s'appuyait principalement sur la force militaire afin de les maintenir sous son joug. Quant aux grandes familles des cités, elles avaient jadis goûté à la liberté et en avaient fait l'expérience durant la fin de la République, en tant que citoyens romains vivant au sein de la capitale. Mais avec l'avènement du régime impérial et la disparition de la liberté politique, elles perdirent toute importance à Rome et, déçues, quittèrent la ville pour se réinstaller dans leurs cités d'origine.

L'Empire se débarrassa ainsi de ces élites, mais ne se fiait pas pour autant à elles, même lorsqu'elles étaient éloignées du centre du pouvoir et sous surveillance militaire. Ces notables, séduits par l'idéal de liberté, auraient pu s'organiser et, potentiellement, se retourner contre l'Empire. Pour mieux les contrôler tout en leur donnant l'illusion de l'autonomie, Rome mit en place le système des conseils municipaux élus, le "***municipe***", calqué sur le mode de gouvernance de la capitale elle-même. Nous résumons ici quelques éléments clés de cette administration municipale locale afin de mieux comprendre l'espace de liberté qui subsistait, malgré le joug romain, et qui jouera un rôle essentiel plus tard dans l'émergence de la liberté à Venise, ainsi que dans le conflit entre liberté et despotisme au sein des autres républiques italiennes.

Dans l'ensemble de l'Empire romain d'Occident – qui est la partie qui nous intéresse ici – la souveraineté appartenait exclusivement à l'empereur résidant à Rome. Or, comme le pouvoir législatif appartient toujours au détenteur de la souveraineté, c'était donc l'empereur qui exerçait seul la fonction législative sur tout le

territoire impérial, soit directement, soit par délégation. La législation romaine se divisait en deux grandes branches : le ***droit public***, qui régissait l'organisation de l'État et de ses institutions, et le ***droit privé***, qui réglementait les relations civiles entre individus.

Concernant les cités, à la différence des provinces, l'empereur conserva, d'une part, le monopole du droit public, définissant ainsi la structure et le fonctionnement des municipalités. D'autre part, il délégua aux habitants de ces cités le pouvoir de légiférer en matière de droit privé, mais uniquement dans les limites territoriales de chaque municipalité. Ce pouvoir législatif fut confié par les citoyens à un *conseil municipal élu*, qui disposait de toutes les compétences en matière de gestion locale, y compris la sécurité, la justice et la collecte des impôts.

Rome garantissait à chaque municipalité sa sécurité intérieure et extérieure, tout en assurant son approvisionnement en cas de crises ou de catastrophes, à l'instar des provinces placées sous son administration directe. De plus, certains empereurs octroyèrent aux municipalités des privilèges qui les distinguaient des provinces, tels que le droit de propriété foncière, la liberté de gestion de leurs ressources et la possibilité de recevoir des dons et des legs, à l'instar de l'Église. En contrepartie, ces cités devaient s'acquitter de deux obligations envers Rome : verser leur part des impôts au trésor impérial et fournir un contingent de jeunes hommes pour servir dans l'armée romaine.

Ainsi, presque toutes les cités de l'Empire jouissaient d'une autonomie politique locale octroyée par Rome, donnant même l'impression d'une indépendance relative. Avec la garantie de leur sécurité extérieure prise en charge par l'Empire, les conseils municipaux élus se consacrèrent pleinement à l'aménagement urbain et au bien-être de leurs citoyens. Cette situation favorisa la prospérité et la croissance démographique des cités. Le statut de citoyen romain fut progressivement étendu à leurs habitants par un décret impérial, bien que cela ne changeât rien à leur condition de simples sujets, la souveraineté demeurant entièrement entre les mains de l'empereur.

À ce sujet, l'historien français François Guizot écrivait : *"La Gaule, l'Italie et l'Espagne étaient couvertes de villes riches et peuplées. Une civilisation florissante y prospérait. On y trouvait des routes pavées, des ponts, des aqueducs majestueux, des théâtres et des écoles. Rien ne manquait pour témoigner de leur richesse et de leur dynamisme, offrant à leurs habitants l'éclat d'une vie opulente et animée."*[1] Ainsi, grâce au *système* des conseils municipaux élus, l'oppression exercée par Rome sur ces cités contenait en elle-même un paradoxe : la liberté et la prospérité pour leurs habitants.


Vestiges d'un théatre romain


Aqueduc romain


Sculpture représentant une école romaine


Une route pavée et un pont romains

Ce modèle permit, après la chute de la partie occidentale de l'Empire en 475 apr. J.-C., l'émergence de ce que l'on appelle encore aujourd'hui les ***communes***, qui redonnèrent à certaines populations italiennes le goût de la liberté. Parmi elles, le peuple de la Vénétie continentale, dans le nord de l'Italie, trouva refuge sur les îles de la lagune vénitienne et y fonda la République de Venise, sujet de notre

[1] GUIZOT François, *ESSAIS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE*, Charpentier, Paris, 1808, p. 15

étude. Celle-ci raviva, à tout le moins, le combat entre liberté et despotisme au sein des autres républiques italiennes.

Mais, comme tout bienfait, cette prospérité ne fut pas éternelle. Elle attira des convoitises et provoqua des troubles internes et externes qui affaiblirent ces municipalités florissantes et Rome elle-même. Ainsi, le début du déclin de la partie occidentale de l'Empire coïncida avec la naissance de nouvelles entités politiques sur son territoire, parmi lesquelles la République de Venise. Quelle la part des faits tragiques qui ont frappé Padoue le pays d'origine et forcé ses habitants à s'exiler vers la lagune limitrophe et inhospitalière pour y jouir de la liberté ?

Faits tragiques à Padoue pays d'Origine

La prospérité économique et l'essor du bien-être à travers l'ensemble du territoire impérial entraînèrent une croissance démographique soutenue, amplifiée par l'afflux constant de migrants venus de l'extérieur des frontières de l'Empire. Face à cette pression croissante, Rome devait impérativement prévenir les troubles et révoltes que pouvait engendrer une pénurie alimentaire. Cela la contraignit à augmenter ses dépenses pour assurer la sécurité alimentaire dans toutes ses municipalités et provinces, tout en renforçant son armée pour faire face à toute éventualité. Pour rappel l'empire a fini par se diviser en deux parties : l'empire de Rome à l'Ouest et celui de Byzance à l'Est. Division consolidée en 395.



Partition de l'empire romain:
Rome à l'Ouest et Byzance à l'Est

Les deux empires romains qualifiaient de *peuples barbares* toutes les nations situées au-delà de leurs frontières septentrionales, sans distinction. Cette désignation s’appliquait également aux peuples d’autres régions frontalières, notamment les Berbères d'Afrique du Nord, qui portent encore aujourd’hui ce nom, sans doute hérité du lexique romain.

Les peuples vivant au-delà des frontières septentrionales des empires d’Orient et d’Occident connurent eux aussi une croissance démographique, alimentée par de multiples vagues migratoires en provenance de l’Est et du nord de l’Europe. Entre environ 376 et 800 apr. J.-C., une intense migration humaine eut lieu, initiée par l’arrivée de tribus germaniques telles que les Goths, les Vandales, les Angles, les Saxons, les Lombards, les Suèves et les Francs. Ces mouvements furent suivis par l’incursion de peuples comme les Huns, les Avars, les Slaves, les Bulgares et les Alains. Cette période fut marquée par des bouleversements profonds qui affectèrent l’ensemble de l’Empire romain, aussi bien en Orient qu’en Occident.

Nous nous limiterons ici aux troubles ayant touché le nord de l’Italie, car ils sont directement liés à la naissance de la République de Venise. Les peuples septentrionaux, encore rudimentaires sur le plan organisationnel, parvinrent à établir de puissants royaumes et même de vastes empires. Avec l’accroissement de leurs besoins matériels, ils engagèrent des guerres acharnées contre Rome, multipliant les raids dévastateurs sur les provinces et les municipalités prospères de l’Empire. Le pillage, le saccage et la destruction devinrent des moyens récurrents pour satisfaire leurs besoins vitaux.

L'affaiblissement de Rome en Occident et de sa sœur Byzance en Orient intensifia leur besoin de ressources financières pour renforcer davantage leurs armées. Dans un premier temps, elles épuisèrent leurs provinces par une fiscalité de plus en plus lourde. Puis elles se tournèrent vers les municipalités, instituant un appareil spécifique pour collecter directement les impôts auprès des contribuables de chaque cité. Cette pression fiscale écrasante provoqua un marasme économique généralisé, entraînant la faillite des provinces et des municipalités.

Bientôt, le Trésor de Rome ne fut plus en mesure de couvrir les dépenses militaires. L'armée romaine perdit progressivement son emprise : la Bretagne et l'Espagne se révoltèrent, tandis que d'autres territoires montraient des signes de désobéissance. Sentant cet affaiblissement, les peuples germaniques redoublèrent leurs assauts. Mais cette fois, il ne s’agissait plus seulement de razzias et de pillages ponctuels suivis d’un repli vers leurs terres d'origine. Leur objectif était désormais la conquête et l'installation durable sur les territoires romains.

C'est dans ce contexte que les habitants de la Vénétie continentale (*Veneto*) fuirent vers la lagune vénitienne (*Veneto marittimo*), bien que cette dernière leur offrît un cadre de vie des plus précaires. Ce fut l’événement fondateur qui mena, à terme, à la naissance de la République de Venise. Mais quelles furent les circonstances précises de cet exode ?

L’historien Sismondi rapporte que dès l’affaiblissement de l’Empire romain, les peuples sauvages venus du nord avaient pris l’habitude de commencer leurs incursions par des attaques sur la Vénétie continentale, la pillant et la ravageant. En revanche, les habitants de la Vénétie maritime, occupés à la pêche, au commerce et à la production de sel, restèrent à l’abri de ces atrocités[1].

Les Romains eux-mêmes avaient longtemps négligé ces zones lagunaires, les jugeant insignifiantes et indignes d’intérêt, ce qui les avait reléguées dans l’ombre de l’Histoire. Ce désintérêt s’avéra providentiel : lorsque les vagues de pillages et de destructions s’abattirent sur l’Empire, ces terres marécageuses furent épargnées.

Sismondi décrit également la sauvagerie des peuples nomades du Nord qui déferlèrent sur l’Empire, livrant des scènes d’horreur difficiles à concevoir. Ces envahisseurs ne se contentèrent pas de dépouiller les malheureux sujets de Rome ; on aurait dit qu'ils cherchaient à transformer leurs terres fertiles en déserts, semblables à ceux d’où ils venaient. Ils incendièrent et rasèrent villes et villages,

[1] SÏSMONDI op. cit. p 222

effaçant toute trace de civilisation et exterminant des générations entières d’hommes, de femmes et d’enfants[1].

L'historien Daru rapporte qu’en l’an 400 apr. J.-C., les Goths, menés par leur roi Alaric Ier, envahirent l’Italie. La Vénétie, prospère et florissante, fut l’une des premières provinces romaines à subir pillages et destructions. Ce fut alors que survint la première vague d’exode des habitants vers les îles de la lagune, rejoignant ainsi les communautés qui y vivaient déjà.

Cependant, après le retrait des Goths d’Italie et l’accalmie temporaire de la situation, une partie des réfugiés, notamment les plus aisés, regagnèrent leurs terres et reconstruisirent ce qui pouvait l’être. Mais l'absence de représailles sévères contre les envahisseurs les encouragea à revenir avec la même brutalité. Cette fois, ils ne se contentèrent pas de ravager la Vénétie, mais poussèrent leur avancée jusqu’au cœur même de l’Empire.

En 409, Alaric assiégea Rome, puis s’en empara et la livra au pillage. La ville éternelle, qui n’avait pas subi un tel outrage depuis des siècles, fut mise à sac, marquant l’un des épisodes les plus symboliques du déclin de l’Empire romain d’Occident. Pendant ce temps, les habitants de la Vénétie comprirent que leur territoire ne serait plus jamais en sécurité et que leurs terres fertiles et prospères ne faisaient qu’attirer la convoitise des envahisseurs. Ainsi, face à cette insécurité chronique, la migration vers la lagune s’intensifia, posant les premières bases de ce qui deviendrait plus tard la République de Venise[2].

L'historien Daru poursuit en affirmant que ces deux invasions successives des Goths en Italie, ainsi que leur longue occupation de la Vénétie après la seconde attaque, annonçaient de nouvelles incursions. Craignant pour leur sécurité, certains habitants de la région décidèrent alors de quitter définitivement la terre ferme pour se réfugier dans l’archipel lagunaire.

---

[1] Ibid. p 223

[2] DARU Pierre, *HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE DE VENISE,* Firmin Didot, Paris, 1821, Vol 1 pages 19 et 20

Parmi toutes les îles, ils trouvèrent que **Rialto,** dite *Venise***,** offrait les meilleures conditions pour s'établir. Son port servait déjà d'entrepôt aux marchands de Padoue, ce qui en faisait un emplacement stratégique. Préférant cette île aux autres, ils y construisirent leurs habitations et y transportèrent tout ce qui leur restait de biens et de richesses.



Daru mentionne également qu'un document ancien, émanant des notables de Padoue, atteste de leur soutien à cette migration. Selon ce document, ils envoyaient chaque année un représentant pour organiser la vie civile sur l'archipel, après avoir regroupé l'essentiel des habitants autour de Rialto. Ce représentant avait également pour mission de mettre sur pied une force navale capable de repousser toute menace et de répondre à toute urgence.

Ainsi, à partir de cette nécessité de survie et d'adaptation, prit forme l'embryon de ce qui allait devenir la grande République de Venise, une cité-État fondée sur la liberté, le commerce et la puissance maritime[1].

---

[1] Ibid. page 20

L'historien Galibert rapporte qu’ainsi, pendant deux siècles, les habitants de la Vénétie continentale, située à l’entrée nord de l’Italie, furent tour à tour la proie des Goths, des Huns, des Hérules, des Francs, des Ostrogoths et enfin des Lombards. Pendant cette même période, les îles de l’archipel vénitien, cachées aux regards, jouissaient d’une paix et d’une tranquillité absolues. C’est là que la population de la Vénétie continentale trouva refuge pour échapper aux incursions de ces peuples barbares.

Chaque invasion entraînait une nouvelle vague de migrations vers les îles. Parmi celles-ci, deux furent particulièrement massives. La première eut lieu en 452, à la suite du raid dévastateur d’Attila, roi des Huns. La seconde, en 641, fut provoquée par l’invasion des Lombards dans le nord de l’Italie. Ces deux vagues migratoires, d’une ampleur considérable, furent organisées et touchèrent toutes les classes sociales, des plus pauvres aux plus riches, en passant par l’aristocratie et les hauts dignitaires de l’Église[1].

D'après la plupart des historiens, les débuts de la vie politique dans l'archipel vénitien coïncidèrent avec la dernière vague migratoire de 641, lorsque les Lombards envahirent le nord de l'Italie et s'y établirent. À partir de ce moment, les parties terrestre et maritime de la Vénétie se séparèrent définitivement. La partie maritime devint libre et indépendante de toute autorité locale ou régionale, tandis que la partie continentale tomba sous la domination des Lombards, qui y fondèrent leur royaume.

Seule la partie insulaire conserva le nom originel de Vénétie, ou **Venise**, nom sous lequel elle est encore connue aujourd'hui. En revanche, la partie continentale prit le nom de **Lombardie**, en référence aux envahisseurs lombards. Dès lors, les deux régions formèrent deux pays distincts, habités par deux peuples différents : les Vénitiens dans l’archipel lagunaire et les Lombards sur le continent. Ces derniers devinrent étrangers aux premiers, à tel point que les Vénitiens en vinrent à considérer la terre ferme, leur ancien territoire,

---

[1] GALIBERT Léon, *HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE DE VENISE*, Firmin Didot, Paris, 1817, p. 12

comme une terre étrangère, allant jusqu'à dire qu'ils « *se rendaient en Italie* » lorsqu'ils voyageaient en Lombardie[1].

Dès lors, une question se pose : comment s'organisa la vie publique dans l'archipel de Venise ? Ses habitants vécurent-ils dans la liberté en tant que peuple souverain, ou bien s'habituèrent-ils à la soumission et à l'oppression ? Pour y répondre voyons l'héritage politique romain.

Héritage politique romain

En raison du manque de détails dans les archives vénitiennes – que Napoléon transféra à Paris après l'occupation de la ville en 1797 – les historiens ne connaissent pas avec précision l'organisation initiale de la vie publique à Venise. Tout ce que l'on sait, c'est qu'une **assemblée générale** existait et qu'elle seule avait le pouvoir de définir l'organisation politique de l'archipel. Cependant, faute de documents historiques précis, les chercheurs du XIXe siècle n'ont pu qu'émettre des hypothèses sur sa composition, son fonctionnement et ses mécanismes d'exercice du pouvoir. Comme le souligne l'historien Daru : *« Nous ne pouvons que spéculer sur la nature de cet État naissant. »*[2]

Ce que l'on sait avec certitude, c'est que chaque île élisait annuellement un **tribun**, chargé de la gestion des affaires locales et de l'exercice de la justice entre les habitants. Le terme **tribun** est peut-être inspiré de la tradition politique romaine, bien que son sens diffère. En effet, dans la République romaine, le tribun était le représentant élu du peuple pour un mandat d'un an. A Venise, chaque tribun était placé sous le contrôle et la supervision de l'assemblée générale qui l'avait élu, garantissant ainsi une certaine forme de gouvernance partagée et évitant toute dérive autoritaire[3].

Le système mis en place à Venise ressemblait à celui des ***municipes*** romains, mais avec une différence majeure : cette fois, la

[1] Ibid. p. 13
[2] DARU op. cit. p. 34
[3] DARU op. cit. p. 25

cité était totalement indépendante de toute puissance extérieure. Si l'assemblée générale était véritablement élue par l'ensemble des habitants, alors le pouvoir souverain était partagé sans distinction entre eux. C'est elle qui détenait le droit de légiférer, et chaque tribun gouvernait son île par délégation de cette assemblée, dans un cadre bien défini : un mandat annuel limitant tout risque d'abus de pouvoir et une surveillance constante empêchant toute forme de corruption ou de tyrannie.

Ainsi, selon l'hypothèse avancée par Daru, la République de Venise aurait vu le jour sous un ***régime*** démocratique[1]. Cela n'a rien d'étonnant si l'on considère que les exilés de la Vénétie continentale étaient les héritiers d'une tradition de ***liberté municipale***, héritée du système des cités romaines. Bien que ces villes aient existé sous l'autorité d'un empire autoritaire, elles avaient connu un certain degré d'autonomie locale. Ce paradoxe – la coexistence d'espaces de liberté sous un régime impérial – est comparable aux étoiles illuminant un ciel nocturne obscur : des lueurs de liberté au sein des ténèbres du despotisme.

L'historien Sismondi, rejoignant en partie l'analyse de Daru, a écrit :"*Il semble que la petite ville de Rialto, à Venise, ait accueilli à ses débuts les notables de Padoue, qui constituaient auparavant son conseil municipal. Nous avons observé que le gouvernement des municipalités romaines est resté démocratique jusqu'à la fin de l'Empire. Le conseil municipal de chaque cité adoptait librement les lois locales et prenait des décisions en fonction de l'intérêt général local. Ce même conseil désignait les juges de la ville pour un mandat d'un an...*

...On suppose que les juges nommés à Rialto, dans la lagune de Venise, portaient le titre de **tribuns**, *et ce, bien avant l'invasion de l'Italie par Attila, roi des Huns, en 452. Puis, au fil des migrations successives, chaque grande île de l'archipel eut son propre tribun, élu par ses habitants. Ces tribuns se réunissaient chaque fois que l'intérêt de l'archipel l'exigeait, mais leurs principales fonctions restaient la*

[1] Idem.

justice et l'administration locale, en suivant les directives du conseil municipal représentant les habitants de chaque île...

...C'est ainsi que, spontanément, est née la nouvelle république, fondée sur la liberté, sans qu'il soit besoin d'un législateur, d'une révolution, ni même d'une concertation ou de délibérations." [1]. L'avis de l'historien Sismondi est renforcé par le contenu d'une lettre adressée par le roi des Ostrogoths à son ministre, dont l'introduction salue les dirigeants de Venise en ces termes : "*De Cassiodore, sénateur et gouverneur de la province, aux tribuns maritimes*.". Cette formulation suggère que Venise était alors administrée par un ***Conseil des tribuns***, agissant sous mandat des habitants qui élisaient chacun d'eux pour diriger l'une des principales îles de l'archipel.

En conclusion, nous constatons une divergence entre les historiens Daru et Sismondi sur l'organisation politique initiale de Venise :

- **Daru** suppose l'existence d'une ***assemblée générale***, élue par les habitants de Venise à la manière des municipalités romaines, et qui aurait ensuite nommé un **tribun** pour chaque grande île.
- **Sismondi**, quant à lui, soutient que chaque île élisait directement son propre ***tribun***, et que l'ensemble des tribuns formait ensuite le ***conseil*** ou ***l'assemblée générale*** de l'archipel.

L'historien Galibert ne partage pas l'opinion de Sismondi ni celle de Daru[2], ce dernier étant mentionné nommément, lorsqu'ils affirment que la vie politique de Venise a commencé directement par l'instauration d'un régime démocratique. Il est important de rappeler que les historiens n'ont eu accès aux archives de la République de Venise qu'après leur transfert à Paris par Napoléon en 1797. En effet, cette république avait toujours criminalisé la divulgation de ses secrets, par crainte que cela ne compromette son indépendance, entourée qu'elle était d'un environnement hostile. C'est installé donc un débat entre historiens sur la forme qu'a pris l'embryon de la liberté à Venise. Qu'en est-il au juste ?

---

[1] SÏSMONDI, op. cit. p. 225

[2] GALIBERT op. cit. p. 14

Les historiens s'accordent sur un point essentiel concernant l'histoire de la liberté à Venise : le pouvoir absolu n'y a jamais existé. Il y avait donc indéniablement une forme de liberté. La seule divergence porte sur son étendue :

- S'agissait-il d'une ***démocratie***, où la liberté concernait toute la population de l'archipel ?
- Ou d'une ***aristocratie***, où la liberté n'était réservée qu'à une élite de notables ?

Selon Daru et Sismondi, les débuts de Venise furent démocratiques. Ce n'est que plus tard que son régime est devenu aristocratique, lorsque s'est constituée une nouvelle classe sociale qui, au fil des décennies, s'est distinguée par l'accumulation des charges publiques occupées par ses ancêtres. Avec le temps, elle s'est accaparée la souveraineté, excluant le reste des habitants de l'archipel du pouvoir.

Cela signifie que l'aristocratie vénitienne s'est installée progressivement, et non immédiatement, comme ce fut le cas à Rome dès sa fondation. Cette évolution ne s'explique pas par des raisons économiques, mais bien par des dynamiques sociales, propres au contexte vénitien.

L'historien Galibert, comme mentionné précédemment, diverge de l'analyse de Daru et Sismondi. Il estime en effet que le régime vénitien fut aristocratique dès sa naissance, pour des raisons économiques[1].

Il explique cela en avançant que, selon lui, la souveraineté et la liberté ne concernaient à l'origine que les notables parmi les premiers migrants, qui étaient auparavant de riches propriétaires du territoire continental. Ces derniers choisirent les meilleurs emplacements dans l'archipel et s'orientèrent vers les activités économiques les plus lucratives. Grâce à leurs investissements dans le commerce, l'industrie et le transport maritime, ils s'enrichirent rapidement, jouissant d'une totale liberté et souveraineté sur leurs terres et leurs affaires.

[1] GALIBERT op. cit. p. 14

Avec le temps, ces grands marchands et industriels formèrent une classe sociale et politique puissante et influente, constituée de riches hommes d'affaires, qui devinrent les nobles de la jeune République de Venise.

En revanche**,** les plus démunis – qu'il s'agisse des premiers habitants des îles, des migrants les plus modestes ou des nouveaux venus qui ne purent s'installer que dans des zones délaissées et inhospitalières – n'eurent pas cette chance. Ils devinrent de simples artisans ou des ouvriers dans les grands chantiers navals et les industries contrôlées par la noblesse.

Ainsi, selon Galibert, ces classes laborieuses étaient à Venise ce que la plèbe était à la Rome antique : privées de toute souveraineté, soumises au pouvoir exclusif d'une élite économique et politique. Dans cette optique, ***l'assemblée générale*** mentionnée par Daru ne regroupait que l'aristocratie marchande, excluant de fait la majorité de la population. Ce qui est surprenant, c'est que le même historien, Galibert, semble se contredire dans une autre partie de son ouvrage. Comment peut-on oublier une idée exprimée quelques pages plus tôt et affirmer exactement le contraire un peu plus loin ?

En effet, Galibert rejoint ici les analyses de Daru et Sismondi en décrivant un système politique basé sur l'élection démocratique des tribuns par une assemblée générale des habitants. Ces tribuns étaient chargés de la justice et de l'administration locale. Lors de crises ou de situations exceptionnelles, les tribuns de chaque île se réunissaient pour discuter et prendre les décisions nécessaires à la confédération. Dans les moments encore plus critiques, l'ensemble des habitants de l'archipel se rassemblait pour former une grande assemblée générale, appelée "***concione***". Ainsi, selon ce passage de Galibert, la République de Venise naquit sous un régime libre, sans législateur, sans révolution, et sans accord préalable, reposant sur un modèle confédéral.

Cependant, il souligne aussi un point crucial : les pouvoirs exacts des tribuns, les droits du peuple et ceux de la confédération n'étaient pas clairement définis. Ce flou institutionnel signifiait que Venise, à

son origine, n'était pas encore une nation unie et structurée, et que son système politique ne garantissait ni une répartition équilibrée du pouvoir ni une véritable stabilité interne et externe. Quoi qu'il en soit, toutes ces divergences d'opinions reflètent l'obscurité qui entourait la situation politique de Venise à cette époque, y compris dans ses propres archives.

Cependant, l'existence d'une certaine liberté à la naissance de la République vénitienne ne fait aucun doute. La seule source de désaccord concerne son étendue et les modalités de son exercice. De plus, un régime fondé sur la liberté génère une économie qui lui est propre, bien différente de celle que l'on trouve sous un régime despotique. Dès lors, quelles étaient les spécificités de l'économie vénitienne, dans un contexte où la liberté semblait avoir prévalu depuis ses origines?

Nature de l'économie naissante en terre d'exil

Les nouveaux migrants arrivant dans l'archipel de Venise, quel que fût leur statut élevé et prestigieux dans leur patrie d'origine, s'y retrouvaient en état de fragilité, à l'instar des vagues précédentes de réfugiés et des anciens habitants des îles. L'historien Daru le souligne en ces termes : "*Lorsque la pauvreté et la misère deviennent générales, elles nivellent tout le monde par le bas*."

La nouvelle terre d'accueil n'offrait que peu d'activités économiques : la récolte du sel, la pêche et le commerce. Ces métiers contraignaient tous les habitants à une vie de sobriété et d'austérité. Certes, certains avaient été aisés dans leur ancienne patrie, mais lors de leur fuite, ils ne purent sauver qu'une infime partie de leur fortune. C'est pourquoi les chroniqueurs de l'époque ont laissé des témoignages poignants, décrivant des migrants autrefois riches, désormais réduits à une condition précaire. *"Leur alimentation et leur logement étaient similaires pour tous, sans distinction."*[1]. Mais alors, comment l'économie de l'archipel vénitien a-t-elle évolué, dans un contexte de liberté et face à l'afflux continu de nouveaux migrants ?

---

[1] DARU op. cit. p. 25

L'historien Sismondi explique :*"Les migrants furent contraints d’exercer des activités économiques qu’ils n’avaient jamais pratiquées dans leur pays d’origine. Les nobles, qui possédaient auparavant d’immenses domaines terriens sur le continent, ne pouvaient se résoudre à adopter le mode de vie simple des anciens habitants des îles. Ils tentèrent alors de retrouver la richesse en se lançant dans le commerce et la navigation, bien que ces métiers leur semblaient autrefois indignes. Ce qui les y encouragea fut l’accroissement des besoins des régions, villes et villages d’Italie, régulièrement pillés, incendiés et ravagés par les tribus venues du Nord. Cela fit du commerce et de la navigation maritime des activités extrêmement lucratives, entraînant un essor général des autres secteurs économiques dans l’archipel vénitien.»*[1].

Ce nouvel essor économique améliora même les conditions de vie des habitants anciens et des migrants les plus modestes. "*Les salaires des ouvriers augmentèrent, dans un climat de liberté, de sécurité et de paix que connaissait Venise. Cette prospérité attira des talents : ingénieurs, artisans, professionnels et ouvriers qualifiés, fuyant le chaos et les troubles qui secouaient les différentes provinces italiennes ainsi que la tyrannie des seigneurs féodaux qui étouffaient les libertés et l'économie des villes*."

De cette liberté naquit une nouvelle nation, formée d’anciens et de nouveaux habitants, mêlant anciens nobles devenus grands marchands, artisans qualifiés, ouvriers et marins entreprenants. "*Contrairement aux anciennes cités du continent, ils ne basèrent pas leur économie sur l’agriculture et la simple subsistance, mais sur un modèle capitaliste industriel et commercial, à la fois terrestre et maritime, en pleine expansion. Ainsi fut fondée la nouvelle Venise, moderne et prospère*". Quelle était donc la différence entre ***l’économie de subsistance*** et ***l’économie capitaliste*** **naissante** à Venise, qui, grâce à la liberté, se distingua de celles des autres cités environnantes?

L’historien Sismondi distingue l’économie de subsistance, qu’il qualifie de modèle M-A-M (***M**archandise-**A**rgent-**M**ARCHANDISE*,),

[1] SÏSMONDI op. cit. p. 224

de l'économie capitaliste naissante qu'il qualifie de modèle A-M- A (***A**rgent-**M**archandise-**ARGENT***). Dans une économie de subsistance, l'objectif principal de toute activité économique est l'achat pour la consommation : M-A-M (***M**archandise-**A**rgent-**M**ARCHANDISE,*). Ainsi :

- Un **paysan** produit des biens agricoles (M), qu'il vend pour obtenir de l'argent (A). Et un **artisan** fabrique des objets, qu'il échAngelo contre de l'argent.
- L'argent obtenu (A) ***n'est pas une finalité en soi***, mais seulement un **moyen d'acquérir au final d'autres biens** nécessaires à la consommation ou à la production future (M).

Ce type d'économie ressemble donc à un système de troc où la monnaie ne sert que d'intermédiaire d'échange. Dans une telle configuration : les échanges se font principalement entre particuliers ou entre particuliers et artisans. Un simple cadre juridique civil suffit pour réguler ces transactions élémentaires. Ce système, de par sa simplicité, engendre rarement une véritable croissance économique. Et ***l'économie de subsistance*** prédomine là où :

- La **terre agricole** est le principal capital.
- L'environnement politique est fermé et marqué par l'autoritarisme : soit par le pouvoir absolu d'un souverain, soit par la domination des nobles sur les paysans et les citadins.
- Le pouvoir législatif reste entre les mains des aristocrates, empêchant le développement d'un ***droit commercial avancé***, essentiel aux grandes transactions.

Dans ce contexte, l'artisanat et l'industrie urbaine restent eux aussi confinés dans un modèle de subsistance, car ils dépendent étroitement de l'économie agricole et des limites imposées par une législation rudimentaire. Ainsi, sans liberté, notamment dans les villes, il est impossible de voir émerger une véritable économie capitaliste, qui est structurellement plus efficace et plus dynamique que l'économie de subsistance. Mais alors, qu'est-ce que l'économie capitaliste exactement et quel est son lien avec la liberté politique ?

L'économie capitaliste se définit par le modèle **A-M-A** (*Argent-Marchandise-ARGENT*). Contrairement à l'économie de subsistance, où l'objectif est l'achat pour la consommation (***MARCHANDISE***), l'économie capitaliste vise la vente pour l'accumulation de capital (***ARGENT***).

Dans ce système, la richesse se développe par le commerce et l'industrie, mais les investissements y comportent des risques. Ainsi, une économie capitaliste ne peut véritablement prospérer et s'étendre que dans un ***environnement politique ouvert à la liberté***, en particulier dans les villes.

C'est ce qu'a permis, par exemple, le régime municipal romain (***municipes***), qui, bien qu'existant sous l'autorité centrale de Rome, garantissait une ***liberté locale*** aux cités. Cette autonomie a conduit à un ***développement juridique décentralisé***, où les marchands et artisans ont pu :

- Élaborer ***leurs propres lois commerciales*** complexes, garantissant la sécurité des transactions.
- Bénéficier ***de tribunaux spécialisés***, distincts des juridictions civiles traditionnelles, dont les règles étaient trop simples pour les affaires économiques complexes.

Ce modèle *d'**économie capitaliste***, soutenu par une ***législation commerciale avancée***, a été **hérité** par les grandes villes d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord du système municipal romain. Il s'est épanoui là **où *la liberté urbaine s'est imposée***, notamment :

- À ***Venise***, qui jouissait dès sa fondation d'un environnement politique favorable.
- Aux ***Provinces-Unies néerlandaises***, après leur indépendance face à la tyrannie de Philippe II d'Espagne.
- En ***Grande-Bretagne***, après la victoire de la liberté sur l'absolutisme suite à la révolution glorieuse de 1688 à 1689.

En revanche, l'économie capitaliste a été ***étouffée*** là où *l'**autoritarisme*** réprimait la liberté dans les villes :

- En ***France***, jusqu'à la Révolution.

- En ***Espagne***, sous ses régimes despotiques successifs.

Maintenant que nous avons compris ce qu'est l'économie capitaliste, son cadre juridique et le rôle essentiel de la liberté dans son essor, qu'en est-il de sa naissance à Venise ?

L'historien Guilbert explique que, avant l'arrivée des vagues de migration, les habitants de la lagune pratiquaient une économie de subsistance. Ils vendaient leur production de poisson et de sel dans les ports et marchés environnants, puis utilisaient l'argent obtenu pour acheter tout ce qui leur manquait dans leur quotidien, y compris l'eau douce. C'était donc un échAngelo direct limité aux besoins essentiels.

L'arrivée des migrants fortunés a profondément transformé cette économie. Grâce à leurs capitaux et à la disponibilité de navires, ils ont commencé à acheter l'excédent de poisson et de sel local non pour leur propre consommation, mais pour le revendre ailleurs. Avec l'argent gagné, ils ne se contentaient plus d'acquérir des biens pour Venise, mais devenaient des intermédiaires commerciaux entre plusieurs ports et marchés étrangers.

Ce basculement du modèle M-A-M (***M****archandise-****A****rgent-****M****ARCHANDISE*) vers le modèle **A-M-A** (***A****rgent-****M****archandise-****A****RGENT*) marque le passage d'une économie de subsistance à une économie capitaliste.

Les Vénitiens ne se sont pas limités au commerce d'import-export. Pour maximiser leurs profits et faire croître leurs capitaux, ils ont mis en place un modèle industriel avancé :

1. ***Achat de matières premières semi-traitées*** dans les centres de production étrangers, où la main-d'œuvre et les ressources étaient abondantes et peu coûteuses.
2. ***Transport de ces matériaux à Venise***, où une main-d'œuvre hautement qualifiée s'était rassemblée grâce aux vagues de migrations.

3. ***Finalisation et transformation des produits*** dans des ateliers et manufactures vénitiens, où la valeur ajoutée artistique et technique augmentait considérablement leur prix.
4. ***Vente des produits finis*** comme de véritables œuvres d'art recherchées par les cours royales, les grandes familles aristocratiques et les marchés de luxe dans toute l'Europe et même en Orient.

Ce modèle économique innovant a fait de Venise une puissance commerciale et manufacturière, en contraste avec les autres villes européennes encore dominées par une économie féodale et agraire[1].

Grâce à la liberté qui régnait à Venise, les commerçants et industriels capitalistes ont pu élaborer ***les lois commerciales complexes nécessaires à leurs transactions et créer des tribunaux spécialisés pour trancher les litiges commerciaux.***

De plus, Venise a progressivement signé des accords avec les États étrangers avec lesquels elle entretenait des échanges réguliers, leur accordant un espace commercial dédié (***comptoir commercial***) à proximité de leurs ports. Ces zones étaient réservées aux Vénitiens, en particulier aux marchands, et ***placées sous l'autorité d'un consul vénitien***, qui ***y appliquait la législation commerciale et civile de Venise***.

Le commerce extérieur florissant constituait la principale source de revenus du Trésor vénitien. Cela permettait d'alléger la pression fiscale sur la population locale. L'État vénitien percevait des droits de douane sur les exportations, prélevant ainsi des taxes sur tous les consommateurs étrangers de ses marchandises. Par ailleurs, des taxes élevées étaient imposées sur l'importation de produits susceptibles de concurrencer l'industrie locale, tandis que l'importation de matières premières essentielles à son développement bénéficiait d'exemptions partielles ou totales.

Ainsi, Venise n'augmentait la fiscalité intérieure, qu'elle soit directe ou indirecte, qu'en cas d'urgence ou de crise, notamment en

[1] GALIBERT op. cit. p. 167

période de guerre. Une telle politique fiscale n'aurait pu être mise en place sans la liberté qui permettait aux grands financiers et entrepreneurs d'influencer la législation dans un sens favorable à leurs intérêts, tout en servant l'économie nationale, parfois au détriment des pays étrangers.

Ainsi, grâce à la liberté, Venise a pu développer une économie capitaliste prospère, au point de devenir très tôt une puissance économique reconnue, aussi bien par les peuples du golfe de l'Adriatique que par le gouvernement de Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie. En témoignage de cette reconnaissance, l'historien Sismondi rapporte une lettre datant de 523 apr. J.-C., adressée par le souverain au ***Conseil des Tribuns de Venise***. Dans cette lettre, il leur demandait d'assurer le transport d'une cargaison d'huiles et de vins depuis les ports du sud des Balkans jusqu'à sa capitale, Ravenne.

Mais ce qui frappe dans cette lettre, c'est que son auteur, fasciné par la beauté littéraire de son propre texte, semble oublier son objet principal. Il se laisse emporter par l'admiration qu'il éprouve pour Venise, décrivant avec émerveillement sa liberté, ses mœurs, son dynamisme économique et l'élégance de son mode de vie. Voici quelques passages significatifs de son témoignage :

"*Hâtez-vous d'accomplir cette mission, car elle est aisée pour vous qui avez l'habitude de la navigation en haute mer. La mer est votre patrie, et vous en connaissez tous les dangers... La pêche vous fournit de quoi nourrir votre peuple. Chez vous, le pauvre est l'égal du riche. Vos habitations se ressemblent toutes, il n'y a pas d'inégalités dans votre mode de vie. Il n'y a donc point de jalousie entre vos citoyens. Cette égalité vous protège du mal…Vos marais salants sont pour vous ce que sont les champs pour nous : une source de richesse et de sécurité alimentaire. On pourrait se passer d'or, mais jamais de sel…*"[1]

[1] DARU op. cit. pp. 28-29

Venise, en raison de l'absence de grandes terres agricoles sur son archipel, ne pouvait reposer que sur un modèle économique capitaliste. Cependant, comme nous l'avons expliqué, l'essor du capitalisme, favorisé par la liberté vénitienne, engendre richesse et croissance, mais aussi, paradoxalement, misère et pauvreté dans les périphéries de ses centres urbains. Mais pourquoi le capitalisme crée-t-il à la fois la prospérité et la misère ?

Le capital, comme toute richesse, donne naissance à une élite influente dotée d'un pouvoir économique et politique considérable. Cette élite, soucieuse de protéger ses intérêts, tend à se détourner des principes démocratiques et à verser dans l'autoritarisme, à l'image des nobles propriétaires terriens de l'ère médiévale, où dominait l'économie de subsistance. Pire encore, poussé par la logique du profit à tout prix, le capitalisme mène souvent à l'exploitation des peuples soumis à des régimes autocratiques, ainsi qu'à des guerres violentes entre puissances capitalistes rivales.

Le capitalisme ne devient supportable que lorsqu'il évolue au sein d'une société libre et souveraine, dotée de contre-pouvoirs solides, capables de le contenir et de l'encadrer. Venise a pu prospérer grâce à un équilibre unique entre richesse et liberté, qui a toujours empêché l'émergence d'un capitalisme sauvage et incontrôlé. Mais une telle économie capitaliste dans une telle liberté a besoin d'être protégé des attaques extérieures. La nature maritime de sa prospérité économique a stimulé l'appétit des pirate slaves qui pullulaient et sévissaient dans la mer Adriatique contre la prospère marine marchande vénitienne. A ce danger, les capitalistes vénitiens ont opposé une politique qui a fait de la piraterie plutôt une source de prospérité supplémentaire. Incroyable, mais vrai. Comment fut-ce donc possible ?

Pour rappel, la liberté, comme toute richesse, doit être défendue contre les menaces internes et externes. L'indépendance de Venise reposait sur la prospérité de son économie, et tout danger pesant sur son économie mettait en péril sa liberté. Son commerce florissant s'étendait bien au-delà de ses frontières, faisant de la mer Adriatique son espace vital. De fait, la sécurité maritime était une condition essentielle à la survie de sa puissance économique et politique.

Or, toute perturbation en mer – qu’il s’agisse de guerres ou de piraterie – représentait une attaque directe contre Venise et son commerce. C’est pourquoi Venise ne pouvait tolérer aucun désordre dans l’Adriatique, particulièrement la présence des pirates slaves, qui représentaient une menace constante pour ses routes commerciales. Alors, quelle a été la réaction opportune et rentable de Venise face à cette menace ?

Comme nous l’avons vu précédemment, grâce à sa position géographique, l’archipel de Venise est resté pendant des siècles à l’abri des invasions et des raids des peuples du Nord qui ont ravagé toute l’Italie. Cependant, ses habitants ne ressentirent une menace pour leur sécurité nationale qu’avec l’apparition des pirates issus des ***Slaves,*** un peuple venu du Nord et établi sur les rivages et ports de la côte orientale du golfe de l’Adriatique, une région qui fut plus tard appelée Slavonie en leur nom.

Ayant trouvé des terres déjà pillées par ceux qui les avaient précédés et n’offrant plus grand-chose pour satisfaire leur soif de butin, ces envahisseurs se tournèrent vers la piraterie maritime pour compenser leurs pertes. Mais en agissant ainsi, ils entrèrent en conflit direct avec les intérêts économiques vitaux de Venise. Son peuple, qui jadis fuyait ses terres natales pour échapper aux ravages des peuples du Nord, avait laissé place à des générations nouvelles, courageuses et résolues à défendre leurs intérêts. Les Vénitiens armèrent alors leurs navires marchands et organisèrent des patrouilles pour traquer et éliminer les pirates esclavons, assurant ainsi la sécurité de leur commerce maritime dans les eaux de l’Adriatique[1].

Pour alléger le coût de cette première guerre, qui dura une décennie entière, de 518 à 528, Venise adopta une approche commerciale face aux pirates esclavons qui menaçaient la sécurité de son commerce. Les Vénitiens décidèrent d’asservir tous ceux qu’ils capturaient et de les vendre à des prix très attractifs sur le marché aux esclaves. Par cette tactique, ils attirèrent de nombreux aventuriers en quête de profits rapides, transformant ainsi les esclavons eux-mêmes

[1] SÏSMONDI op. cit. p. 227

en proie du commerce vénitien, alors qu'ils en avaient été les prédateurs.

Les Vénitiens traitaient ces captifs comme des marchandises importées non encore prêtes à la vente. Ils leur enseignaient différentes compétences recherchées sur le marché aux esclaves en Europe, afin d'en augmenter la valeur. Pour le marché andalou à l'époque, ils devaient être en plus castrés. Revendus ensuite à des prix exorbitants, ces esclavons devinrent une ressource précieuse du commerce vénitien. Avec l'essor de ce trafic, leur nom devint synonyme d'esclave dans plusieurs langues européennes : ainsi, en latin vulgaire, *Slavonici*, *sclavi* ou *slavi* étaient associés à *servus*, signifiant esclave. C'est de là que dérivent les mots *slave* en anglais et *esclave* en français.

Lorsque les Arabes conquirent l'Andalousie en 711, ils commencèrent à acheter des esclaves blancs en Europe, les désignant tous sous le nom de "***Ṣaqāliba***", quelle que soit leur véritable origine.

Après sa victoire sur les pirates esclavons et d'autres corsaires, Venise gagna une confiance inébranlable en sa puissance navale. Mais, en raison de la nature prédatrice du capitalisme, la cité-État développa rapidement des ambitions expansionnistes, s'emparant des terres et des populations de la côte orientale de l'Adriatique ainsi que d'autres régions méditerranéennes. Les Vénitiens poussèrent même leur domination plus loin : forts de leur supériorité maritime acquise contre les esclavons, ils interdirent à tous leurs voisins, y compris aux habitants de leur région d'origine, de naviguer sur leur lagune[1].

Ainsi, il y a de quoi s'étonner de ces peuples qui, une fois qu'ils accèdent à la liberté, l'adorent pour eux-mêmes, la protègent et se battent pour elle, tout en éprouvant un goût immodéré pour la tyrannie envers d'autres peuples considérés comme inférieurs et accoutumés au despotisme. C'est ce qu'illustre l'histoire de la cité de Sparte[2] dans la

[1] GALIBERT op. cit. p. 32

[2] Sparte (*Sparta* en grec ancien) était une cité-État grecque située au sud-est de la péninsule du **Péloponnèse**. Fondée au **Ve siècle avant J.-C.**, elle est née de l'union de **quatre villages** après leurs victoires contre les armées perses.

Grèce antique, celle de la République romaine, mais aussi, comme nous le voyons ici, celle de Venise, et plus tard, d'autres peuples à travers l'Europe.

Comme s'il était nécessaire pour les peuples libres de s'affermir et de prospérer en asservissant ceux qui, habitués à l'oppression locale ou étrangère, n'opposaient que peu de résistance. Cette réalité perdure encore aujourd'hui, sous une forme ou une autre, prouvant que, malgré les avancées de l'humanité, celles-ci n'ont pas encore bénéficié à tous.

L'étonnement est d'autant plus grand lorsque l'on constate que cette contradiction a souvent été justifiée au nom de la religion, alors que la véritable essence de la foi s'y oppose radicalement. Comme le rappelle ce verset coranique : {*Nous avons envoyé Nos messagers avec des preuves évidentes, et Nous avons fait descendre avec eux l'Écriture et la Balance, afin que les hommes établissent la justice*.} (Sourate 57 : 25). Le terme les hommes (*an-nās*) dans ce verset englobe l'humanité entière, sans distinction aucune.

C'est pourquoi, en retraçant l'histoire de la liberté à Venise, nous nous réjouissons du fait que ce peuple ait su préserver son autonomie et sa souveraineté. Mais dans le même temps, nous ne pouvons qu'éprouver de la tristesse en constatant qu'il a lui-même asservi les Esclavons et d'autres peuples, qu'il a participé activement à la traite des esclaves et qu'il a fini par dominer tyranniquement les populations voisines et méditerranéennes. Ce paradoxe ne concerne pas seulement Venise, mais semble être une constante historique chez de nombreux peuples libres lorsqu'ils se trouvent en position de force face à des peuples plus faibles.

Sparte s'est distinguée par **la nature profondément militaire de sa société**. Ses citoyens étaient éduqués dès l'enfance à l'art du combat, faisant de la discipline et du courage les piliers de leur civilisation. L'organisation spartiate reposait sur un modèle oligarchique et militaire rigide, où **la guerre et la formation des soldats prenaient le pas sur toute autre activité**.

Toutefois, il serait simpliste d'ignorer la nature même de ces peuples soumis, habitués depuis toujours au despotisme, et qui, lorsqu'ils se libèrent d'un maître, finissent inévitablement sous le joug d'un autre, qu'il soit local ou étranger. À présent, qu'en fut-il de la part de l'indépendance cultuelle dans la genèse de la liberté de l'État vénitien naissant ?

Indépendance cultuelle

Située entre deux grandes puissances, le royaume des Goths en Italie à l'ouest et Byzance à l'est, l'indépendance de Venise vis-à-vis d'elles exigeait une force militaire équivalente. À ses débuts, elle n'était pas totalement indépendante de ces puissances1.. Elle ménageait les deux en satisfaisant leurs demandes et désirs sans contrepartie, une sorte de tribut déguisé qu'elle payait à chacune en échAngelo de sa liberté2.. Toutefois, ni l'une ni l'autre ne possédait de présence civile ou militaire dans la république. Grâce à cela, Venise restait de facto indépendante, puisque la législation et le gouvernement y étaient exercés uniquement par délégation du peuple, sans aucune ingérence étrangère. Cependant, malgré cette autonomie, le peuple vénitien demeurait spirituellement attaché à son lieu d'origine. Pourquoi donc ?

Dès les premières vagues de migrations, les églises et leurs prêtres ne fuyaient pas avec les habitants qui s'échappaient de la brutalité des tribus du Nord. Ceux d'entre-deux qui migraient finissaient par retourner rapidement vers leur terre natale, au nord de l'Italie. Pourtant, les peuples du Nord étaient également chrétiens, mais ils suivaient l'arianisme[3], un courant doctrinal en opposition avec le catholicisme dominant en Italie et dans toute l'Europe occidentale.

---

[1] SÏSMONDI op. cit. p. 226

[2] DARU op. cit. p. 31

[3] L'**arianisme** est une doctrine chrétienne du IVe siècle qui remet en question la nature divine du Christ. Elle tire son nom d'**Arius**, un prêtre d'Alexandrie, qui enseignait que Jésus-Christ n'était pas de la même essence que Dieu le Père. Selon Arius, le Fils avait été **créé** par le Père et était donc inférieur à Lui, contrairement à la doctrine trinitaire qui affirme l'égalité entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Lorsqu’ils envahissaient des territoires, ils saccageaient tout sauf les églises catholiques, leurs moines et ceux qui s’y réfugiaient. De son côté, l’Église catholique tenait fermement à rester enracinée dans ses terres, afin d’éviter que les églises des peuples du Nord ne la y remplacent.

Toute la société chrétienne, indépendamment de la classe sociale, était fortement attachée aux rites religieux dans ses églises. Le non-respect de ces rites était perçu comme un mauvais présage, et tout malheur était attribué à un manque de piété envers l’Église. La croyance voulait que la grâce divine passât par son approbation, et nombreux étaient ceux qui, pour assurer leur salut dans l’au-delà, faisaient des dons de leurs biens à l’institution religieuse de leur vivant. Certains allaient jusqu’à léguer une partie, voire la totalité de leur héritage à l’Église, même au détriment de leurs propres descendants. Grâce à ces donations et aux legs des rois, princes, nobles et riches marchands, l’Église ne cessa d’accroître sa richesse et son influence.

Pour toutes ces raisons, les Vénitiens devaient traverser régulièrement la mer vers leur terre natale pour assister à la messe dominicale, faire appel aux prêtres pour les mariages, les baptêmes et les funérailles. Cependant, lorsque les Lombards conquirent le nord de l’Italie et y établirent leur royaume, ils imposèrent une version bien plus intransigeante de l’arianisme. Ils commencèrent à persécuter les églises catholiques locales, contraignant prêtres et fidèles à renier leur foi et à embrasser la doctrine des conquérants. Cette fois, ce ne furent pas seulement les habitants qui fuirent vers Venise, mais aussi le clergé catholique, qui s’y installa définitivement et y érigea de nouvelles églises. Grâce à cette migration religieuse, les Vénitiens achevèrent leur indépendance politique en réalisant, enfin, leur indépendance spirituelle[1].

Cependant, l'Église arienne du royaume lombard considéra cette situation comme une provocation directe à son autorité et à celle de son peuple. Elle incita donc le roi à agir contre Venise. Toutefois,

[1] DARU op. cit. p. pages 38-39

après avoir consulté ses conseillers, le souverain estima qu'une attaque contre la cité lagunaire serait une entreprise risquée aux conséquences incertaines. Son armée, essentiellement terrestre, n'était pas préparée au combat en milieu aquatique, encore moins face à une flotte vénitienne maîtrisant parfaitement son environnement maritime. De plus, après avoir vaincu la puissante armée byzantine, il ne pouvait se permettre l'humiliation d'une éventuelle défaite face à un peuple aussi petit que celui de Venise.

Plutôt que d'engager directement son armée, il laissa la tâche à des milices, dirigées par des prêtres de son Église, plus motivés par l'appât du gain que par un véritable zèle religieux. Si elles triomphaient, ce serait un succès pour elles et pour lui ; si elles échouaient, la responsabilité leur incomberait sans ternir son prestige.

Ces milices multiplièrent alors les attaques contre les îles les plus proches de l'archipel, infligeant des pertes en vies humaines et en biens aux Vénitiens, sans toutefois réussir à s'emparer de leurs territoires. Ce contexte conféra à la défense vénitienne une dimension sacrée. Animés par un esprit de résistance quasi religieux, les Vénitiens combattirent avec bravoure et intensifièrent l'édification de fortifications défensives sur toutes les frontières reliant leur nouveau foyer à leur terre d'origine[1].

Ainsi, les Vénitiens triomphèrent de leur ennemi et achevèrent leur indépendance politique et cultuelle vis-à-vis du royaume lombard du nord de l'Italie. Leur liberté ne dépendait plus non plus de Byzance, qui s'était révélée incapable de les protéger contre un adversaire qu'ils avaient vaincu par leurs propres forces[2]. Par ailleurs, ils avaient assuré leur indépendance spirituelle grâce à la migration des prêtres et des églises de leur terre d'origine vers leur nouveau foyer.

En consolidant leurs frontières terrestres et en renforçant leur moral ainsi que leurs capacités militaires, les Vénitiens surent tirer de cette épreuve bien plus d'avantages qu'un simple succès militaire.

[1] SÏSMONDI op. cit. p. 228

[2] GALIBERT op. cit. p. 17

Comme ce fut le cas avec les pirates slavons, cette menace initiale se transforma en une série d'opportunités stratégiques et structurelles.

Cette victoire renforça leur unité, mais, en temps de paix et de prospérité, cette même unité fut menacée par la montée des rivalités entre les grandes familles et les élites marchandes. Toutefois, à l'image de la Rome antique et animés par une mentalité de commerçants, ils comprirent rapidement qu'un affaiblissement de leur cohésion interne risquait d'attiser les convoitises du royaume lombard sur leur territoire et celles des pirates slavons et autres brigands sur leur commerce maritime.

Ils savaient que la pérennité de leur liberté et de leur indépendance nécessitait stabilité et consensus, garantissant ainsi le maintien d'une diversité d'intérêts au sein d'une unité préservée. Le philosophe français Blaise Pascal affirmait à juste titre que *« l'unité sans diversité mène à la tyrannie, tandis que la diversité sans unité engendre le chaos* ». Or, la tyrannie est synonyme d'injustice et d'oppression, et le chaos, encore plus redoutable, entraîne l'anarchie et la destruction.

Comment donc Venise est-elle parvenue à préserver sa liberté et son indépendance en conciliant diversité et unité, tout en évitant à la fois le despotisme et l'anarchie ? La réponse à cette question marque la naissance de la République, fruit d'une nécessité impérieuse : après avoir assuré sa sécurité face aux menaces extérieures, elle devait désormais bâtir des institutions assez solides pour garantir à la fois sa stabilité interne et sa souveraineté.

Établir un cadre politique durable n'était pas un luxe, mais une question de survie. C'est ainsi qu'est née la République de Venise, façonnée par le besoin vital d'ordre et de prospérité. Comment ce prodige a-t-il été accompli ? C'est ce que nous allons découvrir dans le chapitre suivant.

LES DEBUTS DE LA REPUBLIQUE

Préambule

On ne peut parler de la liberté à l'échelle que quand elle est déjà une réalité bien vécue au quotidien à l'échelle locale. Jamais la liberté ne vient d'en haut. Comme toute plante elle doit avoir d'abord de solides racines dans la terre. Qu'en fut-il donc de la liberté dans chaque grande île ou groupes de petites îles de la lagune vénitienne ?

Avant l'élection du premier doge, la vie publique locale dans les îles de la lagune vénitienne reposait sur un équilibre subtil entre autonomie communautaire et organisation coutumière. Chaque île ou groupe d'îles fonctionnait comme une petite république où le pouvoir n'était ni imposé d'en haut ni exercé de manière arbitraire, mais bien issu d'un consensus entre les notables et les habitants.

Les ***tribuni***, élus ou désignés par les assemblées locales, jouaient le rôle d'administrateurs et de juges, mais leur pouvoir était encadré par des traditions et contrôlé par la communauté. Loin de tout absolutisme, ces chefs étaient avant tout les garants de l'ordre et du bon fonctionnement des échanges, sans jamais pouvoir s'imposer comme des souverains incontestés.

Les assemblées populaires, où se réunissaient les figures influentes des différentes îles, servaient à débattre des affaires communes et à fixer les règles qui régissaient la vie collective. Il n'existait pas de code de lois formel, mais un droit coutumier, profondément enraciné dans les pratiques locales et inspiré du droit romain tardif, permettait de réguler les litiges et d'assurer une certaine continuité dans l'administration de la justice. Ce système garantissait que les décisions majeures n'étaient pas prises par un seul homme, mais par un corps collectif soucieux de préserver l'harmonie sociale et économique de chaque île.

La force publique, quant à elle, reposait sur une organisation collective où chaque citoyen pouvait être amené à défendre sa communauté en cas de menace extérieure. Il n'existait pas de force militaire permanente, mais plutôt des milices locales, levées lorsque

nécessaire, ainsi qu'une vigilance constante des marchands et des marins qui assuraient la protection des routes commerciales.

En matière de justice, l'arbitrage et la médiation étaient privilégiés pour régler les conflits internes, et les sanctions étaient souvent basées sur des réparations plutôt que sur la répression brutale.

Financièrement, ces communautés s'appuyaient sur des taxes prélevées sur le commerce, notamment du sel, ressource précieuse et stratégique, ainsi que sur des contributions volontaires. Ces fonds servaient à entretenir les infrastructures, comme les canaux et les ponts, à garantir la protection des routes maritimes et à financer d'éventuelles expéditions défensives. L'absence d'un pouvoir fiscal centralisé empêchait toute pression excessive sur les habitants et renforçait le sentiment de liberté et d'une autonomie bien gérée.

Cette structure souple mais efficace garantissait une certaine liberté aux habitants, leur permettant de mener leurs affaires loin du despotisme et de l'ingérence excessive d'un pouvoir centralisé. Ce modèle, fondé sur la consultation et le respect des usages communs, allait poser les bases de l'État vénitien, qui, bien que voué à évoluer, conserverait toujours cette méfiance vis-à-vis du pouvoir absolu et cet attachement aux formes collégiales de gouvernement.

Des ouvrages comme A *History of Venice* de John Julius Norwich ou *Venise, naissance d'un mythe* d'Élisabeth Crouzet-Pavan permettent d'approfondir cette période où la République n'était encore qu'un archipel d'îles unies par la volonté d'échapper au chaos du continent et de bâtir un ordre politique original, fondé sur l'équilibre et la liberté. Mais comment fut né le besoin vital de fonder un Etat de droit à l'échelle de toute la lagune ? Et comment s'y sont pris pratiquement tous les notables vénitiens ?

Première lueur de la liberté vénitienne

Au départ, la lagune vénitienne n'était qu'un ensemble d'îles autonomes, chacune gouvernée par ses propres traditions et assemblées locales. Les *tribunis* ou tribuns, chefs élus ou désignés par

les communautés, administraient les affaires courantes, rendaient la justice et veillaient à la défense de leur territoire.

Cette organisation permettait une certaine liberté, mais elle révélait aussi des faiblesses, car chaque île fonctionnait indépendamment, sans véritable coordination face aux dangers extérieurs. La menace des *Lombards,* la pression des pirates et les conflits entre les îles elles-mêmes rendaient cette fragmentation problématique. Il devenait évident qu'il fallait dépasser le cadre local pour construire une autorité commune capable d'assurer la sécurité et la stabilité de toute la lagune.

Le commerce, qui était la véritable force de Venise, accentua cette nécessité. Les marchands, qui naviguaient vers Byzance et l'Orient, avaient besoin de règles claires et d'une protection fiable. Or, en l'absence d'une législation unifiée, les tensions se multipliaient entre les communautés, et les conflits d'intérêts rendaient les échanges plus complexes.

L'Empire byzantin, bien qu'il restât une autorité de tutelle lointaine, n'exerçait plus réellement de contrôle direct sur la lagune. L'Exarchat de Ravenne, qui incarnait la présence impériale, s'effondrait peu à peu, et Venise se retrouvait livrée à elle-même. Si elle voulait préserver son indépendance et sa prospérité, elle devait s'organiser, non plus à l'échelle de chaque île, mais de l'ensemble du territoire lagunaire.

Les Vénitiens comprirent alors qu'il leur fallait un chef unique pour coordonner leurs efforts. Ainsi naquit l'idée d'élire un *dux,* un chef suprême qui aurait l'autorité nécessaire pour gérer les affaires communes. Vers 697, selon la tradition, les notables des principales îles se réunirent et désignèrent Paolo Lucio Anafesto comme premier doge. Cette élection ne signifiait pas l'abandon des libertés locales, mais au contraire leur consolidation dans un cadre plus large, où la force et la justice ne dépendraient plus uniquement des décisions isolées de chaque communauté. Contrairement aux rois et aux seigneurs des terres voisines, le doge n'était pas un monarque

héréditaire, mais un magistrat choisi pour diriger, toujours sous le regard des conseils formés par les grandes familles de la lagune.

L'élection du doge ne résolvait pas tout. Il fallait maintenant créer un système de gouvernement qui puisse unir la lagune sans écraser les libertés locales. Petit à petit, un conseil restreint fut mis en place autour du doge, formé des chefs influents de chaque île, afin de contrôler et d'orienter les décisions.

La coutume prit rapidement le pas sur l'arbitraire, et les règles qui régissaient les échanges commerciaux, la justice et la gestion des ressources commencèrent à être harmonisées. Les conflits entre îles, qui autrefois dégénéraient en affrontements, furent désormais arbitrés par cette nouvelle autorité commune, garantissant une stabilité jamais connue auparavant.

Sur le plan militaire, il devint évident qu'une défense morcelée ne suffisait plus. Chaque île avait autrefois sa propre milice, mais face aux attaques lombardes ou dalmates, cette organisation dispersée montrait ses limites. Une flotte commune fut progressivement formée, avec un financement partagé entre les différentes communautés. Chacun comprenait qu'assurer la sécurité d'un point de la lagune, c'était protéger l'ensemble de Venise. Cette solidarité nouvelle donna naissance à un véritable esprit républicain, où l'intérêt collectif l'emportait sur les querelles locales.

Pour soutenir cet effort, une fiscalité commune vit également le jour. Jusqu'alors, chaque île prélevait ses propres taxes sur le commerce et la production de sel, mais un système plus cohérent commença à se mettre en place. Les marchands, désormais protégés par une autorité centrale, acceptèrent de contribuer à l'entretien des infrastructures et de la flotte. Loin d'être une contrainte imposée, ces taxes étaient perçues comme un investissement dans la prospérité de toute la lagune. C'est ainsi que Venise, sans jamais renier son attachement à la liberté, parvint à créer un cadre juridique et politique où chacun pouvait évoluer sans subir l'arbitraire d'un pouvoir absolu.

Ce modèle unique dans l'histoire italienne permit à Venise de s'affirmer comme une république fondée sur le droit et le consensus. En créant un équilibre subtil entre autonomie locale et autorité commune, les Vénitiens évitèrent le piège du despotisme tout en s'assurant d'une cohésion suffisante pour prospérer.

Loin des royaumes féodaux où le pouvoir se transmettait par la naissance et où la loi était dictée par la volonté d'un seul, Venise sut bâtir un État où la consultation, la négociation et la participation collective furent les piliers du gouvernement. Ce système, né d'une nécessité vitale, allait assurer la pérennité de la République pendant près d'un millénaire.

L'historien Gilbert écrivait à ce sujet : "*Il était inconcevable qu'un siècle aussi empreint d'ignorance voie naître une constitution équilibrée, digne de la plume d'un législateur habile. Et pourtant, les Vénitiens, farouchement attachés à leur liberté, y parvinrent. Ils conservèrent leurs assemblées générales, dont nul ne contestait qu'elles détiennent, par délégation exclusive du peuple, la souveraineté. Mais ils voulurent aussi être forts. Alors, ils conférèrent à leur nouveau chef, le Doge, tous les pouvoirs d'un roi, en lui attribuant l'ensemble des responsabilités, y compris celle d'accepter ou de rejeter les avis de ses propres conseillers, qu'il choisissait librement. Seule la décision de guerre et de paix resta entre les mains de l'assemblée générale.*"[1] . Qu'en fut-il de la liberté à Venise pendant le règne du premier Doge ?

Naissance de l'institution du Doge

Paolo Lucio Anafesto, originaire de l'île d'Héraclée, fut le premier homme élu par la nation et honoré de ce titre prestigieux. Il est également le premier nom mentionné dans les archives de Venise. L'historien Daru rapporte, avec une prudence académique, que son élection fut réalisée par un comité de douze membres, désignés par l'assemblée générale. Ne pouvant garantir l'exactitude de ce fait, il le formule avec précaution en écrivant : *« Il est dit que... »*.

[1] GALIBERT op. cit. p. 22

C’est à partir de l’accession de ce premier Doge que l’historien André Dandolo commença à consigner l’histoire et les événements de Venise. Dandolo, qui fut lui-même le 54e Doge, est l’un des plus anciens chroniqueurs vénitiens connus.



Paolo Lucio Anafesto premier doge de Venise

Le premier doge, Paolo Lucio Anafesto selon la tradition, fut choisi pour incarner l’unité de la lagune et coordonner les efforts des différentes îles face aux menaces extérieures. Il avait un rôle de chef militaire, garantissant la défense contre les Lombards et les pirates, et de médiateur entre les tribus locales pour limiter les conflits internes. Il supervisait l’organisation du commerce, veillant à établir des règles communes et à protéger les routes maritimes.

Son autorité restait cependant encadrée par les notables et les assemblées locales, qui conservaient une influence décisive. Plutôt qu’un souverain absolu, il était un magistrat élu, dont le pouvoir reposait sur le consensus et la nécessité d’assurer l’ordre sans empiéter sur les libertés traditionnelles des Vénitiens.

Leçons et enseignement : Avec des pouvoirs aussi étendus, il est légitime de se demander si le Doge ne ressemblait pas en tout point à un roi absolu. L’historien Daru partageait ce doute et se montrait sceptique face à l’enthousiasme des historiens vénitiens, qui affirmaient fièrement que cette réforme politique avait autant préservé le caractère républicain de Venise que sa liberté. Moqueur, il rétorquait : *« Ce ne sont que des jeux de mots, car la liberté peut exister sous une monarchie, tout comme le despotisme n’est pas exclu d’une république. Les historiens vénitiens se sont fait un point d'honneur de prouver que, par ce changement, Venise n'avait perdu ni son titre de république, ni sa liberté»*[1]

[1] DARU op. cit. p. 41

Effectivement, la liberté a existé sous la monarchie anglaise et perdure aujourd'hui dans toutes les monarchies européennes, tandis que l'histoire a connu des républiques despotiques. Mais dès que l'on saisit le véritable sens du titre de Duc dans le système féodal qui a dominé l'Europe occidentale au Moyen Âge, et qu'on le compare aux pouvoirs et aux attributions du Doge à Venise, on perçoit immédiatement la différence. Dès lors, il devient difficile d'adhérer aux réserves exprimées par l'historien Daru.

Il convient ici de rappeler que les titres de *duc* et de *comte* sont d'origine romaine. Le premier désignait un chef militaire, tandis que le second désignait un compagnon de l'empereur. Lorsque les peuples du Nord envahirent et occupèrent les provinces occidentales de l'Empire romain, leurs rois ne disposaient ni d'une armée permanente pour asseoir leur domination, ni d'une administration centralisée capable de gérer ces vastes territoires. Ils divisèrent alors les terres conquises en *fiefs*, chacun placé sous l'autorité d'un chef militaire issu de leurs rangs, résidant dans un château fort d'où il administrait la population locale avec de vastes pouvoirs, assurant à la fois le maintien de l'ordre et la protection du territoire. Ce pouvoir lui était délégué par le roi, seul détenteur de la souveraineté, auquel tous les seigneurs rendaient hommage une fois par an et pour lequel ils devaient lever une armée à leurs frais en cas de guerre. Au-delà d'une certaine période de service, c'était alors au roi de prendre en charge les dépenses militaires. Des droits et devoirs régissaient leurs relations avec la couronne, mais ils seraient trop longs à détailler ici. Certains de ces seigneurs reçurent le titre de *duc*, tandis que d'autres furent désignés sous celui de *comte*.

Clovis Ier (466-511), roi des Francs, fut l'un des premiers monarques à instaurer le système féodal en Gaule, correspondant aujourd'hui à la France et à la Belgique. Ce modèle de gouvernance fut ensuite repris par Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, lorsqu'il envahit l'Angleterre en 1066. Guillaume, tout en étant souverain de son royaume britannique, restait duc de Normandie sous l'autorité du roi de France, véritable détenteur de la souveraineté sur ce territoire.

Cependant, en maintenant les seigneurs féodaux à la tête de leurs fiefs à vie, ces titres et fonctions devinrent progressivement héréditaires. Avec le temps, le pouvoir des ducs et des comtes s'accrut au point que leurs terres – ainsi que ceux qui y vivaient – finirent par devenir leur propriété exclusive, consolidant ainsi un système où l'autorité locale l'emportait souvent sur celle du roi[1].

Les fiefs féodaux se transformèrent progressivement en royaumes, à l'image des royaumes de Taïfas en Al-Andalus. Toutefois, une différence fondamentale subsistait : en Occident, ces fiefs restaient unis sous l'autorité suprême du roi, garant de la souveraineté. En revanche, les royaumes andalous ne virent le jour qu'après la chute des Omeyyades et l'effondrement de l'État des Banū ʿĀmir au début du XIe siècle (Ve siècle de l'Hégire).

Ces royaumes étaient dirigés par des souverains issus d'origines diverses : Arabes, Berbères, et même esclaves slaves (Ṣaqāliba). Mais ils demeurèrent fragmentés et en perpétuelle rivalité, incapables de s'unifier malgré les efforts de la dynastie arabe des Banū ʿAbbād à Séville et les multiples interventions d'Ibn Tāshfīn, qui traversa plusieurs fois le détroit pour tenter d'imposer l'unité. Leur réticence à s'unir venait de la crainte de redevenir de simples fonctionnaires, à l'image de leurs ancêtres sous les Omeyyades et les Banū ʿĀmir.

Des expériences féodales similaires eurent lieu en Orient, notamment avec les Seldjoukides, mais elles aboutirent également à la formation de royaumes et d'émirats indépendants. Quoi qu'il en soit, le féodalisme en Occident ne fut qu'une forme parmi d'autres du despotisme. Dès lors, une question essentielle se pose : quelle était la différence entre le *duc* féodal, maître absolu de son fief, et le *doge* de Venise, garant de la liberté de sa république ?

Le **duc** féodal :

- Gouverne son duché par délégation du roi souverain.

---

[1] GUIZOT François *ESSAIS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE,* Charpentier, Paris, 1841. Et HALLAM Henry, *L'EUROPE AU MOYEN-AGE,* Gregoire, Wouters & Ce, Bruxelles, 1840,

- Exerce un pouvoir absolu à vie.
- Transmet son titre par héritage.
- Possède la terre du duché ainsi que tout ce qui s’y trouve.

Le **Doge** de Venise :

- Gouverne la république par délégation du peuple souverain.
- Exerce un pouvoir étendu à vie, mais sous le contrôle du peuple, qui peut le destituer.
- Son poste est soumis à une élection par les institutions représentatives du peuple après sa mort ou sa destitution.
- La terre de Venise et tout ce qu’elle contient appartiennent exclusivement à ses habitants.

Ainsi, la différence entre la tyrannie d’un duché féodal et la liberté d’un duché vénitien devient évidente. C’est pour cette raison que les Vénitiens appelaient leur république, en latin, **"*Bonum Ducatum*"**, signifiant **"*le bon duché*"**—un nom qui, transformé par la langue arabe, est devenu **"*al-Bunduqiya*"**.

Venise ne regretta jamais cette réforme politique, car elle permit au premier Doge d’apaiser les tensions internes, de mettre un terme à la piraterie des Slaves en mer et de contraindre le royaume lombard à reconnaître l’indépendance et les frontières de la République. Mieux encore, un traité fut signé, accordant à Venise des privilèges commerciaux, en raison du poids économique considérable de son commerce, dont les Lombards ne pouvaient se passer. Et le Doge élu renforça les défenses des îles frontalières et développa les chantiers navals, aussi bien pour la construction de navires marchands que de vaisseaux militaires[1].

Le premier Doge, Paul-Luc Anafeste, gouverna la République de Venise pendant vingt ans, de 697 à 717, jusqu'à sa mort. Son règne s’écoula sans le moindre incident susceptible de remettre en question le caractère républicain de Venise ou d’altérer sa liberté. À sa disparition, et sans transmission héréditaire du pouvoir, la souveraineté revint naturellement au peuple, qui élut Marcello Tegalliano pour lui succéder. Ainsi, au fil des siècles, cent vingt doges

[1] SÏSMONDI op. cit. p. 229

se succédèrent à la tête de la République, de 697 à 1797, jusqu'à ce que le dernier Doge abdique sous l'occupation napoléonienne.

Cependant, comme toute œuvre humaine, cette nouvelle réforme politique n'était pas parfaite. Ses failles ne furent pas visibles sous le règne du premier Doge, ni même sous celui de son successeur, qui dirigea pendant dix ans en suivant la même voie, avant de mourir en 727 sans que des troubles notables ne surgissent. Mais lorsque le troisième Doge, Orso Ipato, fut élu selon le même processus que ses prédécesseurs, et toujours sans hérédité, des fissures cachées jusqu'alors, commencèrent à apparaître dans ce système politique.

Ce qui se produisit donc mit en lumière non seulement les faiblesses de la réforme, mais aussi l'attachement profond du peuple vénitien à la nature républicaine de son gouvernement et à sa liberté. Comment cette crise s'est-elle manifestée ? Et que s'est-il réellement passé ?

Le dogat de transition

Marcello Tegalliano, deuxième doge de Venise, demeure une figure énigmatique. Son existence même est sujette à débat : certains historiens doutent qu'il ait réellement régné. Pourtant, la tradition vénitienne le place après Paolo Lucio Anafesto, au début d'un pouvoir encore vacillant.

Si l'on suit la version officielle, Tegalliano était magister militum, un chef militaire sous Anafesto. À la mort de ce dernier, il lui aurait succédé par continuité plutôt que par élection. Ce détail est crucial : la transmission du pouvoir n'était pas encore encadrée par des institutions solides, laissant place à des influences extérieures, notamment celles de l'Empire byzantin et du royaume lombard.

Son règne, estimé entre 717 et 726, fut marqué par la consolidation du pouvoir dogal sous la tutelle byzantine. Il dut naviguer entre les pressions de l'Exarchat de Ravenne et la menace des Lombards. En cela, il incarne une Venise encore sous influence, cherchant son autonomie sans l'affirmer pleinement.

Sous son dogat, la liberté naissante des Vénitiens restait fragile. Le peuple n'avait pas encore voix au chapitre dans le choix de son dirigeant, et la noblesse locale commençait à tisser les fils d'une **oligarchie**. C'est sous son successeur, Orso Ipato, que l'élection dogale deviendra plus affirmée, posant les premières pierres d'une liberté institutionnelle.

Leçons et enseignement : En somme, Marcello Tegalliano ne fut ni un tyran ni un libérateur. Il fut un maillon nécessaire, un chef de transition dans une époque où la liberté vénitienne cherchait encore ses contours. Son règne souligne une leçon essentielle : la liberté ne naît pas d'un seul homme, mais d'un long processus où chaque dirigeant, qu'il le veuille ou non, joue son rôle.

Liberté encore fragile sous le troisième doge

Orso Ipato (726-737) est une figure clé dans la consolidation de l'indépendance vénitienne et de ses institutions républicaines. Il est élu par l'aristocratie vénitienne, signe que la communauté cherche à stabiliser son gouvernement face aux pressions extérieures, notamment de Byzance et des Lombards.



troisième Doge
Orso Ipato
assassiné

Son règne se distingue par deux actions fondamentales pour la liberté vénitienne. D'abord, il renforce les liens avec l'Empire byzantin tout en obtenant une autonomie accrue pour Venise. Cette subtile diplomatie permet aux Vénitiens d'échapper à une soumission totale à Byzance sans pour autant tomber sous la coupe des Lombards. Ensuite, il s'emploie à organiser le pouvoir en dotant la cité d'une administration plus cohérente, posant ainsi les bases d'une république où l'autorité du doge ne saurait être absolue.

Orso Ipato ne meurt pas de vieillesse, mais est assassiné, preuve que le dogat est encore fragile et disputé. Pourtant, son action marque

un tournant : son fils, Deusdedit Ipato, lui succède par élection, signalant que la transmission héréditaire du pouvoir ne s'impose pas encore et que l'idée d'une autorité légitime issue du consensus gagne du terrain.

À l'image du peuple de Rome, les Vénitiens défendirent leur liberté avec fermeté et ténacité tout au long des onze siècles d'existence de leur République. Mais il arriva un jour où cette liberté fut mise à l'épreuve. Et le troisième Doge ***Orso Ipato***, fut le premier à en payer le prix fort. Comment cela s'est-il produit ?



L'historien Daru[1] rapporte que les Lombards du nord de l'Italie envahirent Ravenne, chassant le gouverneur byzantin, qui se réfugia à Venise et sollicita son aide. Le Pape, craignant l'arianisme lombard, exhorta le Doge Orso Ipato à intervenir. Bien que l'Assemblée Générale ait débattu des risques commerciaux et politiques, le Doge plaida en faveur d'une intervention, invoquant le devoir envers Byzance et la sécurité de Venise. Son camp l'emporta, et la République décida de participer à la reconquête de Ravenne.

La reconquête de Ravenne fut un succès éclatant grâce à une ruse combinant une attaque terrestre et maritime. Pris par surprise, les Lombards furent vaincus, et la ville revint sous contrôle byzantin. Cependant, cette victoire enivra le Doge Orso Ipato, qui, grisé par son triomphe, méprisa les institutions républicaines et laissa entrevoir des ambitions monarchiques, menaçant ainsi l'équilibre politique de Venise.

Les ambitions monarchiques d'Orso Ipato plongèrent Venise dans le chaos. Pendant deux ans, la cité fut divisée jusqu'à ce que ses opposants se soulèvent violemment. En 737, une foule en colère prit

[1] P. DARU op. cit. pages :44 - 48

d'assaut le Palais ducal, captura et exécuta le Doge après lui avoir crevé les yeux. Cet événement marqua un tournant : il montra l'attachement des Vénitiens à leur liberté et révéla la fragilité de leurs institutions républicaines.

Leçon et enseignement : Avec Orso Ipato, Venise fait un pas décisif vers son émancipation. Il démontre que la liberté n'est pas un don, mais une conquête politique patiente, où l'intelligence et la prudence valent mieux que la force brute.

Or l'orgueil est une constante de la nature humaine. Comme une mauvaise herbe, il guette la liberté partout où elle pousse, cherchant à l'étouffer. Aujourd'hui encore, les mouvements d'extrême droite rôdent autour des démocraties modernes, menaçant leurs fondements. La République de Venise n'échappa pas à ces dangers du despotisme, tout comme la monarchie et la République romaine en avaient souffert des siècles avant notre ère.

L'exécution d'Orso Ipato ne fut pas un cas isolé : plusieurs Doges subirent un sort brutal pour avoir tenté d'usurper le pouvoir, révélant l'instabilité politique de Venise. Faute de moyens légaux pour destituer leurs dirigeants, les Vénitiens recouraient à la violence, contrastant avec la République romaine, qui avait instauré des procédures judiciaires pour juger ses magistrats. L'exécution sommaire du Doge témoigne ainsi d'un retard dans la civilisation politique de Venise, mais elle poussa la République à entreprendre des réformes pour éviter de telles crises à l'avenir. Quelle la première de ces réformes ?

Echec de la première réforme institutionnelle

L'exécution d'Orso Ipato révéla les limites du système du Doge et poussa les Vénitiens à expérimenter une nouvelle gouvernance. Ils instaurèrent le titre de Maître de la Milice, une fonction annuelle axée sur l'autorité militaire plutôt que civile. Cependant, cette réforme fut fragile : après deux mandats successifs, les partisans des Ipato réussirent à faire élire Teodato Ipato, fils du Doge assassiné qui fut réélu plusieurs fois. Comment fut-ce possible ?


Teodato Ipato
déposé

Teodato Ipato a su naviguer dans ce contexte, et s'il a été réélu plusieurs fois ***Maître de la Milice***, c'est qu'il a convaincu, à sa manière, qu'il n'était pas une menace pour la liberté, mais peut-être un garant de sa survie.

La fonction de Maître de la Milice, pensée pour éviter la concentration du pouvoir, s'est révélée insuffisante. Venise, cité de marchands et de marins, avait besoin de dirigeants capables de défendre ses intérêts, et un chef militaire sans véritable autorité civile ne pouvait pas répondre aux exigences du moment.

Face au chaos régnant à Héraclée, l'assemblée générale se réunit à Malamoco, pour lui trouver une solution. Un choix stratégique pour affaiblir le parti de Teodato Ipato. Pourtant, ses partisans s'y précipitèrent et parvinrent à rétablir l'institution du Doge, avant d'y faire élire Teodato Ipato en 742. Ironie du sort, il succéda ainsi dans cette même institution à son père, Orso Ipato, exécuté cinq ans plus tôt, marquant le retour de sa famille au pouvoir.

Teodato Ipato a donc pu revenir au pouvoir parce que, malgré la réforme du Maître de la Milice, les Vénitiens restaient attachés à une forme de continuité. Loin d'accepter passivement une autorité imposée, ils cherchaient un équilibre entre stabilité et liberté. Et comme la famille Ipato n'avait pas disparu avec l'exécution d'Orso Ipato, ses partisans ont continué à peser sur la politique vénitienne.

Leçons et enseignement : Contrairement à Rome, où les révolutionnaires éliminèrent toute menace contre la République, les Vénitiens crurent assurer leur liberté en instaurant le **Maître de la Milice**, un pouvoir temporaire. Cependant, cette nouvelle institution se révéla instable, et Fabriciatio Jean, dernier titulaire du poste, dut faire face aux ambitions des partisans de son rival Teodato Ipato. Son opposition farouche à leur retour au pouvoir le fit passer pour un tyran, retournant l'opinion publique contre lui. Finalement renversé, après lui avoir crevé les yeux, marquant l'échec de cette tentative de

réforme[1]. Et retour au point de départ par le rétablissement de l'institution du Doge.

Dans un système où l'influence des grandes familles restait forte, il n'est pas surprenant que le fils d'un Doge assassiné ait trouvé un appui. Mais son retour n'était pas qu'une revanche dynastique : les Vénitiens eux-mêmes ont sans doute vu en lui une solution aux limites de la réforme. L'exécution d'Orso Ipato donna donc naissance à deux factions rivales : les partisans de l'autorité, soutenant sa famille, et les défenseurs de la liberté.

L'histoire de Venise illustre la lutte fragile mais tenace de la liberté face à l'autoritarisme. Alors que d'autres nations, comme l'Angleterre avec la Magna Carta ou les Provinces-Unies, ont lentement limité l'absolutisme, Venise combattait dès le VIIIe siècle pour préserver son indépendance républicaine. Sans ces sursauts de liberté, l'Occident aurait pu sombrer dans une tyrannie perçue comme inévitable, à l'image de ce qu'évoque Ibn Khaldoun dans sa *Muqaddima*. L'histoire vénitienne prouve que la liberté n'est jamais définitivement acquise, mais qu'elle appartient à ceux qui osent la défendre et ne se laissent pas aveugler par le prestige d'une brillante civilisation qui éclipse le despotisme en arrière fond.

Jusqu'ici, nous avons exploré les menaces internes qui pesaient sur la jeune république. Mais les puissances étrangères, elles aussi, avaient des desseins inavoués, cherchant à affaiblir ou manipuler ce fragile bastion de liberté. Pourquoi ? À cause des lacunes et des failles des réformes politiques vénitiennes, dues à l'inexpérience d'un peuple novice en matière d'institutions démocratiques. Quelles étaient ces failles dans l'institution du doge qui continuaient de menacer sa liberté ?

Failles persistantes dans l'institution du doge

L'institution du doge, bien que stable sous les premiers dirigeants, révéla vite ses failles. Doté de vastes pouvoirs, le doge contrôlait la diplomatie, ce qui ouvrait la porte aux ingérences étrangères,

[1] P. DARU op. cit. pp. : 44 - 49

notamment de la Lombardie et de Byzance. Contrairement à Rome, où le Sénat gérait la politique extérieure, Venise confia cette responsabilité à un seul homme, faute d'une tradition politique bien établie. Issue d'une population de réfugiés sans expérience étatique, la République improvisa son organisation, accumulant erreurs et ajustements. L'assemblée générale conservait un droit de regard sur la guerre et la paix, mais sa capacité d'action restait limitée face à l'autorité du doge.

Ce n'est qu'en 1172, sous Sebastiano Ziani, que le Maggior Consiglio fut institué pour encadrer le pouvoir du doge en le plaçant sous l'influence des familles patriciennes. Plus tard, sous Giovanni Dandolo, le Collège des Sages se structura, organisant la gestion des affaires de l'État et limitant encore l'autorité du doge. Ce long processus d'apprentissage politique renforça l'oligarchie vénitienne, mais au prix d'une liberté fragile, constamment menacée par les ambitions de Byzance et du royaume lombard.

Le royaume lombard détecta rapidement cette faille dans le système législatif vénitien et en profita pour négocier directement avec le doge, sans passer par l'assemblée générale. Ainsi, un accord particulièrement généreux fut conclu, garantissant à Venise la souveraineté sur une portion stratégique du littoral, s'étendant entre les embouchures du Grand et du Petit Piave. En plus de cette concession territoriale, la République obtint d'importants privilèges commerciaux, renforçant son influence économique dans la région[1].



Le fleuve **Piave**, qui se jette dans la lagune de l'archipel vénitien

[1] P. DARU op. cit. p. 44

Le doge, ne nécessitant aucun aval de l'assemblée, signa un accord avec les Lombards sans contrepartie apparente. Plus tard, il apparut que cette manœuvre visait à garantir la neutralité de Venise face à leur expansion en Italie. Lorsque les Lombards envahirent Ravenne, le gouverneur byzantin et le pape sollicitèrent l'aide d'Orso Ipato, preuve de l'indépendance vénitienne. Mais cette liberté gênait les grandes puissances, qui préféraient traiter avec un autocrate plutôt qu'un gouvernement collégial. Malgré le traité de neutralité, Orso Ipato, chef belliqueux, persuada l'assemblée d'intervenir militairement, permettant à Venise de libérer Ravenne.

Une nouvelle faille du système vénitien se révéla lorsque l'empereur byzantin honora personnellement le doge Orso Ipato en lui conférant le titre de *Hypatos*, ignorant ainsi l'assemblée générale, véritable décisionnaire de la guerre. Les lois vénitiennes ne permettant pas de refuser un tel honneur, Byzance profita de cette brèche institutionnelle pour exercer une influence indirecte sur le doge, menaçant ainsi l'indépendance politique de la République[1].

Fier de son titre byzantin, Orso Ipato commença à gouverner comme un mandataire de Byzance plutôt que comme un élu du peuple vénitien, ce qui servait les intérêts impériaux en affaiblissant l'assemblée générale. Mais son mépris pour ses concitoyens provoqua une révolte : destitué et exécuté, son sort révéla les lacunes du droit vénitien, qui ne prévoyait ni interdiction explicite de la tyrannie ni cadre légal pour juger un dirigeant criminel. Pris entre les intrigues de Byzance et du royaume lombard, Venise réagit en remplaçant le doge par un Maître de la Milice, élu pour un an.

Après l'assassinat du doge, ses partisans rappelèrent son fils, Orso Ipato, qui fut élu puis réélu chef des milices pour un mandat d'un an, assurant une période de stabilité. Mais lorsqu'un autre candidat prit la tête de la république comme chef des milices, des troubles éclatèrent, menant à son renversement et à son châtiment brutal : on lui creva les yeux pour son attachement à la liberté.

[1] GALIBERT op. cit. p. 23

Malgré ces crises, Venise ne s'effondra pas. Cependant, derrière ces bouleversements, l'influence des puissances étrangères était manifeste. Exilé avant son retour, Orso Ipato ne put retrouver le pouvoir qu'avec le soutien de Byzance ou du royaume lombard, deux ennemis de l'indépendance vénitienne. Son élection en 742 marqua le rétablissement du doge à vie et permit aux Lombards de renouveler un accord avantageux avec Venise, accordant de nouvelles concessions territoriales.

Les Lombards, jadis hostiles au père d'Orso Ipato, changèrent d'attitude lorsqu'ils consolidèrent leur emprise sur l'Italie. Plutôt qu'une république imprévisible, ils préférèrent un doge redevable à leurs faveurs. Orso Ipato gouverna treize ans sans heurts, mais son projet de forteresse près de la frontière lombarde souleva des doutes : préparait-il une rupture avec ses protecteurs ou un coup de force contre la République ?

Ce projet alarma les Lombards, qui fomentèrent sa chute. Il fut renversé et aveuglé, tout comme le dernier Maître de la Milice avant lui. Un usurpateur s'empara alors du pouvoir, organisant des élections truquées pour se légitimer. Il se proclama quatrième doge en 755, succédant officiellement à son père. Mais sa tyrannie le rendit insupportable, et il fut renversé à son tour après un an de règne, subissant le même châtiment : on lui creva les yeux, un symbole de vengeance contre ceux qui menaçaient la liberté vénitienne.

Cet épisode illustre une vérité fondamentale : malgré ses failles, Venise refusait toute forme de despotisme, même si cela passait par la force plutôt que par le droit. La liberté, bien que vacillante sous les assauts de l'absolutisme, continuait d'animer la République.

Cela rappelle une leçon universelle : la liberté n'est jamais un acquis naturel, ni un trait propre à une civilisation. Elle est le fruit d'une lutte incessante, d'un effort continu pour la faire naître, croître et survivre aux menaces. À ce stade, Venise n'avait pas encore solidement enraciné cette liberté dans ses institutions. Voyons maintenant le bilan de la vie institutionnelle de Venise.

Bilan de la vie institutionnelle de Venise

Jusqu'à cette étape de son histoire, Venise avait connu huit chefs élus. Parmi eux, quatre furent déposés par la force, et non par le droit. L'un fut assassiné, tandis que les trois autres eurent les yeux crevés. De tels châtiments brutaux témoignaient de la gravité du mal qui rongeait la République[1].

L'absence de lois claires et fermes – une pour criminaliser l'ambition tyrannique, une autre pour interdire la justice populaire et la punir, et une dernière pour protéger l'indépendance de Venise contre les ingérences étrangères – laissait un vide juridique dangereux. Dans ce contexte, les partisans de la liberté se retrouvèrent pris entre deux factions internes : l'une servait les intérêts de Byzance, tandis que l'autre favorisait les desseins du royaume lombard.

Tu te demandes peut-être, à juste titre, comment reprocher aux Vénitiens de ces temps anciens de ne pas avoir su établir les lois et les institutions nécessaires pour protéger leur liberté. Mais cette critique prend tout son sens si l'on se rappelle l'exemple de la Rome antique, où des lois strictes garantissaient la liberté par le droit, et non par la force ou l'anarchie.

Prenons trois exemples issus de l'historien Tite-Live pour illustrer le rôle des institutions et des lois dans la préservation de la liberté sous la jeune République romaine.

Le premier exemple remonte à l'an 509 av. J.-C., première année de la République, lorsqu'une conspiration fut découverte pour restaurer la monarchie et rendre le trône à Tarquin le Superbe, roi déchu. Tite-Live raconte :

Quant aux biens du roi déchu Tarquin, il fut décidé après réflexion de ne pas les lui restituer, ni même de les confisquer au profit de l'État. On les abandonna au pillage du peuple, afin qu'il n'envisage jamais de se réconcilier avec les rois. Ses terres situées

[1] P. DARU op. cit. p. 50

entre la ville et le fleuve furent offertes au dieu Mars et devinrent le Champ de Mars.

Après le saccage des biens de Tarquin, les conspirateurs furent condamnés à mort. Sachant toutefois, que, sous la monarchie, le jugement de ce type crimes relevait de la compétence exclusive du roi. Cependant, le récit ne précise pas exactement quelle institution de la nouvelle République a prononcé la sentence de mort contre les conspirateurs. Les jeunes aristocrates impliqués dans le complot furent attachés aux colonnes du forum, et parmi eux les fils Brutus, l'un des deux tout premiers consuls de la république, qui attirèrent tous les regards. Ce n'était pas la peine qu'on déplorait, mais l'ampleur de leur trahison : comment avaient-ils osé conspirer contre leur propre père, qui venait de libérer le peuple ? Comment avaient-ils pu envisager de livrer le Sénat, le peuple, les dieux et toute Rome à un tyran cruel et arrogant ?

Lorsque vint le moment de l'exécution, les consuls en personne assistèrent à la sentence et ordonnèrent aux gardes de procéder. Les conspirateurs furent d'abord dénudés, puis flagellés, avant d'être exécutés d'un coup de hache.

Enfin, pour dissuader quiconque de trahir la République à l'avenir, on récompensa l'esclave qui avait dénoncé le complot en lui accordant la liberté, la citoyenneté romaine équivalait à une forte somme d'argent.

Ce récit montre que dès sa naissance, la République romaine savait protéger sa liberté par des institutions solides et des lois rigoureuses. Rien n'était laissé au hasard : non seulement les traîtres furent punis sans pitié, mais en plus, un précédent juridique fut établi pour garantir que toute tentative future de restaurer la tyrannie serait immédiatement réprimée.

À comparer avec la République de Venise naissante, où les conspirations internes et les influences étrangères n'étaient pas systématiquement endiguées par des lois strictes, on comprend mieux les failles qui fragilisaient sa liberté.

Concernant le consul Valérius, qui dut se justifier publiquement en 509 av. J.-C. face à l'accusation de complot contre la République, l'historien Tite-Live rapporte : « *On ne saurait dire à quel point l'opinion populaire était changeante. Valérius, après avoir survécu à la bataille et reçu les plus grands honneurs, devint soudain la cible de soupçons et d'accusations infamantes. Certains prétendaient qu'il ambitionnait de se faire roi. La preuve en serait qu'il tardait à nommer un collègue consul après la mort de Brutus et qu'il construisait une demeure sur une colline élevée, comme s'il voulait en faire une forteresse imprenable.*

Touché dans son honneur par ces rumeurs répandues partout, Valérius convoqua le peuple sur le Forum. Montant à la tribune, il ordonna à ses gardes d'abaisser leurs armes, un geste qui plut à la foule, car il symbolisait la primauté du peuple sur le consul.

Il prit alors la parole et évoqua les mérites de son défunt collègue Brutus, qui, après avoir libéré la patrie du joug monarchique et exercé la plus haute charge de l'État, était mort au combat pour la République, avant que la fonction consulaire ne soit entachée par la haine. Lui, Valérius, avait survécu, mais pour se retrouver victime des jaloux.

Il s'exclama alors : "N'existe-t-*il donc aucune vertu assez pure pour ne pas être souillée par le soupçon ? Moi, l'ennemi juré des rois, serais*-*je accusé de vouloir la royauté ? Même si j'avais bâti ma maison sur le Capitole ou dans la citadelle, devais*-*je pour autant inspirer la crainte à mes concitoyens ? Est*-*ce là la solidité de ma réputation parmi vous ? Est*-*ce sur de si fragiles fondements que repose votre confiance en moi, au point que l'emplacement de ma maison importe plus que ma personne ? Non, jamais la demeure de Valérius ne sera un obstacle à votre liberté ni une menace pour vous. Je quitterai cette colline et j'installerai ma maison en contrebas, au pied même de la colline, afin que vous, citoyens, soyez toujours au-dessus de moi, moi qui suis devenu suspect. Que ceux qui me calomnient construisent leurs demeures en hauteur s'ils veulent ainsi mieux protéger votre liberté que Valérius*.". Aussitôt, il fit déplacer

tous les matériaux de construction et bâtit sa maison au pied de la colline, dans le point le plus bas. »

Concernant les lois instaurées par le consul Valérius, qui confiaient au peuple le pouvoir judiciaire dans les affaires de sûreté de l'État et permettaient l'appel des décisions judiciaires ordinaires, Tite-Live écrit : « *Par la suite, les projets de loi présentés par le consul Valérius dissipèrent les soupçons qui pesaient sur lui. Bien plus, ils lui valurent une immense popularité, au point qu'il fut surnommé* ***Valerius Publicola****, c'est-à-dire "Valérius, l'ami du peuple". Parmi ces lois, celle contre la tyrannie fut particulièrement marquante : elle accordait au peuple le droit de juger directement les affaires de sûreté de l'État, de prononcer la peine de mort contre les coupables et de confisquer leurs biens. Cette loi fut accueillie avec enthousiasme par la foule*. »

Ainsi, l'ouvrage de Tite-Live regorge d'enseignements sur l'histoire de la liberté dans la Rome antique, un sujet que Nicolas Machiavel approfondira plus tard dans son livre *Les Discours sur la première décade de Tite-Live*.

Malgré les lacunes observées dans les lois de Venise concernant la protection de la liberté à ce stade de son histoire, Nicolas Machiavel estime que les institutions et les lois de son régime étaient supérieures à celles de la Rome antique. Dans Les Discours sur la première décade de Tite-Live, il écrit pour dire : «*Ceux qui ont fait preuve de la plus grande sagesse dans la fondation d'un État sont ceux qui ont inscrit la préservation de la liberté parmi ses institutions fondamentales. Et les citoyens y sont restés libres aussi longtemps que ces institutions ont été bien placées. Puisque toute société est composée de nobles privilégiés (patriciens) et de gens du peuple (plébéiens), la question s'est posée : entre les mains de quelle classe la liberté devait*-elle être *confiée pour être en sécurité ?...*

...Les Spartiates et les Vénitiens l'ont placée sous le contrôle des élites, tandis que les Romains l'ont confiée au peuple. Qui a fait le meilleur choix ? Les arguments varient selon les perspectives, mais si l'on considère les résultats, il apparaît que la liberté a été mieux

préservée lorsqu'elle était entre les mains des nobles. En effet, à Sparte, elle a duré huit siècles (de 950 av. J.-C. à 146 av. J.-C.), à Venise onze siècles (de 697 à 1797), tandis que dans la République romaine, elle n'a duré que quatre siècles (de 509 av. J.-C. à 27 av. J.-C.). »[1]

Ainsi, selon Machiavel, la longévité des régimes où la liberté était sous la garde des élites témoigne de leur plus grande stabilité par rapport à la République romaine, qui fut plus sujette aux turbulences populaires.

Tout cela, ainsi que l'histoire de la Rome antique, nous montre que la liberté à Venise, à ce stade de son histoire, avait encore un long avenir de stabilité et de puissance. Grâce à l'évolution progressive de ses lois et institutions, forgées par l'expérience et les épreuves, la République vénitienne a su mieux protéger sa liberté et son indépendance que Rome elle-même.

Malgré les crises traversées, Venise a su maintenir son indépendance et sa puissance pendant des siècles. Bien que son territoire fût restreint, elle resta une grande puissance, traitant d'égal à égal avec les plus grands royaumes et empires de son temps. Elle vit naître et s'effondrer d'autres puissances autour d'elle, tout en restant debout, jusqu'à ce que Napoléon mette fin à son existence en 1797.

Mais qu'en est-il des événements qui suivirent la destitution et l'aveuglement du cinquième doge ? Et quelles furent les réformes politiques qui en découlèrent ?

Toute l'histoire de la Rome antique nous enseigne que, malgré ses lacunes législatives dans la protection de la liberté à ce stade de son histoire, la République de Venise avait encore devant elle une longue période de stabilité et de puissance. Grâce aux lois et institutions qu'elle a su développer progressivement avec l'expérience et le temps,

---

[1] Nicolas Machiavel, Discours sur la première décade de Tite-Live, chap. *république aristocratique ou république démocratique*

elle s'est dotée de mécanismes de défense de sa liberté et de son indépendance plus solides que ceux de la Rome antique.

Malgré les épreuves traversées, Venise a su préserver son autonomie et sa puissance durant des siècles. Bien que son territoire fût limité, elle est restée une grande puissance, traitant d'égal à égal avec des royaumes et empires bien plus vastes qu'elle. Elle a vu naître et s'effondrer d'autres puissances autour d'elle tout en demeurant debout, jusqu'à ce que Napoléon mette fin à son existence en 1797.

Mais qu'en est-il des événements qui ont suivi la destitution du quatrième doge avec les yeux crevés ? Et quelles furent les réformes politiques mises en place par la suite ?

Troisième réforme de l'institution du doge

L'historien français Labaume rapporte que, face aux dangers menaçant leur liberté en raison de la tyrannie et de la corruption de leur précédent doge, les Vénitiens jugèrent nécessaire d'imposer une nouvelle réforme : la nomination de ***deux tribuns*** agissant comme conseillers du doge afin de limiter son pouvoir[1]. Désormais, aucune décision ne pouvait être prise ni appliquée sans leur approbation. Mais cette troisième réforme politique fut-elle suffisante pour mettre un terme aux velléités absolutistes et aux troubles qui menaçaient la liberté de la République ?

Malheureusement, l'élite vénitienne excellait dans le commerce et la finance bien plus qu'elle ne maîtrisait l'art de la législation. Comme nous l'avons déjà souligné, cette différence avec les Romains explique certaines failles dans leur régime politique.



Doge Dominique Monegario

Ces lacunes apparurent dès l'élection de ***Dominique Monegario*** en 756, premier doge

[1] LABAUME Eugène. *HISTOIRE ABREGEE DE LA REPUBLIQUE DE VENISE*, Favre & Le Normant, Paris, 1811, p. 30

soumis à la nouvelle réforme institutionnelle.

Homme au tempérament autoritaire, il voyait la présence des deux tribuns comme une humiliation et non comme un contrepoids nécessaire à son pouvoir. Ne trouvant dans la loi aucune sanction contraignante et dissuasive, il méprisa ouvertement ses conseillers, ignora les nouvelles règles et gouverna selon son bon plaisir, bafouant la liberté des citoyens.

Après huit années d'abus, les Vénitiens, excédés par sa tyrannie et sa corruption, se soulevèrent, prirent d'assaut son palais, le déposèrent de force et le condamnèrent à l'exil après lui avoir aussi crevé les yeux, comme ses prédécesseurs. Il devint ainsi le quatrième doge à être renversé violemment, plutôt que par un processus légal, et à subir l'aveuglement et l'exil, sans compter le troisième doge assassiné[1].

Les Vénitiens ne toléraient jamais longtemps un dirigeant soupçonné de dérive autoritaire. Dès qu'un doge manifestait des tendances despotiques, ils le renversaient, soit en l'exécutant, comme ce fut le cas du troisième doge, soit en l'aveuglant et en l'exilant, comme pour trois autres.

Le dernier en date, toutefois, fit preuve d'une arrogance sans précédent, imposant sa tyrannie durant huit années avant d'être finalement évincé. Son maintien au pouvoir aussi longtemps ne fut possible que grâce à l'appui de réseaux corrompus au sein des institutions, notamment la justice, qui se renforçaient mutuellement.

Dans un régime despotique, les corrupteurs sont ceux qui, grâce à leur proximité avec le tyran, abusent de leur influence pour s'enrichir au détriment du peuple opprimé, qu'il soit asservi par la contrainte ou résigné à la soumission. Loin de se contenter du pillage des ressources publiques, ils étendent leur emprise à l'intégrité physique et morale des citoyens, réprimant, torturant et éliminant quiconque s'oppose à leur domination. Dans ce climat fut élu le premier doge qui a tenté en vain d'établir une monarchie héréditaire à Venise.

[1] DARU op. cit. p. 51

En effet le doge Maurizio Galbaio fut-il le premier à prendre l'initiative d'associer son fils au pouvoir et abandonner du même coup le fait d'avoir deux tribuns à ces côtés pour qu'il ne prenne aucune décision sans leur consentement. Comment les vénitiens ont-ils donc laissé faire ?

Echec de première tentative d'établir une monarchie à Venise

Oui, **Maurizio Galbaio**, le **7e doge de Venise** (r. 764-787), fut le premier à tenter d'établir une succession héréditaire en associant son fils **Giovanni Galbaio** au pouvoir dès **778**, faisant de lui son successeur désigné. Ce fut une rupture avec la tradition élective du dogat, qui jusque-là ne se transmettait pas de père en fils. De plus, il abandonna le système des **deux tribuns** qui, auparavant, devaient approuver ses décisions, centralisant ainsi son autorité.

Ce fut particulièrement flagrant qu'il associa au pouvoir avec le soutien du fils du roi des Francs, vainqueur des Lombards. Comme l'écrit l'historien Galibert : *"Sitôt libéré de toute contrainte, il révéla sa vraie nature : un prince avide et sans vergogne, prompt à toutes les débauches… Son fils, devenu son co-régent, lui ressemblait trait pour trait. Ensemble, ils profanaient l'honneur des femmes de toutes conditions et s'appropriaient impunément les biens des citoyens les plus respectés."* [1]



Maurizio Galbaio



Giovanni Galbaio

Les Vénitiens laissèrent faire pour plusieurs raisons. D'une part, Maurizio Galbaio s'appuyait sur une faction puissante et sur le soutien de l'Empire byzantin, qui voyait d'un bon œil une continuité du pouvoir fort dans une période d'instabilité. D'autre part, la ville était encore en construction sur le plan institutionnel, et il n'existait pas encore de mécanisme formel pour empêcher une telle tentative de transmission héréditaire.

[1] GALIBERT op. cit. p. 26

Enfin, l’absence de soulèvement immédiat montre que, malgré des mécontentements, une partie de l’élite vénitienne voyait dans cette transmission un moyen de stabiliser le gouvernement face aux menaces extérieures, notamment celles des Francs de Charlemagne et des Lombards.

Cependant, cette tentative dynastique ne dura pas. Après la mort de Maurizio Galbaio en **787**, son fils Giovanni lui succéda, mais son règne fut marqué par des tensions croissantes. Finalement, en **802**, un soulèvement renversa la dynastie des Galbaio, et **Obelerio Antenoreo** devint doge. Cet épisode marqua l’échec d’une monarchisation de Venise et renforça à terme le modèle électif du dogat, qui allait perdurer jusqu’à la fin de la République.

Tout cela n'aurait pas été possible sous ce nouveau doge sans la présence de forces corrompues à tous les niveaux de l'État et au-delà. Ces forces, tirant profit de son pouvoir, le protégeaient autant qu'il les protégeait en retour. Une nouvelle fois, nous apercevons ici quelques traits caractéristiques de l'oppression et des ténèbres du despotisme, dont l'éclat trompeur de la civilisation qu'il génère tend souvent à masquer les réalités amères aux générations futures.

Dans toute société libre, les citoyens ne sont pas des anges. Jamais un environnement de liberté n'a été totalement exempt de corruption et de corrupteurs. Songeons, par exemple, aux organisations criminelles dans les démocraties modernes et à leurs ramifications au sein de certaines institutions publiques. Néanmoins, ces criminels opèrent dans l’ombre et, lorsqu'ils sont démasqués, leur exposition constitue un scandale qui les conduit devant la justice.

En revanche, sous le joug du despotisme, tel qu'il a été connu en Europe sous l'Empire romain et, plus encore, durant les âges féodaux, les corrupteurs agissaient à visage découvert. Bien plus, ils occupaient les plus hautes fonctions de l'État. Quiconque osait dénoncer leur pillage et leurs abus risquait, au mieux, d’être réduit au silence, au pire, d’être assassiné. Sinon, il lui était rétorqué avec arrogance : *"Nous ne faisons que le bien."*

Ainsi, dans ces sociétés aux valeurs inversées, les tyrans et leurs complices étaient honorés comme des nobles, tandis que leurs victimes, les opprimés, étaient méprisées comme de simples va-nu-pieds ou des fous.

On se demande alors comment les Vénitiens, en pleine Europe médiévale et dans l'obscurité de cette époque, se distinguaient des autres peuples par leur refus obstiné du despotisme. À chaque fois que celui-ci pointait le bout de son nez, ils se révoltaient avec une violence inouïe pour reconquérir leur liberté.

Cela s'explique, sans aucun doute, par la nature de l'économie capitaliste qui, à cette époque, avait émergé et prospéré à Venise, contrairement à d'autres régions. Contrairement à une économie de subsistance simple, une économie capitaliste avancée, telle qu'elle s'épanouissait à Venise, ne pouvait supporter les ravages de la corruption et du despotisme. Elle en souffrait autant que des actes de piraterie des Slaves en haute mer.

La corruption des forces despotiques, qui s'appropriait sans scrupule les richesses des marchands et entrepreneurs, étouffait *l'**esprit d'entreprise***, ce moteur essentiel du capitalisme naissant à Venise. Or, cet esprit repose avant tout sur une confiance inébranlable dans les lois et, surtout, dans les institutions de l'État, en premier lieu la justice. Sans cette garantie, impossible de s'engager sereinement dans les risques inhérents aux marchés financiers et commerciaux.

Et cette confiance ne peut être garantie que par un environnement politique fondé sur la liberté. C'est pourquoi les premières économies florissantes du monde sont celles qui ont émergé sous un régime de liberté, grâce à l'existence d'un gouvernement municipal local : d'abord sous l'Empire romain, puis dans la République de Venise, parallèlement aux Républiques de Gênes et de Pise en Italie, ensuite dans la Confédération suisse et le Royaume d'Angleterre, puis dans les Provinces-Unies des Pays-Bas et dans leurs colonies anglo-saxonnes en Amérique du Nord.

À l’inverse, en Amérique latine, conquise par les couronnes espagnole et portugaise, le despotisme régnait en maître. Ces puissances l’ont exporté avec leurs soldats et leurs administrations, ce qui a donné naissance à une économie de subsistance simple, bien loin du capitalisme dynamique des nations libres. Ce n’est qu’avec l’instauration progressive de la liberté que l’économie capitaliste s’est développée dans le reste de l’Europe.

Ainsi, jusqu'à une époque récente, la majorité des travailleurs migrants en France et ailleurs étaient originaires d'Espagne, du Portugal, du sud de l'Italie et de la Grèce, en raison du retard pris par ces pays dans l'établissement d'un régime de liberté stable.

On voit donc que la civilisation culturelle, dans tous ses aspects, s'est épanouie bien plus sous la liberté que sous le despotisme. Ses bienfaits ont profité à l’ensemble des citoyens, tandis que dans les régimes despotiques d’autrefois, la culture et la prospérité étaient réservées aux élites et à leur entourage immédiat, concentrées dans les capitales royales, et cela au détriment de la dignité et des droits du reste de la population. Sans négliger toute fois les misères les plus rudes que génère aussi le capitalisme sauvage face à une population non unie et bien organisée pour constituer un bon contrepoids et un solide contrepouvoir.

Ainsi, à Venise, la liberté et l'économie capitaliste sont restées indissociables, comme des jumeaux siamois, formant une alliance puissante qui se soulevait à chaque fois contre la montée du despotisme et de la corruption. À chaque révolte, la tête du pouvoir tyrannique était tranchée, incarnée par le doge rebelle au peuple. Cependant, il manquait encore un cadre législatif suffisamment solide pour empêcher définitivement la résurgence de l’autoritarisme.

Mais qu’en est-il des événements qui ont suivi la destitution, l’aveuglement et l’exil du sixième doge, à l’instar de ses prédécesseurs ?

Leçons et enseignements de ce début du parcours.

Concernant le passage de Rome à la République en 509 av. J.-C., après la tyrannie de son dernier roi, Machiavel écrit dans *Les Discours sur la première décade de Tite-Live* qu'il était impératif pour Rome d'abolir la monarchie. Autrement, elle se serait enlisée dans une faiblesse telle qu'elle en serait devenue insignifiante. Depuis sa fondation par Romulus, la royauté avait duré près de deux siècles et demi, avec sept rois successifs. Mais à en juger par le degré de corruption atteint sous les derniers souverains, si la monarchie avait perduré ne serait-ce que deux ou trois règnes supplémentaires, ce poison aurait contaminé l'ensemble du corps social, rendant toute guérison impossible. Couper la tête corrompue au moment opportun, alors que le reste du corps demeurait sain, permit au contraire d'établir aisément un nouveau régime qui assura la pérennité de la liberté.

Machiavel ajoute par ailleurs qu'il existe une règle générale dans la fondation des États : jamais une république ou une monarchie n'a été solidement instituée à sa naissance, ni totalement réformée après une dégénérescence institutionnelle, sans qu'un seul homme n'ait été l'artisan de cette refondation. Il estime qu'il est indispensable qu'un législateur unique donne à l'État sa forme et son souffle. Pourtant, à la lumière de l'histoire postérieure à Machiavel, cette théorie apparaît tout aussi erronée qu'elle a pu être juste dans les temps plus anciens. Mais quel lien établir entre ces réflexions et la République de Venise à cette étape de son histoire ?

Au lieu de suivre la recommandation de Machiavel et de désigner un législateur expérimenté en droit public, ou de former une assemblée constituante chargée d'établir des lois solides garantissant un cadre institutionnel efficace, les Vénitiens crurent que leur problème résidait uniquement dans le mauvais choix des dirigeants, et non dans la structure même de leurs institutions. Ils pensèrent qu'en sélectionnant enfin l'homme juste et compétent, ils mettraient un terme à leurs tourments politiques.

Ainsi, en 764, ils élurent **Maurizio Galbaio** comme septième doge. Cet homme jouissait d'une réputation irréprochable et était

connu pour ses vertus. Son règne, qui dura vingt-trois ans, sembla d'abord leur donner raison : il gouverna avec sagesse et stabilité. Mais cela signifiait-il pour autant que Venise était définitivement sortie de ses turbulences politiques ?

Réfléchissons à cette question avec Machiavel, qui affirme dans le même ouvrage qu'une cité corrompue sous un prince tyrannique ne retrouvera jamais sa liberté, même si ce prince est renversé et que sa lignée est éradiquée. Il faudra qu'elle passe de maître en maître, d'un souverain à un autre, jusqu'à ce qu'un jour, par chance, un dirigeant éclairé et vertueux lui rende enfin sa liberté. Mais rien ne garantit que cette liberté perdurera après sa disparition.

C'est précisément ce qui s'applique à Venise à cette époque, à une différence majeure près : le peuple vénitien, libre, choisissait lui-même ses dirigeants. Comme nous l'avons vu, il pouvait faire de bons ou de mauvais choix, et devait en assumer les conséquences.

En revanche, dans les régimes despotiques que décrit Machiavel, c'était le destin qui désignait le souverain du peuple, condamnant ce dernier à subir les affres de la corruption et des abus de pouvoir dans toutes les sphères de l'État, dans l'attente hypothétique d'un dirigeant juste.

Prenons l'exemple du roi Numa Pompilius dans la monarchie romaine. Successeur de Romulus, il est souvent cité comme le souverain sage et vertueux qui a doté Rome de ses premières institutions religieuses et juridiques, instaurant ainsi une période de paix et de prospérité. Son règne, empreint de justice et de modération, contraste fortement avec celui de certains de ses prédécesseurs ou successeurs, plus enclins à la guerre et à l'abus de pouvoir.

Mais l'histoire de Rome démontre que la sagesse d'un dirigeant, aussi exceptionnelle soit-elle, ne suffit pas à garantir la pérennité d'un bon gouvernement. À la mort de Numa, Rome retombe dans les conflits et les tensions politiques, illustrant bien que la stabilité et la liberté d'un régime ne peuvent reposer sur les seules qualités d'un homme.

Ce constat, les Romains l'ont tiré eux-mêmes en abolissant la monarchie en 509 av. J.-C. pour instaurer la République, un système fondé sur des institutions solides plutôt que sur le hasard de la naissance et les qualités personnelles d'un seul souverain. Car un homme vertueux peut accomplir de grandes choses, mais seule une organisation politique bien conçue permet de préserver durablement la liberté et d'empêcher le retour de la tyrannie.

C'est cette même leçon que l'histoire enseigne aux peuples modernes : la véritable garantie de la liberté ne réside pas dans l'espoir de trouver un dirigeant juste et éclairé, mais dans la mise en place d'institutions capables d'empêcher l'accaparement du pouvoir et de limiter les abus, quel que soit celui qui gouverne.

Ainsi, la vertu du nouveau doge de Venise, tout comme celle du roi Numa dans la monarchie romaine – bien que les deux régimes diffèrent par nature – ne garantit en rien la probité de ses successeurs, comme l'a souligné Machiavel. La raison en est simple : une institution défaillante, dont la loi fondamentale ne prévoit aucun mécanisme efficace pour empêcher un futur doge de sombrer à nouveau dans la corruption et l'absolutisme en abusant de son pouvoir. Car la pérennité d'un bon gouvernement repose sur la solidité de ses institutions, et non sur la seule vertu des hommes. Les hommes passent, mais les institutions demeurent. À l'inverse, si le peuple fait un mauvais choix, mais que l'édifice institutionnel est bien conçu – comme ce fut le cas sous la République romaine – il existe alors suffisamment de garde-fous pour empêcher un dirigeant élu de dériver vers la corruption et la tyrannie.

Et la preuve en est ce que nous avons évoqué dans le chapitre précédent sur l'histoire de la Rome antique, à travers trois exemples illustrant l'établissement de ces garde-fous. Toutefois, nous n'avons pas encore mentionné d'exemple concret sur le fonctionnement de ses tribunaux. Pour mieux comprendre la nature et l'efficacité de la cour populaire – ancêtre direct du jury criminel des cours d'assises encore en vigueur dans certains pays occidentaux comme la France, la Belgique, la Suisse et les États-Unis – il suffit de se référer aux détails exposés dans le premier tome de cette série.

Ajoutons à cela les solides garanties qui, dès ces temps reculés, protégeaient les accusés et leur permettaient de se défendre équitablement. Parmi ces garanties, citons les procès emblématiques qui ont marqué l'histoire judiciaire de la République romaine : le jugement du héros **Horace**, triomphant face aux **Coriaces**, celui du sénateur Caius Marcius Coriolanus, accusé d'avoir porté atteinte à l'institution du tribun de la plèbe et condamné à l'exil, ou encore le procès d'un général pour lâcheté devant l'ennemi en 476 av. J.-C.

De même, un consul sortant fut jugé pour la même accusation en 475 av. J.-C., tandis qu'Appius fut traduit en justice en 470 av. J.-C. pour s'être attaqué verbalement à l'autorité des tribuns de la plèbe. Parmi d'autres cas célèbres, on peut encore citer la condamnation du jeune patricien turbulent Céson Quinctius, le procès du commissaire Appius, celui de deux anciens tribuns accusés de collusion avec l'aristocratie au détriment des intérêts du peuple, ainsi que celui de Capitolinus, exécuté pour atteinte à la sûreté de l'État.

En examinant les détails de ces procès, on ne peut qu'admettre que la corruption et l'abus de pouvoir, qu'ils proviennent de l'intérieur ou de l'extérieur des institutions de l'État romain libre, avaient un coût élevé et des conséquences sévères. Nul, aussi puissant soit-il, n'était au-dessus de la loi. Ainsi, grâce à une législation avisée et à des institutions solidement construites, les risques de tyrannie et de malversations y étaient presque inexistants.

À Venise, en revanche, en raison d'un cadre législatif défaillant et d'institutions déstructurées, ces risques étaient toujours présents, comme nous l'avons observé. Tout dépendait de la sagesse ou de l'erreur du peuple dans le choix du doge. Ce qui aggrava encore la menace pesant sur la liberté vénitienne fut l'acceptation par le peuple de la volonté du nouveau doge **Maurizio Galbaio** d'associer son fils au pouvoir. Cette décision se révéla fatale et coûta cher à la république. Comment cela s'est-il produit ? Et quelles en furent les conséquences désastreuses ?

Tous les historiens louent le septième doge et son règne de vingt-trois ans, de 764 à 787. Et l'essentiel y réside dans la prospérité de

l'économie capitaliste, rendue possible par la confiance dans la loi et les institutions, encore liées à la vertu du doge plutôt qu'à la force du droit, contrairement à la République romaine antique.

L'historien Labaume écrit : « *Sous le règne du nouveau doge, les Vénitiens purent se consacrer pleinement au développement de leurs connaissances en navigation maritime. Leurs navires atteignirent toutes les côtes et îles de la Méditerranée, faisant de cette mer un trésor inépuisable pour eux. Les autres nations d'Europe du Nord et de l'Ouest étaient bien moins habiles dans l'art de la navigation, et la marine vénitienne devint l'unique intermédiaire du vaste commerce entre l'Orient et l'Occident. C'est également à bord de ces navires, grâce à ce commerce maritime, que les Vénitiens furent les premiers à franchir le détroit et à établir un lien entre la Méditerranée et les eaux alors inconnues de l'océan*»[1]

Le même historien Labaume ajoute : « *Le peuple vénitien, sous l'effet de son immense sympathie pour le nouveau doge Maurice Galbaïo, s'est laissé emporter par son enthousiasme et a imprudemment accepté sa demande d'associer son fils Jean au pouvoir. Un privilège qu'il était aisé d'obtenir pour quiconque savait s'attirer l'admiration d'un peuple libre. Mais cette imprudence s'est avérée désastreuse pour la liberté vénitienne*».[2]

Dans le même esprit, l'historien Galibert souligne : « *Le peuple vénitien, toujours prompt à aimer avec excès comme à haïr avec véhémence, s'est empressé d'accepter cette requête, sans mesurer qu'il instaurait ainsi un précédent dangereux pour sa liberté*. » [3]

Quant à l'historien Daru, il observe : « *Rien ne témoigne davantage des mérites de ce nouveau doge que la récompense dont les Vénitiens l'ont gratifié. Ce fut pourtant une erreur politique majeure,*

[1] LABAUME. op. cit. p. 32
[2] Idem.
[3] GALIBERT op. cit. p. 25

que leur confiance aveugle en lui, les empêcha de percevoir»[1]. Mais que s'est-il donc passé ?

Les Vénitiens élisaient un doge, puis attendaient de voir, une fois celui-ci au pouvoir, s'ils avaient fait le bon choix. Et lorsqu'ils réalisaient qu'ils s'étaient trompés, l'absence de tout recours légal les laissait sans autre solution que de recourir aux mesures extrêmes pour s'en débarrasser – mais seulement après avoir déjà souffert de sa corruption et mis leur liberté en péril, payant ainsi le prix de leur mauvais choix. Or, voilà que les risques pesant sur cette liberté venaient de doubler avec l'octroi au nouveau doge du droit d'associer son fils au pouvoir, au sein d'une institution déjà profondément défectueuse.

Dix ans après l'accession au pouvoir du doge, **Charlemagne**[2], le nouvel empereur des Francs, anéantit le royaume lombard et y installa son fils **Pépin** comme roi. La Sérénissime se retrouvait alors face à une nouvelle puissance, plus redoutable encore que la précédente. De leur côté, l'Empire byzantin à l'est et l'Empire franc en pleine expansion à l'ouest partageaient un même intérêt : aucun des deux n'avait avantage à voir Venise demeurer libre. Pourtant, ils s'accordèrent à la maintenir indépendante – sans doute dans l'attente du moment opportun où elle tomberait, d'une manière ou d'une autre, sous la domination de l'un ou de l'autre.

Jean partagea le pouvoir avec son père, le nouveau doge **Maurizio Galbaio** à Venise, pendant les neuf dernières années de son règne. Durant cette période, il dissimula habilement ses intentions suspectes, se préparant secrètement à s'emparer du pouvoir de manière absolue. Une telle ambition n'aurait pu germer en lui sans le soutien de forces internes et externes partageant des intérêts communs avec son projet. Encouragé et protégé par ces alliances, il se sentait à l'abri du peuple vénitien, épris de liberté.

---

[1] P. DARU op. cit. p. 51

[2] Charlemagne (742-814) fut roi des Francs de 768 à 800, puis empereur du Saint-Empire romain germanique de 800 à 814.

À la mort de son père en 787, Jean lui succéda et révéla aux Vénitiens la véritable nature de son règne, marqué par la corruption et l'abus de pouvoir. L'historien Daru écrivit à son sujet : « *Après neuf ans de tyrannie, il trouva le moyen d'accroître encore son despotisme en demandant à son tour l'association de son fils Maurice au pouvoir. Les Vénitiens, soit par crainte, soit par l'illusion que cela ne pourrait aggraver leur sort, acceptèrent. Mais ils durent ensuite subir de longues années d'oppression, conséquence inévitable de cette habitude funeste qui fit de la fonction du doge une charge héréditaire au sein de cette famille. Comme son père avant lui, Maurice aussi cacha d'abord ses vices. Mais une fois les deux solidement installés sur le trône, ils rivalisèrent dans la débauche et la corruption. Ils s'arrogèrent impunément les biens, les épouses et les filles des citoyens, plongeant toute la population dans la terreur, car il était désormais évident que le pouvoir resterait entre les mains de leur lignée*»[1]

L'historien Labaume écrivit à leur sujet : « *Ils devinrent tous deux des tyrans, se livrant à la débauche sans la moindre honte ni retenue. Rien ne semblait pouvoir freiner la satisfaction de leurs pulsions criminelles. Seul le patriarche de l'Église osait encore leur rappeler les devoirs auxquels ils s'étaient engagés en accédant au trône de Venise.* »[2]

L'historien Galibert ajouta : « *Une fois le pouvoir solidement entre leurs mains, il devint évident que le père et le fils se valaient l'un l'autre. Chaque jour, on les voyait violer impunément l'honneur des femmes de toutes conditions et s'approprier les richesses des citoyens les plus respectables*» [3]

Ainsi, les Vénitiens se retrouvèrent cette fois sous le joug non plus d'un seul doge tyrannique, mais de deux despotes arrogants et oppresseurs. Il est possible que les récits de ces historiens aient été exagérés par les chroniqueurs vénitiens libres de l'époque, soucieux

---

[1] P. DARU op. cit. p. 53

[2] LABAUME. op. cit. p. 33

[3] GALIBERT op. cit. p. 26

d'attiser la révolte populaire contre ces oppresseurs. Mais il est tout aussi probable que ces faits soient bien réels et qu'ils aient eu pour but d'humilier un peuple fier et épris de liberté, afin de le soumettre, de le briser et de le façonner à l'image des nations asservies sous le joug des deux empires voisins : Byzance à l'Est et les Francs à l'Ouest.

Par leur despotisme, Jean et son fils Maurice transformèrent ainsi les Vénitiens de citoyens libres en sujets asservis. Bien qu'ils eussent dû gouverner par délégation du peuple, ils usurpèrent sa souveraineté et la confisquèrent par la force. Dès lors, le pillage des richesses des habitants par l'instauration d'impôts et de taxes abusifs ne fut que la conséquence logique de leur tyrannie. Leur première préoccupation était de garantir leur propre sécurité et de préserver leur domination. Les fonds extorqués à la population servaient à financer une force militaire loyale à leur pouvoir et à entretenir un luxe ostentatoire, à travers des édifices somptueux et d'autres manifestations de grandeur, destinées autant à impressionner qu'à intimider les opposants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Si, par hasard, quelque bienfait de cette opulence profitait à la population, ce n'était qu'un effet secondaire involontaire. Enfin, la mise à mort des opposants n'était qu'un instrument supplémentaire de leur politique d'intimidation et d'anéantissement de toute contestation.

Quant à la violation des honneurs par les despotes, elle ne rencontrait aucun frein, hormis la crainte d'une révolte populaire. L'histoire des cours européennes est jalonnée de telles turpitudes, aux dépens des courtisans avides des faveurs de leurs souverains. Et ce fléau n'a épargné aucun autre peuple sous le joug de la tyrannie.

Ainsi, l'historiographe *Ibn Adhari Al-Marrakchi* rapporte un exemple frappant en relatant les causes de la révolte des habitants berbères du Maghreb en l'an 122 de l'Hégire (740 de notre ère). Menée par *Maysara Al-Matghari*, cette insurrection s'éleva contre les abus et l'arbitraire des gouverneurs omeyyades sous le règne du calife *Hicham Ibn Abd al-Malik* à Damas.

En évoquant la spoliation des honneurs sous la tyrannie, l'auteur débute son récit par ces mots : "*Les califes d'Orient se délectaient des*

raretés du Maghreb et en réclamaient à leurs gouverneurs en Ifriqiya, qui leur envoyaient les plus belles femmes berbères. Lorsque le pouvoir de la province échut au nouveau gouverneur Obeid Allah Ibn Al-Habhab, il leur promit davantage encore et dut, pour satisfaire leurs exigences excessives, recourir à l'arbitraire et à une gestion despotique."[1]

Ce témoignage ne nécessite aucun commentaire, si ce n'est pour rappeler que tous les musulmans libres s'élevant contre l'oppression des tyrans étaient qualifiés de khawarij (hors-la-loi) par les juristes à la solde des souverains. Ce stratagème visait à les diaboliser, à monter le reste de la population contre eux et à justifier leur élimination, le pillage de leurs biens et même la capture de leurs femmes et de leurs filles en tant qu'esclaves. Comme si la vraie religion, celle de la *oumma,* était une religion de soumission et de servitude, et non pas, comme il convient, une religion de liberté et d'émancipation. Allah dit "*Nous avons certes envoyé Nos messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, **afin que les gens établissent la justice**. ...*", (Coran, Sourate 57, verset 25)

Et se trompent ceux qui croient que ces historiens français écrivaient sur l'histoire de la liberté à Venise et ailleurs par pur plaisir intellectuel. Tout au long du XIXe siècle, le peuple français a souffert des répercussions de la Révolution française en raison du conflit acharné entre la liberté et le despotisme. Les Français en vinrent alors à préférer la stabilité sous l'ancien despotisme aux troubles incessants de la liberté. Il était donc du devoir des élites éclairées de lutter avec leurs plumes afin que le peuple ne désespère pas de la victoire de la liberté sur la tyrannie.

Aujourd'hui encore, la liberté reste menacée partout où règnent les troubles ou les crises économiques et sociales, là où le peuple n'a pas ancré en lui la valeur inestimable de la liberté. Au siècle dernier, c'était l'extrême gauche qui promettait aux peuples une issue illusoire

[1] Ibn Adhari Al-Marrakchi, *Al-Bayan Al-Mughrib fi Akhbar Al-Andalus wa Al-Maghrib*, Dar Al-Thaqafa, Beyrouth, Liban, 1983, vol. 1, p. 52.

à ces crises en se jetant dans les bras d’un régime socialiste ou communiste totalitaire. Mais elle n’a pas réussi, après que le monde a vu les peuples d’Europe de l’Est remplacer une tyrannie par une autre encore pire, dont ils ne sont sortis qu’au prix d’énormes sacrifices.

Cependant, malgré les tragédies du fascisme en Allemagne et en Italie au milieu du siècle dernier, l'extrême droite continue aujourd'hui encore d'exploiter ces troubles et ces crises pour agiter devant les peuples européens l'illusion d'en sortir en sacrifiant la liberté pour le pain, en se jetant dans les bras du leader national et providentiel.

C'est pourquoi des lois et des institutions solidement construites ne suffisent pas à elles seules pour préserver la liberté dans aucun pays du monde. Il faut une culture qui fasse aimer la liberté au peuple, au point qu'il refuse de l’abandonner, même en période de famine et de pauvreté, et qu'il ne recherche aucune forme de despotisme comme alternative, quelle que soit la gravité de sa situation.

Autrement, comme ce fut le cas en Allemagne dans les années 1930, c'est le peuple lui-même qui, à travers ces mêmes institutions bien établies, élira celui qui le privera de sa liberté. Ainsi, le parti nazi fasciste a tiré sa légitimité du peuple souverain, puisqu’il gouvernait le pays avec un mandat librement accordé par ceux qui l’avaient élu.

C'est pourquoi l'enseignement de l'histoire de la liberté à Rome, à Venise et ailleurs, y compris dans les nations les plus avancées, continuera à jouer un rôle essentiel dans la mise en lumière de ses bienfaits et de son inestimable valeur.

Ce que Venise a enduré en matière d’injustice et de débauche sous le joug de ses tyrans n’était, à des degrés divers d’un despotisme à un autre, que le lot quotidien des autres peuples du monde, à l'Est comme à l'Ouest, jusqu'à cette époque.

Si son peuple n'avait pas été animé d’un amour profond pour la liberté, il aurait été semblable à ces peuples asservis, n’aurait mérité ni que l’on suive son histoire, ni que l’on ressente de la compassion à son égard. Car on ne compatit à la souffrance d’un peuple que lorsqu’il

chérit la liberté et se trouve opprimé par un tyran. Quant aux peuples résignés au joug du despotisme — ce qui était le cas du reste du monde à cette époque — aucune compassion ne saurait leur être accordée.

En revenant à la liberté à Venise, ses fervents défenseurs parmi les Vénitiens ignoraient quel serait son sort en cette période critique de lutte contre les forces de la tyrannie, menées par deux doges d'une perfidie et d'une dépravation sans précédent. D'autant plus que leurs intérêts économiques reposaient sur la confiance dans la loi et les institutions, en premier lieu la justice. Or, cette confiance disparaît avec l'absence de liberté et la propagation de la tyrannie et de sa compagne inséparable, la corruption.

Quant à nous, nous savons que cette liberté a fini par triompher, puisque la République vénitienne est restée libre pendant onze siècles, jusqu'à ce que Napoléon mette un terme à son existence en 1797. Mais ce que nous ignorons, c'est comment elle a surmonté cette terrible épreuve. Nous ne pouvons que compatir face à l'injustice criante qu'elle a subie jusqu'à cette période de son histoire, et nous aspirons à comprendre comment elle a su lui faire face et s'en libérer.

Les réponses à cette question se trouvent dans les chapitres suivants, qui marqueront l'avènement d'une nouvelle ère pour la République. Il s'agit d'une guerre providentielle qui assurera l'indépendance de Venise vis-à-vis des puissances étrangères qui l'entourent. Que s'est-il donc passé ?

VENISE LIBRE ET SOUVERAINE

Préambule

Venise se trouvait prise entre les ambitions de l'Empire byzantin à l'est et du royaume lombard à l'ouest, remplacé ensuite par les Francs sous Charlemagne. Ces puissances n'avaient aucun intérêt à la voir totalement libre, préférant la maintenir indépendante en attendant le moment opportun pour l'assujettir. La montée en puissance des Francs et les divergences religieuses entre les différentes forces (catholicisme franc et vénitien, orthodoxie byzantine, arianisme lombard) compliquaient encore la situation. L'arrivée au pouvoir du doge tyrannique Jean Galbaïo marqua un tournant dans ces rapports de force.

À l'époque lombarde, l'Église de Rome préférait Byzance aux Lombards ariens et s'alliait avec elle. Toutes deux désapprouvaient l'indépendance vénitienne, notamment son refus de libérer Ravenne. Sous le doge Maurice Galbaïo, Byzance manipula son fils Jean pour qu'il impose sa tyrannie après son père. L'Empire byzantin flattait les Vénitiens en insistant sur leur « pureté romaine », les incitant à s'allier contre les Lombards, puis contre les Francs. Jean, son fils Maurice et leurs partisans imposèrent alors une domination brutale sur Venise, soumettant la cité à leur pouvoir et, indirectement, à celui de Byzance[1].

L'Église de Rome s'allia cette fois avec l'Empire franc catholique, rompant avec son ancienne alliance contrainte avec Byzance. Elle avait déjà favorisé la dynastie carolingienne en sacrant Pépin roi des Francs et fit appel à Charlemagne pour écraser les Lombards. En récompense, le pape le couronna empereur d'Occident, et Charlemagne accorda à l'Église la souveraineté sur plusieurs principautés italiennes, formant les États pontificaux.

Venise se retrouva alors au centre d'un conflit entre Francs et Byzantins. Tandis que le doge Jean Galbaïo et son fils Maurice soutenaient Byzance, le peuple vénitien, pragmatique et soucieux de son indépendance, cherchait un équilibre entre ces puissances. Il

[1] SISMONDI op. cit. p. 230

manquait cependant de moyens... jusqu'à ce qu'une opportunité décisive se présente.

Le doge Jean, voulant humilier les Vénitiens catholiques et flatter Byzance, nomma un évêque de rite grec dans une ville vénitienne. Cette provocation extrême fut rejetée par le patriarche de Venise, qui refusa de le consacrer. Furieux, Jean envoya son fils Maurice, qui le fit exécuter en le précipitant d'une tour.

Ce meurtre déclencha la colère des Vénitiens. Pour apaiser la situation, Jean nomma le neveu de la victime, **Fortuné**, comme nouveau patriarche. Mais ce dernier, avide de vengeance, complota contre les doges avec l'aide du capitaine **Obelerio**. Le complot échoua, tous les conspirateurs furent éliminés sauf leurs deux chefs.

Fortuné se réfugia alors auprès de Charlemagne, le poussant à punir les doges. Plutôt que d'agir directement, l'empereur expulsa les Vénitiens de ses terres et plaça Venise sous l'autorité du pape. L'Église de Rome, bien que scandalisée par le meurtre du patriarche, finit par soutenir Charlemagne et appliqua le même sort aux Vénitiens, bien qu'ils fussent les véritables victimes[1].

Le tribun **Obelerio**, réfugié dans une ville proche de Venise, resta en contact avec Fortuné et leurs partisans jusqu'à ce qu'une révolte populaire éclate, le proclamant doge. Terrifiés, Jean et son fils Maurice s'enfuirent en Italie, ironiquement sur les terres de leur ennemi Pépin, fils de Charlemagne. Contre toute attente, Pépin ne les châtia pas. En politique, les alliances sont dictées par les intérêts, et en les accueillant, il se ménageait une possible pression sur Venise. Cependant, leur fuite déclencha une guerre contre leur propre patrie, qui, paradoxalement, permit à la République de Venise de retrouver et renforcer son indépendance. Comment cela ?

La guerre providentielle pour la liberté de Venise

En 804, le tribun Obelerio revint d'exil et fut accueilli en héros et nouveau doge par les Vénitiens. Pourtant, durant son séjour à la cour

[1] GALIBERT op. cit. p. 27

de Pépin, il avait incité les Francs à envahir Venise, parce que allier à Byzance orthodoxe au gré des doges fuyards et contre la volonté des vénitiens catholiques. Une fois au pouvoir, les mêmes Francs lui rappelèrent sa promesse et lui imposèrent une alliance avec eux, au détriment de Byzance.

Le nouveau doge Obelerio réalisa alors son erreur : il était devenu un pantin des Francs, qui, comme Byzance, ne voulaient pas d'une Venise indépendante. Au lieu de restaurer la liberté de la République, il se soumit à leurs exigences et accepta de leur payer un tribut annuel[1]. Les Vénitiens, trahis, furent consternés de voir leur nouveau doge les soumettre à une domination étrangère, remplaçant une tyrannie par une autre.

On pourrait se demander comment Obelerio, en accédant au pouvoir à Venise, trouva des soutiens civils et militaires malgré l'amour des Vénitiens pour la liberté. La réponse est simple : ces forces étaient les mêmes qui avaient soutenu les doges précédents. Opportunistes par nature, elles ne se souciaient pas de savoir qui exerçait le pouvoir tant qu'elles pouvaient tirer profit de la corruption et du clientélisme qu'il leur garantissait. Tant qu'Obelerio était un tyran comme ses prédécesseurs, elles étaient prêtes à le défendre contre le peuple, tout en comptant sur sa protection pour maintenir leurs privilèges.

Les Vénitiens, soucieux d'éviter un pouvoir absolu, décidèrent de limiter son influence en associant ses frères **Beato** et **Valentino** au gouvernement. Ce partage du pouvoir déplut fortement à Obelerio, qui choisit alors de fuir à nouveau, cette fois vers la cour de Charlemagne, où se trouvait déjà **Fortuné**. Ensemble, ils convainquirent l'empereur d'intervenir militairement pour arracher Venise à l'influence byzantine[2].

Charlemagne ordonna alors à son fils Pépin, roi d'Italie, d'envahir Venise. Mais Pépin nourrissait déjà un ressentiment envers la

[1] GALIBERT op. cit. p. 27

[2] LABAUME. op. cit. p. 35

république : il avait sollicité l'aide de la flotte vénitienne pour conquérir des territoires byzantins sur la rive orientale de l'Adriatique, et la réponse des Vénitiens avait été un refus catégorique. Fidèles à leur politique d'équilibre entre les grandes puissances, ils avaient décliné la demande afin d'éviter de s'attirer l'hostilité de Byzance. Ce refus fournit à Pépin le prétexte parfait pour déclarer la guerre à Venise et tenter de l'annexer à son royaume[1].

En l'an 810, Pépin lança son attaque sur Venise, incendiant plusieurs de ses villes et semant la panique parmi les Vénitiens. Désespérés, ces derniers appelèrent à l'aide l'Empire byzantin, qui y vit une occasion rêvée d'établir un contrôle plus ferme sur la république. Une flotte byzantine fut envoyée en renfort.

Pendant ce temps, Beato le frère du doge en fuite proposa aux Vénitiens d'entamer des négociations avec l'ennemi pour trouver une issue pacifique. Dans un premier temps, ils acceptèrent, mais lorsqu'ils aperçurent la flotte byzantine approcher, ils se réjouirent et abandonnèrent l'idée de négocier. Accusant Beato aussi de collusion avec Pépin, ils le destituèrent et l'exilèrent, laissant la république sans dirigeant en pleine crise.

Cependant, la flotte byzantine, après avoir évalué la puissance de l'armée franque, conclut qu'un affrontement direct était trop risqué. À la surprise générale, elle fit demi-tour et abandonna les Vénitiens à leur sort.

Furieux de leur résistance, Pépin lança alors une offensive directe contre Venise. C'est à ce moment qu'Angelo Participazio, issu d'une des familles les plus influentes de la république, se leva pour organiser la défense de la cité. Bien que les Vénitiens aient subi de lourdes pertes et vu plusieurs de leurs villes détruites, ils réussirent à rassembler leurs forces pour un ultime combat.

Grâce à leur connaissance des eaux peu profondes et à leur maîtrise du combat naval, ils infligèrent aux Francs de lourdes pertes

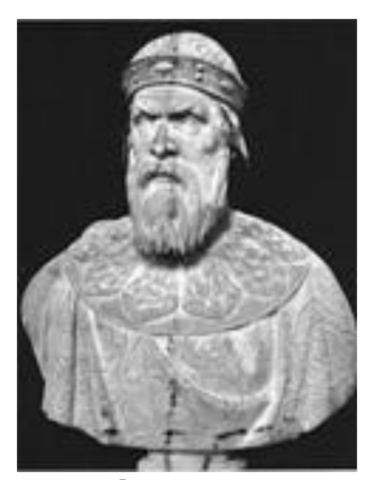
[1] GALIBERT op. cit. p. 27

humaines et matérielles. Pépin, accablé par cette défaite cuisante, fut contraint de battre en retraite. En guise de représailles, il détruisit ce qui restait des villes vénitiennes sur son chemin avant de regagner son royaume, marquant ainsi l'échec définitif de son ambition d'assujettir Venise.

Le sort du doge Obelerio déchu et de ses deux frères, tout comme les détails précis des affrontements, importent peu comparés aux résultats décisifs de cette guerre sur la liberté de Venise. Ces résultats furent d'une importance capitale.

Le plus grand atout de la flotte vénitienne fut sans doute le retrait de la flotte byzantine. Si Byzance avait joué un rôle majeur dans la victoire contre Pépin, elle aurait sans doute profité de la situation pour imposer son contrôle militaire sur la république. Dans ce cas, elle aurait aboli l'assemblée générale, institution représentant la volonté populaire, et se serait arrogé le droit de nommer un doge à sa solde, défendant ses propres intérêts au détriment de ceux des Vénitiens. Une telle issue aurait marqué la fin de la liberté vénitienne.

Mais la victoire fut entièrement vénitienne. N'ayant aucune dette envers Byzance pour leur indépendance retrouvée, les Vénitiens purent véritablement s'affranchir de toute tutelle étrangère. C'est dans cet élan qu'ils choisirent librement leur nouveau et dixième doge, **Angelo Participazio**, un membre influent de l'aristocratie marchande, qui a in extrémis organisé la défense de Venise en l'absence de doge au pouvoir et fervent défenseur de la liberté



Angelo Participazio

Si la liberté était une bénédiction pour la majorité des Vénitiens, elle était surtout une nécessité vitale pour l'économie capitaliste florissante de la république. Pour les grands marchands et hommes d'affaires vénitiens, elle représentait à la fois une valeur à défendre et une condition essentielle à la prospérité de leur commerce. Débute

alors une nouvelle ère avec l’indépendance extérieure bien acquise mais sans une liberté assez solide. Comment cela ?

Indépendance extérieure acquise

Après avoir mesuré les conséquences désastreuses de son aventure militaire, le roi Pépin regretta son imprudence. Redoutant que Venise ne se jette définitivement dans les bras de Byzance en raison de son hostilité persistante, il opta pour une approche plus pragmatique : la diplomatie plutôt que la guerre.

Ainsi, il conclut un traité de paix et de coopération avec les Vénitiens et leur nouveau doge, **Angelo Participazio**. Dans un geste symbolique fort, il visita Venise en homme de paix, jetant son sceptre dans les eaux de la lagune devant une foule enthousiaste. Son discours empreint de bienveillance marqua la sincérité de cette réconciliation.

Cette paix scella le début d'une nouvelle ère pour la liberté vénitienne. Délivrée de la menace franque, indépendante de Byzance, Venise put désormais affirmer pleinement sa souveraineté et consolider les bases de son modèle politique unique, fondé sur l’autonomie et la primauté du commerce[1].

Avec leur pragmatisme de commerçants, les Vénitiens ne voyaient dans les deux empires rivaux qui les entouraient que d’immenses marchés propices à l’expansion de leur économie capitaliste. L’initiative de paix du roi Pépin fut donc accueillie avec un immense soulagement, garantissant à la fois leur liberté et la prospérité de leurs affaires. Mais conscients des susceptibilités byzantines, ils ne tardèrent pas à envoyer un émissaire à Constantinople pour rassurer l’empereur et préserver leurs lucratifs échanges en Orient.

[1] GALIBERT op. cit. p.30

Ainsi, les Vénitiens entretenaient des relations commerciales solides avec l'ensemble des pays musulmans, que ce soit au sud, à l'est ou à l'ouest de la Méditerranée[1]. Ce sont d'ailleurs des marchands vénitiens qui, selon certains chroniqueurs de l'époque, auraient ramené les reliques de saint Marc depuis son tombeau à Alexandrie, alors menacé de destruction. Il se disait que le sanctuaire risquait d'être démantelé pour récupérer le marbre destiné à embellir le palais du gouverneur d'Égypte. Lorsque ces précieuses reliques arrivèrent à Venise, la ville entière se réjouit et fit ériger une somptueuse **cathédrale** en son honneur. lieu.



Basilique saint Marc



Le lion ailé

Saint Marc devint alors le saint patron de Venise, et son emblème, **le lion ailé**, fut adopté comme symbole de la République. Il figurait désormais sur les navires vénitiens, leur conférant une identité reconnaissable sur toutes les mers[2]. Selon ces récits, sans la prospérité du commerce vénitien avec l'Égypte, cet événement n'aurait jamais eu

Lorsque Byzance demanda aux Vénitiens de combattre les pirates venus d'Afrique du Nord dits alors ***sarrasins***, qui, au début du règne des Aghlabides en Tunisie, attaquaient sa province de Sicile. Venise hésita, craignant pour ses intérêts commerciaux dans l'ensemble des terres musulmanes. Afin de préserver à la fois sa relation privilégiée avec Byzance et ses liens commerciaux avec le monde musulman, elle adopta une position médiane. Elle équipa une flotte et pri la mer en direction de la Sicile, mais sans jamais engager le combat. Finalement, cette flotte rebroussa chemin, prétextant n'avoir rencontré aucun pirate sur sa route. Ainsi, Venise préserva habilement ses intérêts économiques, aussi bien avec Byzance qu'avec les pays musulmans.

---

[1] DARU op. cit. p.91 ; GALIBERT op. cit. pp. 166 et 167 ; SISMONDI op. cit. p. 266

[2] DARU op. cit. p.67 ; LABAUME. op. cit. p.40

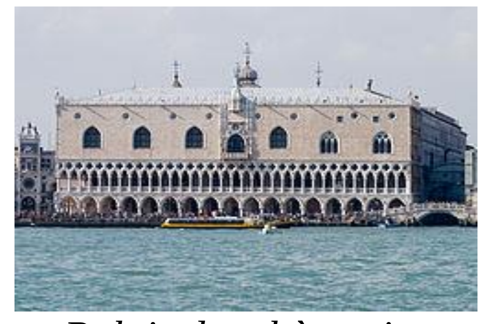
La ville était alors un véritable carrefour cosmopolite, accueillant en son sein des artisans, ingénieurs, commerçants et ouvriers venus de tous horizons, issus de différentes confessions et communautés, y compris des musulmans. Chacun y trouvait sa place, et nul n'était inquiété dans sa foi, à condition de ne pas chercher à l'imposer aux autres. Curieusement, ce furent surtout les catholiques eux-mêmes, et non les membres des autres confessions, qui furent parfois victimes des excès des tribunaux ecclésiastiques sous l'accusation d'hérésie[1].

Le règne du dixième et salutaire doge Angelo Participazio fut marqué par un tournant décisif : le transfert définitif de la capitale à Rialto, qui prit pour la première fois le nom de **Venise**. Ce choix s'imposa après la destruction de l'ancienne capitale par Pépin, lorsque les Vénitiens s'y replièrent pour organiser leur défense. Rialto devint ainsi le centre politique et stratégique de la république.



Vue aérienne de Venise

Angelo Participazio supervisa également la reconstruction des villes dévastées, transformant d'anciens refuges en cités prospères et prestigieuses, grâce à la richesse vénitienne et l'afflux d'artisans. Parmi les édifices construits à cette époque figure le palais ducal, siège du gouvernement, encore visible aujourd'hui après plusieurs rénovations. Ironiquement, la destruction causée par Pépin offrit aux Vénitiens l'opportunité de rebâtir une cité à la hauteur de leur puissance marchande.



Palais ducal à venise

Ainsi, cette guerre, qui aurait pu être fatale à la République, se révéla finalement bénéfique. Elle démontra que la lagune vénitienne offrait une protection naturelle efficace contre les invasions étrangères. Cependant, elle mit aussi en lumière un danger plus

[1] GALIBERT op. cit. p. 69

insidieux : la menace intérieure du despotisme, encouragé par un réseau d'intérêts corrompus.

Les gouvernances du doge **Ange Participazio** et de ses deux fils après lui, qui s'étendirent sur vingt-six ans, ne furent qu'une brève éclaircie dans le ciel de la liberté vénitienne. Elles furent suivies, hélas, par de sombres turbulences, marquées d'abord par la fin brutale du règne du second fils. Dès lors, Venise oscilla entre des périodes de despotisme, de chaos et de liberté.

Pourtant, contrairement aux autres États du monde connu, qui ne faisaient que vaciller entre tyrannie et désordre, sans le moindre éclat de liberté, Venise résista à toute forme de pouvoir autoritaire durable. Cette singularité fit d'elle une exception et justifie que l'on suive de près son histoire, celle d'une cité où la quête de liberté ne cessa jamais, comme nous le verrons dans les chapitres suivants.

TURBULENCES DANS LE CIEL DE LA LIBERTE

Préambule

Les forces du mal n'avaient pas disparu avec la chute des anciens doges tyranniques. Opportunistes et prudentes, elles se tapissaient dans l'ombre, prêtes à resurgir dès qu'un dirigeant complaisant leur en donnerait l'occasion. Tant que le doge **Angelo Participazio** resterait intègre et ferme, elles se tiendraient tranquilles. Mais la fragilité du système politique vénitien subsistait : l'élection du doge, bien que fondée sur la volonté populaire, ne s'accompagnait d'aucune réelle limitation à son pouvoir.

Dès lors, comment la jeune république allait-elle garantir la pérennité de cette liberté chèrement acquise ? Quelles réformes politiques viendraient renforcer les institutions pour empêcher de nouveaux abus ? L'avenir de Venise et de sa liberté dépendait désormais de sa capacité à apprendre de son histoire et à instaurer des mécanismes de protection contre les dérives autoritaires. Ce que les vénitiens n'ont pas encore su faire mettant une fois de plus leur liberté en péril. Pourquoi donc ?

Au Moyen Âge, les Vénitiens étaient les seuls à jouir de la liberté, mais, faute de l'avoir protégée par la loi, ils devaient la défendre par la force contre le despotisme et la corruption. Leur sort reposait sur le choix du doge, un pari incertain pour préserver ce bien précieux.

Pour rappel, la différence entre les Vénitiens et les Romains réside dans l'origine de leur quête de liberté. Les Romains, ayant perdu la leur dans leurs cités d'Italie et de Grèce, avaient fondé un nouvel ordre politique pour la restaurer. Cette liberté devint leur obsession, un rempart essentiel contre le despotisme.

Ainsi, les Romains protégèrent leur liberté par la loi. Après l'échec de la monarchie, ils instaurèrent une république dotée d'institutions solides pour éviter le retour du despotisme. Cette organisation fit de Rome une civilisation unique, dont la grandeur ne reposait pas seulement sur ses figures illustres, mais sur la liberté elle-même, véritable clé de son immortalité dans l'Histoire.

Contrairement aux Romains, les ancêtres des Vénitiens ne s'étaient pas installés dans l'archipel avec l'intention de créer un État fondé sur la liberté, mais pour fuir les invasions du Nord. Ils y apportèrent une certaine autonomie locale héritée de Rome, sans toutefois en faire un principe fondateur. Bénéficiant par hasard de l'indépendance, ils ne réalisèrent pas que la liberté devait être protégée par des lois. Sans véritable culture législative, ils ne tirèrent aucune leçon des crises affaiblissant leur liberté et, séduits par des doges bienveillants, laissèrent peu à peu s'éroder leur liberté.

Ils firent certes un bon choix en élisant le doge Maurizio Galbaio (764-797), homme bienveillant, mais qui déjà succomba à la tentation de transmettre le pouvoir à son fils Giovanni Galbaio, reproduisant une erreur déjà préjudiciable à Venise. En politique, sans règles strictes empêchant le népotisme, il était facile d'exploiter son influence pour instaurer une dynastie.

Cette même dérive se poursuivit encore avec ce dixième et bon doge Angelo Participazio (809-827), qui associa lui aussi son fils Giustiniano Participazio à son règne. Ce dernier lui succéda pour deux ans (827-829) avant de faire entrer son frère au gouvernement, lequel prit ensuite le pouvoir pour sept ans (829-836) sous le nom de Giovanni Ier Participazio. Bien que ces héritiers dynastiques se révélèrent compétents, cette tendance risquait d'affaiblir la liberté vénitienne.

Giovanni Participazio fut le douzième doge de Venise depuis l'instauration de cette fonction en 697. Après une période de prospérité et de liberté sous le règne de son père puis de son frère, son mandat fut brutalement troublé, dès sa sixième année, par le retour du spectre du chaos et des révoltes qui avaient déjà marqué l'histoire de la République.

L'ancien doge exilé, Obelerio Antenoreo, fit son retour à Venise et s'autoproclama doge par la force, s'installant dans l'ancienne capitale, Malamocco, en opposition directe à Jean, le souverain légitime. Ce dernier se rendit aussitôt sur place pour le confronter, mais fut trahi par les forces locales, qui prirent fait et cause pour

Obelerio, leur concitoyen. Contraint au repli, Jean revint bientôt avec des renforts venus d'autres cités. Il captura alors l'usurpateur, le fit exécuter sans procès et abandonna sa dépouille aux foules en colère, qui la mutilèrent dans un élan de vengeance.

En raison de cette brutalité indigne d'un État civilisé, même à l'égard d'un criminel, le doge Giovanni s'attira la colère des partisans du défunt, ainsi que celle de ceux qui rejetaient la perpétuation du pouvoir au sein de sa famille, après trois mandats successifs. Sous l'emprise de la rancœur plutôt que du droit, ils le déposèrent indûment.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cet événement, d'autant plus que les récits des historiens divergent sur ce point[1]. Ce qui importe, c'est que par cette violence, le règne légitime et continu de la famille Participazio prit temporairement fin. Il reprendra avec quatre autres séparément

Sans ces troubles, il est probable que cette dynastie aurait conservé le pouvoir pour d'autres mandats encore, transformant peut-être Venise en une seigneurie héréditaire, à l'image des autres États autocratiques du monde de l'époque, plutôt qu'en une République. Ainsi, en 836, les Vénitiens élurent un nouveau doge pour lui succéder, marquant une nouvelle page de leur histoire politique.

Ainsi, Venise oscilla longtemps entre liberté, despotisme et chaos, à l'image de nombreuses nations qui, après un long combat entre forces tyranniques et défenseurs de la liberté, finirent par consacrer celle-ci comme un principe fondamental et durable. Ce sort fut bien plus enviable que celui de la plupart des autres pays du monde, qui ne connurent qu'une alternance entre anarchie et tyrannie, sans jamais porter la moindre cause ou ambition pour la liberté.

Parmi ces peuples, on compte une grande partie des nations orientales, dont les descendants, aujourd'hui encore, s'imaginent avoir perdu une grandeur passée avec la disparition de tel ou tel empire.

[1] GALIBERT op. cit. p. 34; LABAUME. op. cit. p. 41 et DARU op. cit. p. 76

Pourtant, l’histoire ne témoigne que de trois tentatives, malheureusement avortées, d’instaurer un régime fondé sur la liberté dans ce monde – du moins, à notre connaissance. Deux d’entre elles coïncidèrent même avec les débuts de l’histoire de la liberté dans République de Venise : il s’agit de l’expérience de l’État des Banou Midrar à Sijilmassa et de celle de l’imamat rostémide à Tahert.

L’État des Banou Midrar vit le jour dans la ville de Sijilmassa, nichée au cœur d’une vaste oasis au sud du Haut Atlas, face à l’actuelle Rissani, dans la région du Tafilalet. Cette entité politique subsista de 772 à 976 de notre ère, fondée sur le principe de la liberté, incarné alors par le concept d’« imamat par élection », en opposition à l’« imamat par désignation et hérédité ».

C’est en raison de cette divergence qu’elle fut qualifiée, tant à l’époque par les chroniqueurs qu’aujourd’hui encore, d’État des *kharijites sufrites*. Ce qualificatif suggérait, dans le discours politique dominant de l’époque, qu’elle était une entité de dissidents s’étant écartés de la communauté. Or, ceux qui l’avaient fondée ne s’étaient jamais éloignés de la foi ; ils étaient simplement des opprimés aspirant à la liberté. De la même manière, les peuples bons musulmans du Maghreb, sous la conduite de Maysara al-Matghari, s’étaient soulevés contre l’arbitraire et la tyrannie des gouverneurs omeyyades. Eux aussi furent désignés comme des « kharijites », comme si la véritable communauté devait se ranger du côté de l’oppression et du despotisme, et non de la liberté.

Mais cette expérience à Sijilmassa ne tarda pas à échouer et se transforma de *l’État du peuple de Sijilmassa* en un *État des Banou Midrar*, une dynastie gouvernant par l’héritage du pouvoir au lieu de maintenir l’élection libre du dirigeant par les habitants.

Ce basculement survint après l’assassinat brutal d’Issa ben Yazid al-Aswad par les nouveaux venus de la tribu des Miknassa. Cet homme fut pourtant le premier dirigeant élu – d’une certaine manière – par une élite porteuse d’un projet de liberté[1]. Mais les habitants de

[1] Ibn Adara Marrakchi. Op.cit. p 156

Sijilmassa ne réagirent pas pour empêcher ce crime, car cette aspiration à la liberté n'était pas la leur, mais celle d'une minorité éclairée. Or, pour qu'un projet de liberté s'enracine durablement, il doit être celui d'une nation entière, comme ce fut le cas dans la Rome antique et, ici, dans la République de Venise.

Lorsqu'on se penche sur ce qui a été dit à propos de ceux qu'on a qualifiés de "*khârijites*", on constate que les discours polémiques abondaient en accusations sur leurs prétendues croyances déformées, leur prêtant des spéculations sur la nature divine et ses attributs, ainsi que d'autres questions métaphysiques qui, en réalité, ne feront l'objet d'aucun jugement lors du Grand Rassemblement.

Mais ces débats furent exploités pour détourner l'attention des gens des véritables enjeux : l'oppression politique et l'absence de la liberté. Ainsi, en diabolisant les khârijites comme des hérétiques, on les a désignés comme ennemis de la foi, détournant ainsi les populations de la lutte contre la tyrannie et leur propre asservissement.

En vérité, leur doctrine était avant tout politique : elle rejetait catégoriquement l'accaparement du pouvoir par l'héritage et prônait l'accession au pouvoir par le choix libre du peuple. En cela, elle rejoignait la position des premiers khârijites, qui s'étaient soulevés contre le compromis de l'arbitrage à Siffin, le jugeant comme une trahison du principe fondamental de l'élection libre du dirigeant.

Ajoutons à cela l'expérience de *l'État rostémide*, qui s'étendit de 776 à 909 de notre ère à Tâhart, l'actuelle Tiaret au nord de l'Algérie. Pour la même raison—l'adoption du principe de l'imamat par élection libre en opposition à l'imamat par désignation et héritage—les fondateurs de cet État furent cette fois qualifiés de *khârijites ibadites*, et non plus de *suffrites*.

Là encore, leurs croyances furent déformées et exagérées, dans une tentative de diabolisation de cette élite porteuse d'un projet de liberté. Pendant ce temps, leur position politique, qui visait à instaurer un système affranchi de toute forme de despotisme, fut volontairement occultée. Mais cette expérience échoua à son tour lorsque le pouvoir

fut transmis par héritage au fils du premier dirigeant élu par cette élite réformatrice. Cette déviation du principe de l'élection provoqua la révolte de *Yazid ibn Fandîn* et la naissance du mouvement des *Nakariyya*—nom qui reflète peut-être l'intensité de leur rejet face à ce renversement du principe fondamental de la désignation libre du dirigeant.

Ainsi, ce mouvement échoua lui aussi, et le pouvoir revint à l'héritier du trône, qui établit son autorité sur l'État à l'image des autres dynasties environnantes. *L'État de Tâhart* se transforma alors en un véritable *État dynastique*, connu sous le nom de *la dynastie rostémide*.

On dit que l'expérience du système politique *ibadite* ne réussit réellement qu'à Oman, où elle a perduré jusqu'à aujourd'hui, faisant figure d'exception qui confirme la règle.

Une troisième tentative vit également le jour au Maghreb occidental avec l'expérience des *Almoravides* au milieu du XIe siècle. Mais elle échoua à son tour lorsque le pouvoir fut transmis par héritage à Ali ben Youssef ben Tashfin, marquant ainsi la fin de l'idéal initial d'un pouvoir non héréditaire.

Et il est tout à fait légitime de se demander pourquoi ces expériences ont échoué à Sijilmassa, à Tâhart, puis à Marrakech. La réponse est simple, comme nous l'avons vu précédemment : la liberté y était un idéal limité à une élite politique restreinte, seule capable de discerner la différence entre liberté et despotisme. Dans chacune de ces expériences, la liberté n'était pas une cause portée par l'ensemble de la population, à la différence de Rome, de Venise et d'autres peuples qui avaient intégré profondément la culture de la liberté et en avaient fait un pilier fondamental de leur société.

Médite avec l'historien Édouard Laboulaye ce que signifie la liberté lorsqu'elle est l'affaire d'une nation entière et non d'une élite restreinte, quand il dit en résumé dans l'introduction de son ouvrage Histoire politique des États-Unis que La liberté ne peut être garantie par une simple Constitution si elle n'est pas profondément ancrée dans

la conscience des citoyens et intégrée à leur mode de vie. Sans cet attachement sincère, même la loi la plus progressiste devient une illusion dangereuse, menant au chaos plutôt qu'à l'ordre. Et il ajoute pour dire que dans une société où la liberté est chérie, la vie publique fait partie du quotidien. Chaque citoyen, qu'il soit avocat, commerçant ou paysan, s'investit activement dans sa communauté, transmettant ainsi aux jeunes l'apprentissage de la liberté. Il dit enfin que pour eux, la liberté n'est pas une passion éphémère, mais un lien sacré, forgé dès l'arrivée des premiers colons et jamais altéré depuis1.

Et ces colons dont parle l'historien Laboulaye ne sont autres, comme tu le découvriras dans le quatrième et dernier tome de cette série, que les descendants de générations de Britanniques qui avaient autrefois connu la liberté tribale et toute naturelle avant que leur pays ne soit envahi par Guillaume le Conquérant en 1066. Devenus alors des opprimés, ils ne se résignèrent pourtant pas à la tyrannie.

Avec la succession des dynasties royales, leurs descendants finirent par oublier le sens même de la liberté et s'habituèrent à la servitude. Pourtant, une faction parmi la noblesse émergea, cherchant non pas à abolir la monarchie, mais simplement à en atténuer la tyrannie. Cette lutte donna lieu à de nombreuses guerres civiles et aboutit, en 1215, à l'imposition par la force de l'épée de ce qui fut appelé la Grande Charte[2] (Magna Carta), qui marqua le début du Parlement.

---

[1] LABOULAYE op. cit. p. 10

[2] La *Magna Carta*, ou *le Grand Charte*, est un document anglais promulgué pour la première fois en 1215. Une version révisée, avec des dispositions moins contraignantes pour le roi, fut ensuite publiée plus tard dans le même siècle. Le texte original de 1215 exigeait du monarque qu'il accorde certaines libertés et reconnaisse que son pouvoir n'était pas absolu. Il stipulait également qu'aucun homme libre ne pouvait être puni sans un jugement conforme à la loi du royaume. Ce principe fondamental est aujourd'hui l'un des piliers des droits de l'homme. C'est pourquoi la *Magna Carta* est souvent qualifiée de « Grand Charte des libertés en Angleterre ».

Grâce à ces institutions, ce mouvement continua de faire pression, rognant peu à peu sur les prérogatives du trône et limitant son despotisme. Avec le temps, il s'étendit progressivement aux autres classes sociales, gagnant en puissance. Après plusieurs siècles de lutte ininterrompue contre le pouvoir royal, il ne se contentait plus de restreindre l'autorité du monarque, mais aspirait à un véritable gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, à l'image de la République de Venise.

Ce combat triompha finalement avec la Glorieuse Révolution de 1689, qui établit durablement les fondations de la liberté en Grande-Bretagne, enracinant son idéal dans la conscience collective du peuple britannique, comme nous le voyons aujourd'hui.

C'est de cette longue lutte historique que découle la réalité décrite par Laboulaye : celle des colons britanniques d'Amérique du Nord, profondément épris de liberté, où chaque foyer et chaque quartier formaient une véritable école où les jeunes, aux côtés des adultes, s'initiaient naturellement à son exercice.

Helas, la plupart des nations de l'Orient n'ont jamais eu la chance de bénéficier de circonstances propices leur permettant de goûter au parfum et à la saveur de la liberté. Elles sont donc restées dans un état de soumission, accoutumées au despotisme. Ces peuples comprenaient bien la nature oppressive de la tyrannie et les souffrances qu'elle engendrait, mais ils ne voyaient d'autre alternative que le pire : le chaos des troubles et des guerres civiles. Ainsi, ils préféraient la stabilité sous la férule du despotisme plutôt que de risquer l'instabilité, malgré l'injustice et l'obscurité qu'elle impliquait.

C'est pourquoi ces sociétés ne furent jamais un terreau fertile pour l'épanouissement de la liberté. Et les élites restreintes et éclairées qui tentaient d'y semer cette graine de la liberté étaient semblables à ceux qui voudraient planter un arbre fruitier dans un sol aride ou sur une mince couche de terre recouvrant un rocher bien dure. N'ayant pas de racines solides pour s'ancrer, toute tentative d'implantation de la liberté s'effondrait dès le premier souffle de vent qui venait la balayer.

Et le despotisme, comme nous l'avons vu, existe toujours par sa propre force, tout comme la mauvaise herbe. Il prospère et s'enracine dans toute terre qui n'est pas fertile à la culture de la liberté, en particulier lorsqu'il s'agit d'un peuple servile.

Ainsi, dès qu'un premier dirigeant élu venait à disparaître dans l'une des trois expériences politiques de Sijilmassa, de Tahert et de Marrakech précitées, son fils trouvait aussitôt une occasion propice pour proclamer qu'il était le plus légitime à lui succéder. Cela se faisait souvent sous l'influence de sa famille et de la cour de son père, habituées aux privilèges et à la gloire du pouvoir – parfois même avec l'assentiment du père avant sa mort. À ce moment-là, il osait s'accaparer le pouvoir et se retournait contre les derniers membres de l'élite qui portaient encore le projet de liberté. Il se protégeait alors de leur opposition en s'appuyant sur ce peuple servile qui n'avait jamais fait de la liberté sa cause, et qui voyait en ses défenseurs de simples fauteurs de troubles et de chaos.

Il n'est donc guère surprenant de constater que ce type de peuple se range toujours du côté du tyran, contre ceux qui prônent la liberté, une liberté qu'il n'a jamais réclamée, dont il ne comprend même pas le sens. C'est pourquoi, avant de songer à semer et cultiver la liberté au sein de tels peuples, il convient qu'ils la vivent au jour le jour même chez eux dans leurs propres familles et partout ailleurs, afin qu'ils en saisissent la signification, l'adoptent et en fassent leur propre cause. Et l'enseignement de l'histoire des peuples libres constitue l'un des meilleurs fertilisants pour les esprits des nations encore asservies.

Mais si les membres de la petite l'élite éclairée parvenaient à l'imposer d'en haut la liberté à leur société servile, sans avoir d'abord œuvré à l'éveil de son esprit et de sa pensée, ils la verraient, à chaque élection, choisir librement ses propres tyrans, en croyant pourtant bien faire. Ainsi, les despotes en tireraient une légitimité populaire pour mieux asseoir leur autorité, piller les richesses publiques et violer les droits fondamentaux. C'est exactement ce qui s'est produit – comme nous l'avons vu dans le premier tome de cette série – avec de larges fractions du la *plèbe* dans la République romaine, lorsque celles-ci ont obtenu le droit de voter et de briguer des charges publiques.

Les couches les plus modestes et serviles de la population, au lieu de favoriser leurs semblables, continuaient, dans ces élections pourtant libres, à accorder leur préférence aux candidats issus de la noblesse. Ce phénomène contraste avec l'exemple du peuple vénitien, pour qui la liberté était une cause essentielle, profondément enracinée dans sa conscience collective.

En effet, ce peuple avait déjà goûté aux libertés municipales sous la souveraineté romaine, dans ce que l'on appelait le municipe. Et lorsqu'il s'exila à Venise pour fuir les ravages et la brutalité des peuples du Nord, il emporta avec lui cet héritage de liberté et le réinstaura immédiatement dans les cités qu'il fonda.

Ainsi, chaque fois qu'un tyran s'imposait à la capitale, il en ressentait vivement l'oppression. Il ne trouvait ni repos ni répit avant de le renverser et de restaurer sa liberté, quitte à recourir à la force, en l'absence de lois solides capables de le protéger durablement contre la tyrannie.

Machiavel avait perçu cette réalité et lui consacra un chapitre dans "*Discours sur la première décade de Tite-Live*", intitulé "LA MATIERE ET LA FORME". Par *MATIERE*, il désignait le peuple, et par *FORME*, les institutions qui lui conviennent. Ainsi, un peuple profondément imprégné des valeurs de la liberté – en tant que matière – aura une constitution et des institutions qui lui correspondent – en tant que forme. Tandis qu'un peuple servile, matière, ne saurait connaître de stabilité que sous le joug du despotisme, en tant que forme, qui lui est naturellement adaptée.

Machiavel attribuait cette différence entre les peuples à la force de la religion et de la morale. Mais il ne fit pas la distinction entre la d'une part la véritable essence de la religion – fondée sur les bonnes œuvres et qui ne peut s'épanouir pleinement que dans un environnement de liberté – et d'autre part la religion façonnée par la tyrannie, qui dénature cette essence en mettant l'accent sur l'excès en rituels comme forme, aux dépens des bonnes actions comme essence du vrai culte.

C’est que la religion véritable repose sur la vertu et l’action juste, tandis que le despotisme se nourrit de la corruption. C’est pourquoi, dans un climat de tyrannie, la religion authentique devient étrangère et marginale, car elle est fondamentalement incompatible avec un ordre fondé sur l’oppression et l’iniquité[1].

Ce n’est donc pas en nous contentant d’énumérer les troubles récurrents et lassants de Venise que nous en tirerons une quelconque leçon. En revanche, nous pouvons véritablement en profiter si nous apprenons à distinguer deux types de troubles et de guerres civiles. Tels sont les bons enseignements à tirer de ces troubles sur le plan internes, quitte à voir juste après ceux à tirer des événements extérieurs.

Enseignements à tirer de ces troubles internes

Dans un environnement dominé par le despotisme – comme ce fut le cas dans la majeure partie du monde –, la répétition des troubles, des révoltes et des guerres civiles était une fatalité. Les chroniques des historiens, anciens et modernes, en sont saturées, regorgeant de détails nauséabonds et répétitifs au point d’en devenir écœurants. Celui qui se donne la peine de les lire en sortira avec un profond dégoût. Et celui qui, confond l’histoire de ces peuples avec la véritable essence de leur religion risque d’en perdre la foi à jamais.

Or, la faute ne résidait pas uniquement dans la tyrannie des despotes. C’est toute la nation qui, pour des raisons historiques et structurelles, ne constituait pas un terreau propice à l’implantation de la liberté. Elle n’en saisissait ni la signification ni la portée, car elle n’avait jamais connu d’alternative aux deux seules options qui lui étaient imposées : l’anarchie ou la tyrannie.

Dans cette réalité, les troubles et les guerres civiles n’étaient rien d’autre que des luttes horizontales entre factions rivales cherchant à s’emparer du pouvoir, tandis que le peuple restait simple spectateur,

---

[1] « L’Islam et la foi : un système de valeurs » par le Dr Muhammad Shahrour, Al-Ahali pour l’impression, la publication et la distribution, Damas, première édition 1997.

attendant passivement l'issue du conflit pour voir quel maître allait le gouverner. Il était ainsi semblable à une proie que se disputent des bêtes féroces dans la jungle.

C'est ce qu'Ibn Khaldoun, fort de son expérience politique, a consigné lorsqu'il écrit dans Al-Muqaddima : "*Le commandement revient toujours à un groupe restreint et non à l'ensemble de la communauté. Et comme l'autorité ne s'acquiert que par la domination, il est nécessaire que la tribu qui détient le pouvoir soit plus puissante que les autres, afin d'imposer son autorité et d'assurer sa suprématie.*"[1]

Telle était la règle universelle, sans exception, dans toutes les sociétés soumises au despotisme, que ce soit en Orient ou en Occident. Dès lors, de quel âge d'or perdu parlent donc ceux qui aspirent à ressusciter ces anciens régimes tyranniques ? À moins que ce prétendu "âge d'or" ne se résume qu'à l'éclat trompeur d'une civilisation concentrée dans les capitales ou à des victoires militaires contre des ennemis extérieurs – un simple vernis brillant dissimulant le visage hideux du despotisme qui se cachait derrière.

Dans les sociétés libres, comme celles qu'ont connues la République romaine, les cités grecques antiques, puis Venise, ainsi que toutes les nations qui leur ont succédé dans cette tradition, les troubles et guerres civiles se manifestaient bien différemment. Contrairement aux conflits horizontaux observés ailleurs, ils prenaient une dimension verticale : ils opposaient, d'un côté, les forces du despotisme et, de l'autre, l'ensemble du peuple épris de liberté.

La différence est immense entre ces affrontements et ceux qui ont jalonné l'histoire des autres peuples. Les conflits dans les sociétés soumises à la tyrannie étaient de pures calamités, ne produisant que destruction et souffrance, sans jamais rien apporter de bénéfique à la société, ni à court ni à long terme. En revanche, dans les sociétés libres, bien que ces troubles aient pu entraîner de grandes souffrances

[1] Ibn Khaldun, « L'Introduction », version arabe, chapitre onze, « Sur le fait que la présidence reste à sa place spécifique parmi les gens du clan », p. 54

immédiates, ils étaient souvent perçus comme un prix nécessaire à payer pour préserver ou conquérir la liberté.

Toutefois, cette dynamique n'était bénéfique que si chaque période de crise était suivie de réformes politiques concrètes, même progressives, afin d'éviter la répétition des mêmes conflits dans une intensité toujours plus grande. Sans réformes efficaces, ces troubles pouvaient au contraire affaiblir le peuple et ouvrir la voie au retour du despotisme. C'est ainsi que périrent plusieurs cités grecques antiques comme Athènes et Thèbes, où l'absence de réformes solides transforma leur soif de liberté en une instabilité chronique qui finit par les anéantir.

À l'inverse, comme nous l'avons vu précédemment, la liberté a fini par triompher en Grande-Bretagne à l'issue de ces troubles et guerres, malgré toutes les souffrances qu'ils ont engendrées. Ce processus, bien que long, a finalement abouti après plusieurs siècles, marqué dès 1215 par la naissance de la Grande Charte. Le même schéma s'est répété dans d'autres nations libres, en Occident comme ailleurs.

Toutefois, la République romaine antique (509 av. J.-C. – 27 av. J.-C.) se distingue par une singularité remarquable : elle est restée une société libre pendant près de cinq siècles sans connaître la moindre guerre civile. Ce n'est qu'à la fin de son existence qu'elle a été ravagée par trois guerres civiles successives, qui ont précipité sa chute. Cette issue fatale s'est produite lorsqu'elle n'a plus été capable de trouver une solution politique permettant de préserver sa liberté, après être devenue un empire aux dimensions colossales, dominant l'ensemble du pourtour méditerranéen, de Tanger à l'Espagne, en passant par la Gaule, la Grande-Bretagne et le sud de l'Allemagne.

Pour préserver la stabilité, le peuple romain et le Sénat ont alors volontairement sacrifié leur liberté, épuisés par la répétition incessante de ces troubles. Ils ont remis leur souveraineté entre les mains de Gaius Octavius, premier empereur de Rome, sous l'autorité duquel toutes les institutions républicaines de liberté sont devenues de simples instruments de son pouvoir. Rome a ainsi connu une période

de stabilité sous le joug du despotisme pendant quatre siècles, jusqu'à ce que les invasions des peuples du Nord anéantissent sa partie occidentale et affaiblissent considérablement sa partie orientale.

Ainsi, même lorsque la liberté est l'affaire d'un peuple entier et non seulement d'une élite, elle reste continuellement menacée par le spectre du despotisme, que ce soit en raison de troubles politiques incessants ou de crises économiques sévères, comme celles qui ont balayé la liberté en Allemagne et en Italie dans les années 1930. En revanche, ces crises n'ont pas suffi à ébranler les autres démocraties occidentales, y compris les États-Unis. Aujourd'hui encore, la montée de l'extrême droite dans plusieurs pays occidentaux, aux dépens de cette même liberté, s'explique largement par la durée et l'ampleur de la dernière crise économique.

Des siècles avant les trois guerres civiles qui ont mis fin à la liberté à Rome, la République manifestait une extrême sensibilité à toute menace de conflit interne. Cela s'expliquait par le fait que la liberté y était l'affaire de toute la nation. Ainsi, les factions opposées cherchaient, chacune de son côté, à éviter l'éclatement d'une guerre civile.

Parmi ces factions, il y avait les plébéiens, privés de leurs droits politiques et soumis à la domination des patriciens qui monopolisaient le pouvoir et jouissaient seuls de la liberté. L'objectif des plébéiens n'était pas de renverser l'ordre établi, mais simplement d'étendre le cercle de la liberté pour ne plus être relégués au rang de subalternes. Ainsi, le conflit politique au sein de la République romaine se déroulait sur un axe vertical, opposant les patriciens, détenteurs du pouvoir, aux plébéiens, aspirant à la liberté. Il ne s'agissait donc pas d'un affrontement horizontal entre différentes factions aristocratiques, comme ce fut le cas plus tard, comme à Venise ou en Grande-Bretagne.

Dans leur lutte contre les patriciens, et pour éviter tout affrontement armé, les plébéiens adoptèrent une stratégie pacifique en se retirant sur un mont sacré, où, selon leurs croyances, tout combat était interdit. De leur côté, les patriciens n'avaient aucun intérêt à

déclencher une guerre civile, car Rome était entourée de cités rivales, prêtes à profiter de la moindre faiblesse pour l'attaquer. Dès lors, les négociations s'imposèrent comme une nécessité pour les deux camps, et des concessions mutuelles furent faites, aboutissant à un compromis temporaire, qui devait être amélioré progressivement.

Ajoutons à cela certaines circonstances spécifiques à Rome qui, si elles avaient existé à Venise, l'auraient contrainte à adopter la même approche prudente. Le territoire exigu de Rome ne permettait pas l'éclatement d'une guerre civile sans risquer une destruction totale de la cité. Le conflit politique y était initié par les plébéiens, qui cherchaient à élargir le cercle de la liberté, jusque-là monopolisée par les patriciens, afin qu'elle leur soit également accordée. Toute confrontation armée entre ces deux classes dans un espace aussi restreint aurait eu des conséquences dévastatrices et absolues.

En revanche, l'immensité de l'archipel vénitien et la multiplicité de ses cités offraient un terrain bien plus propice aux troubles violents et même aux guerres civiles. Ceux-ci pouvaient rester circonscrits à une seule île ou une seule ville sans compromettre l'ensemble du système de liberté des autres cités et îles. Ainsi, là où Rome était contrainte à la négociation et aux concessions pour éviter l'anéantissement, Venise pouvait se permettre des crises politiques plus brutales sans risquer de perdre totalement sa structure de liberté.

La cause des troubles à Venise résidait dans la concurrence acharnée entre les grandes familles capitalistes, chacune cherchant à s'assurer des privilèges grâce à l'influence que procurait l'accession au pouvoir suprême de l'État. Ces perturbations étaient généralement limitées à la capitale, sans que leur flamme ne se propage aux autres villes et îles de l'archipel vénitien. Ainsi, leur impact restait contenu et s'éteignait rapidement sans compromettre l'ensemble du pays.

De plus, le système d'administration locale autonome, hérité de l'Empire romain sous la forme du *municipe*, permettait l'élection périodique de conseils municipaux et de tribuns. Grâce à ce cadre institutionnel, ni les plébéiens ni les nobles des îles et des villes de Venise ne se sentaient opprimés lorsque la capitale était en proie à des

turbulences ou lorsque le despotisme prenait temporairement le dessus sur la liberté. Cette tyrannie passagère restait confinée aux limites de la ville principale, étranglée par la persistance des libertés locales dans le reste de l'archipel, jusqu'à ce que la liberté finisse par reprendre ses droits sur la capitale.

Ces libertés locales, préservées dans les îles et les villes vénitiennes, garantissaient la prospérité d'une économie capitaliste qui, dans un monde où la concurrence internationale était encore balbutiante, dominait sans partage le commerce mondial.

Ainsi, il était impossible d'établir une véritable liberté nationale sans une culture profondément enracinée de la liberté parmi le peuple, grâce aux libertés locales des villes et des campagnes, héritées de leur territoire d'origine. C'est ce qui différenciait Venise du reste de l'Europe, depuis le Moyen Âge et tout au long de son existence.

Contrairement aux autres régions soumises à la domination de l'Empire romain, Venise n'a jamais connu l'occupation des peuples du Nord. Par conséquent, elle n'a pas été affectée par le système féodal[1] que ces peuples avaient imposé au reste de l'Europe et qui étouffait les libertés locales des cités. Certes, ces dernières avaient conservé leurs conseils municipaux élus, hérités de l'Empire romain, mais elles demeuraient sous le joug du féodalisme, qui les dépouillait de leurs richesses.

Malgré ces contraintes, les villes européennes ont fini par constituer une force politique en France, connue sous le nom de *tiers état*, aux côtés des nobles et du haut clergé. Toutefois, une fois libérées du joug de la noblesse, elles tombèrent sous celui de nouveaux empereurs et rois et ne connurent la liberté qu'avec grande difficulté, plusieurs décennies après la Révolution.

---

[1] Le système féodal occidental était une structure sociale et économique basée sur l'attribution de terres en échange de loyauté et de services, où les rois et les nobles contrôlaient les terres, tandis que les paysans y travaillaient sous leur protection.

En revanche, en Grande-Bretagne, la noblesse s'était alliée aux conseils municipaux dès le Moyen Âge dans sa lutte contre le pouvoir royal absolu, ce qui permit à la liberté de s'étendre progressivement à ces derniers. Après des siècles de combats, et avec le soutien d'autres forces sociales, cette alliance donna naissance à une seconde chambre parlementaire, encore existante aujourd'hui sous le nom de *Chambre des communes*, en contrepartie de la *Chambre des lords*.

À Venise, en revanche, ces conseils municipaux étaient nés libres et indépendants dans les différentes îles et villes dès le début de la migration vers la lagune. C'est de cette structure locale que s'est formé ultérieurement le pouvoir central dans la capitale, qui gouvernait en principe par délégation de ces mêmes conseils. Ainsi, lorsqu'un individu tentait d'usurper le pouvoir à Venise, il ne pouvait pas transformer ces villes en fiefs ou en territoires soumis à l'autorité centrale sans provoquer une révolte générale qui l'aurait aussitôt renversé.

C'est pourquoi peu de dirigeants osaient même songer à s'emparer du pouvoir de manière absolue à Venise, sachant le sort tragique de ceux qui avaient tenté l'aventure avant eux. Jean Participazio en fit l'amère expérience lorsqu'il fut élu doge en 881. Il était le cinquième doge issu de la même famille et le deuxième à porter ce nom. À son arrivée au pouvoir, il trouva insupportable que cette haute fonction puisse lui échapper et que sa famille, habituée aux honneurs du gouvernement, puisse redevenir de simples citoyens à chaque élection d'un doge extérieur à leur lignée.

Son ambition était d'établir un pouvoir permanent et stable pour sa famille, à l'image du système féodal qui dominait le reste de l'Italie, imposé par les peuples du Nord. À Rome, l'Église avait elle-même transformé en fiefs les territoires que l'empereur Charlemagne lui avait concédés, et l'un de ces fiefs était situé à proximité de Venise. Jean Participazio eut alors l'idée de demander au pape de lui octroyer ce territoire afin de le transmettre à son frère. Mais le seigneur de la région, ayant découvert cette conspiration contre lui, fit

capturer et exécuter son rival avant qu'il ne puisse accéder au pouvoir[1].

Plus que les détails de cet épisode, c'est la motivation profonde de Jean Participazio qui mérite d'être soulignée : il savait que l'instauration d'un régime autoritaire à Venise était une chimère. Car, dans cette cité, la liberté n'était pas l'affaire d'une élite, mais bien une cause portée par l'ensemble de la nation.

La période qui s'écoula entre le règne du premier doge Jean Participazio en 729 et celui de Jean II de la même famille en 881 fut marquée par l'alternance de plusieurs doges. Parmi eux, deux autres figures dirigèrent Venise, mais nous avons omis d'évoquer les événements survenus sous leur mandat, car ils ne sont pas directement liés à notre sujet. Nous y reviendrons toutefois dans le prochain chapitre pour analyser leur impact sur l'histoire de la liberté à Venise.

L'un des épisodes notables de cette période fut la menace que représentèrent les pirates d'Afrique du Nord dits *sarrasins*, pour la cité vénitienne. Cette menace extérieure ne se limitait pas à des actes de pillage ; elle posait aussi un défi existentiel à l'équilibre politique et social de Venise. Quelles leçons pouvons-nous tirer de cette menace ? Quels enseignements ces événements offrent-ils sur la manière dont Venise a su préserver sa liberté face aux agressions extérieures ?

Enseignements à tirer des agressions extérieures

La persécution des doges à Venise se poursuivit impunément. L'une de ses victimes fut le doge **Jean Participazio**, troisième de sa lignée consécutif à occuper cette fonction. Il fut injustement relégué dans un monastère, où il mourut de chagrin en 836. Cependant, la situation évolua avec son successeur Pietro Tradonico d'une autre famille donc, et qui fut également assassiné avec son fils en 864, après un règne de prospérité et de paix qui avait duré trente ans.

[1] LABAUME. op. cit. p. 45 ; DARU op. cit. p. 82 et GALIBERT op. cit. p. 35

L’historien Daru écrit à ce sujet : « *Le peuple fut horrifié par ce crime contre la République. Il décida alors de poursuivre les coupables. Toutefois, la majorité d’entre eux s’enfuirent à l’étranger. Ceux qui furent arrêtés furent exécutés, et la famille à l’origine de la rébellion fut bannie de Venise. Elle ne put y revenir que grâce à l’intercession de l’empereur d’Occident. L’assemblée générale élut en 864 un nouveau doge Orso Ier Participazio issu donc de la même famille Participazio. Dès le début de son règne, afin de rétablir la sécurité et de prévenir les troubles et les désordres, un tribunal composé de trois juges, appelés les Avogadors, fut institué*. »[1]

Ainsi, Venise fit un pas décisif vers la protection de sa liberté par le droit, en instaurant une institution constitutionnelle plutôt qu’en s’en remettant à une défense anarchique fondée sur la violence illégitime. Mais la liberté de Venise restait menacée de l’extérieur par les attaques de pirates en mer, mettant en péril son commerce maritime, dont elle tirait l’essentiel de sa puissance et de sa capacité de défense.

Aux pirates des régions européennes voisines vinrent s’ajouter les sarrasins[2] d’Afrique du Nord. Les Vénitiens, comme d’autres peuples, savaient qu’ils étaient musulmans. Pourtant, à notre avis, ils firent bien de les désigner habituellement sous le nom de ***« Sarrasins »*** (*les Sarrasins*), plutôt que de les appeler ***« pirates musulmans »***.

En recherchant l’origine du terme, on trouve que le mot latin **"Saracenus"** (*Saraken*) en est la source. Il est dit que ce mot provient du terme arabe **"السراقين"** (*al-saraqin*), qui signifie « les voleurs ». À l’époque romaine, il était employé en Syrie pour désigner les Bédouins et les brigands arabes. Ensuite, il s’est étendu à tous les habitants du désert de la province romaine de Pétra, correspondant aujourd’hui à la Jordanie. Plus tard, au Moyen Âge, le terme fut généralisé pour désigner l’ensemble des Arabes. Pendant les

---

[1] DARU op. cit. p. 81 ; LABAUME. op. cit. p. 43

[2] Pirates musulmans actifs en Méditerranée du VIIIe au XVIe siècle, menant des raids sur les côtes européennes pour le pillage et la capture d'esclaves.

croisades, son usage s'élargit encore davantage pour englober tous les musulmans dans les écrits des chroniqueurs occidentaux.

Nous rappelons ici que l'empereur de Byzance avait déjà demandé à la marine vénitienne de repousser la menace des Sarrasins sur l'île de Sicile. Cependant, afin de préserver leurs intérêts commerciaux tant avec les terres musulmanes qu'avec Byzance, les Vénitiens feignirent d'accéder à cette demande. Ils levèrent une flotte, partirent en expédition, puis revinrent sans avoir combattu, prétextant n'avoir rencontré aucun ennemi sur leur route.

Mais cette fois, leur commerce fut directement affecté par la piraterie sarrasine. À ce sujet, l'historien **Laboume** écrit : "*Lorsque les Sarrasins devinrent les maîtres du sud-ouest de l'Europe, leur audace se décupla et ils menèrent des expéditions d'une témérité sans précédent. Aucun rivage ne fut épargné par leurs raids. Dès lors, les Vénitiens ne pouvaient plus entreprendre aucune mission sans se heurter à eux. Ils occupèrent l'île de Crète et y établirent leur émirat. Désireux de posséder un port en mer Adriatique, ils dirigèrent leur flotte vers l'île de Grado, en territoire vénitien. Mais à la vue des forces navales vénitiennes arrivant pour les affronter, ils se retirèrent immédiatement*."[1]

En même temps l'occasion s'est présentée pour que le peuple montre qu'il avait le dernier mot en matière de liberté. Et c'est le quinzième doge, et le cinquième de la même famille *Participazio* dynastique qui en a fait les frais. Il abdique et cède volontiers le dogat à son successeur élu. Une première à Venise à l'honneur de la liberté. Que s'est-il donc passé ?

---

[1] LABAUME. op. cit. p. 43

BELLE ECLAIRCIE DANS LE CIEL DE LA LIBERTE

Préambule

L'histoire de la république de Venise est jalonnée de tempêtes et d'accalmies, de luttes pour l'autonomie et de menaces d'asservissement. Mais parfois, au détour des siècles, un rayon de soleil perce les nuages. Telle fut la période qui s'ouvrit avec le doge Giovanni II Participazio et se poursuivit sous son successeur Pietro Participazio.

Après des décennies d'incertitudes, marquées par les pressions extérieures et les ambitions de l'aristocratie locale, Venise trouvait enfin un équilibre. La cité, encore fragile, mais déjà fière, affirmait peu à peu son indépendance face aux appétits carolingiens et byzantins. Ses institutions, bien que balbutiantes, se structuraient dans un sens propice à la préservation des libertés. C'était un moment où l'élan du peuple et la prudence des dirigeants s'accordaient dans une harmonie rare.

Cette éclaircie fut-elle durable ? Était-ce le prélude à un âge d'or ou une simple respiration avant de nouvelles épreuves ? Ce qui est certain, c'est que dans ce laps de temps, Venise donna un aperçu de ce que pouvait être une république libre et prospère. Une cité gouvernée non par la volonté capricieuse d'un seul, mais par une intelligence collective, tournée vers la mer et l'avenir.

C'est cette période que nous allons explorer, en scrutant le rôle des doges, les dynamiques du pouvoir et les leçons que l'histoire nous laisse sur la fragile construction de la liberté.

Série de six bons doges à la gloire de la liberté vénitienne



1. **Giovanni II Participazio** (doge de 881 à 887)

Il succède à son père, Orso I Participazio, dans un contexte où la transmission du pouvoir à Venise tend à devenir héréditaire, menaçant l'idéal républicain naissant. Son accession marque ainsi un moment critique pour la liberté vénitienne : l'élection du doge semble se

transformer en dynastie familiale, ce qui s'éloigne de l'idéal de souveraineté partagée

Giovanni II Participazio
Il abdiqua

Sous son règne, la menace extérieure la plus pressante vient des pirates slaves et sarrasins, qui pillent les côtes adriatiques. Giovanni II tente d'y faire face en renforçant la flotte et les alliances, notamment avec l'Empire carolingien. Mais son règne est court et marqué par une crise interne.

Giovanni II Participazio qui incarne un moment de transition dans l'histoire de la liberté vénitienne, contrairement à certains de ses prédécesseurs, il ne pouvait pas s'appuyer sur un fils pour perpétuer son pouvoir et tenta alors de désigner son frère comme successeur. Mais les Vénitiens refusèrent, preuve que la transmission héréditaire du dogat n'était pas une règle établie, mais un combat permanent entre l'ambition des familles et la volonté populaire.

Face à cette opposition, Giovanni II Participazio perdit tout intérêt pour le pouvoir. Loin de s'accrocher au trône, il insista pour abdiquer, bien que le peuple lui demandât de rester[1]. Cette abdication volontaire est un fait rare dans l'histoire de Venise, illustrant que, malgré des tendances dynastiques, l'idée d'un pouvoir accordé par la communauté prévalait encore.

Son règne rappelle que la liberté ne se défend pas seulement contre les menaces extérieures, mais aussi contre la tentation du pouvoir héréditaire. À Venise, le peuple restait le dernier arbitre du sort des doges.

Le nouveau doge, Pietro Ier Candiano, consacra toutes ses forces à l'éradication de la piraterie. Il prit personnellement la tête des forces navales pour les combattre. Mais à peine six mois après son investiture, il fut mortellement blessé lors de ces affrontements.

Les Vénitiens, indécis sur le choix de son successeur, se tournèrent alors vers l'ancien doge, Giovanni Participazio, le suppliant de reprendre les rênes du pouvoir. Il refusa d'abord, mais face à leur

---

[1] LABAUME. op. cit. p. 46 ; DARU op. cit. p. 82

insistance, il accepta sous la condition qu'un nouveau doge soit élu sans tarder. Lorsqu'il trouva que le processus s'éternisait, il menaça une nouvelle fois d'abandonner le pouvoir. Les Vénitiens finirent par obtempérer et élurent un nouveau doge en 888.

Pour la première fois depuis la création de cette institution, le palais ducal vit un doge en exercice céder officiellement le pouvoir à un successeur élu. Dans les régimes despotiques qui entouraient Venise, à l'est comme à l'ouest, il arrivait qu'un souverain abdique, mais toujours au profit d'un proche ou d'un membre de sa lignée. À Venise, en revanche, le pouvoir revenait à celui que le peuple avait choisi. Ainsi, la liberté s'ancrait de plus en plus profondément dans les mœurs de la république.

2. **Pietro Tribuno**

Il régna pendant vingt-trois ans, de 887 jusqu'à sa mort en 912. Certes élu, mais il succéda à son oncle, Giovanni II Participazio, consolidant ainsi l'influence d'une grande famille sur le dogat Son règne fut marqué par la stabilité, la prospérité et l'essor économique. Il renforça la flotte vénitienne et fit construire de nombreuses infrastructures défensives.



Pietro Tribuno
Fin de règne par mort naturelle

Mais cela ne suffit pas à dissuader la brutalité des Hongrois, qui attaquèrent la lagune en l'an 900, attirés par les richesses abondantes de Venise. Profitant de l'éclatement de l'Empire carolingien après Charlemagne, ils traversèrent les Alpes et déferlèrent sur le nord de l'Italie, pillant et ravageant les îles vénitiennes situées près des frontières. Toutefois, dès qu'ils s'avancèrent dans les eaux de la lagune, ils furent mis en déroute et taillés en pièces par la flotte vénitienne. Leur inexpérience en combat naval leur fut fatale.

Cette victoire constituait le deuxième triomphe de Venise contre les peuples du Nord, après la défaite du roi franc Pépin. Elle renforça la conviction des Vénitiens que la configuration naturelle de la lagune,

combinée à leurs fortifications et à l'expertise de leur marine, suffisait à préserver leur liberté contre toute menace extérieure. Et ce fut le moment de gloire du nouveau doge.

En termes de liberté, le règne de Tribuno fut paradoxal. D'un côté, il assura la sécurité et l'autonomie de Venise, posant ainsi une pierre essentielle dans la construction d'un État libre. De l'autre, sa montée au pouvoir par une lignée aristocratique et son règne sans grand bouleversement institutionnel montrent que la liberté populaire n'était pas encore mûre. Le dogat restait entre les mains des grandes familles, et le peuple vénitien n'avait pas encore voix au chapitre.

Ainsi, Pietro Tribuno fut un défenseur de l'indépendance plus qu'un champion de la liberté. Mais en repoussant les Hongrois, il permit à Venise de survivre et de poursuivre son chemin vers une République où, peu à peu, la liberté cesserait d'être un privilège de l'élite pour devenir un droit revendiqué par tous.

Un autre signe de l'enracinement de la liberté dans la République de Venise fut le fait que son peuple demeura le seul en Europe à ne pas se mêler aux peuples du Nord qui avaient déferlé sur le continent. De ce fait, il resta également le seul à ne jamais tomber sous leur domination étrangère, préservant ainsi le système d'administration locale hérité de Rome à travers les conseils municipaux élus de chacune des îles et cités vénitiennes.

Venise fut aussi la seule à échapper au régime féodal qui, ailleurs, avait étouffé ces libertés locales transmises depuis l'Empire romain. Les Vénitiens firent de ces libertés locales, consolidées par leur indépendance face à toute puissance étrangère, le fondement même de la liberté nationale. Avec le temps, cette liberté s'incarna et se renforça à travers l'élection périodique et libre du doge, la plus haute autorité de la République.

Grâce à l'existence d'élections locales, le peuple vénitien était le seul à jouir véritablement de la liberté parmi tous les peuples connus de l'époque. Cela ne signifie pas pour autant que Venise était un

paradis terrestre, exempt de toute corruption. Les Vénitiens étaient des hommes comme les autres, et leurs dirigeants n'étaient pas des anges.

Sauf que dans un environnement de liberté, la corruption se dissimule, par crainte d'être dévoilée, dénoncée et sanctionnée. À l'inverse, sous un régime despotique, la corruption s'étale au grand jour, et les corrupteurs, loin de se cacher, s'enorgueillissent de leurs méfaits, allant même jusqu'à se persuader qu'ils sont les véritables artisans du bien commun.

Un autre signe de l'enracinement de la liberté à Venise réside dans le fait qu'à l'instar de tout parti politique de notre époque, la gloire d'une famille ducale élue devait désormais être méritée : elle découlait du bon gouvernement et du service rendu au pays et à ses habitants, et non de l'arbitraire du pouvoir. Tel était, et demeure, le propre de toute nation libre.

Après l'échec répété des tentatives de despotisme à Venise, la simple suspicion de tyrannie suffisait à ternir la réputation d'un doge et à couvrir sa famille de méfiance et de honte, au lieu de lui apporter le prestige qu'il espérait lui conférer. Ainsi, il la privait de la confiance du peuple et réduisait considérablement ses chances d'accéder à nouveau au pouvoir. C'est ainsi que la gloire, dans un régime de liberté, s'acquiert par le mérite fut ce apparent, et non par la force des armes, comme c'était le cas dans tous les systèmes despotiques.

3. **Orso** II **Participazio** (règne 912-932)



Grâce à cette gloire acquise par la force du droit, la famille Participazio voyait l'un des siens régulièrement élu au poste de doge. Ainsi, en 912, un nouveau doge issu de cette lignée fut choisi. Orso II Participazio était le septième doge élu de sa famille et le deuxième à porter le même prénom Orso. Son investiture suivit les funérailles solennelles en l'honneur de son prédécesseur, un hommage à la qualité de son gouvernement et aux grandes

réalisations accomplies sous son règne. Ce cérémonial contribua à accroître aussi le prestige de la famille Tribuno.

Orso II Participazio
Il a abdiqué aussi

Orso II Participazio était le frère du doge avant-dernier, qui avait abdiqué, et que les Vénitiens avaient refusé de voir partager le pouvoir avec un membre de sa famille. Connu pour sa piété et son ascétisme, son règne, qui dura vingt ans, fut marqué par la paix et la stabilité, sans événement extraordinaire à signaler.

Il se distingua toutefois de ses prédécesseurs en n'imposant aucun membre de sa famille à ses côtés dans l'exercice du pouvoir. Il se démarqua également par sa décision d'abdiquer, tout comme son frère avant lui, qui avait renoncé deux fois à la charge ducal. Il se retira alors dans un monastère pour se consacrer à la vie religieuse[1]. Ce renoncement répété au pouvoir, dans une république aussi prospère et puissante que Venise, renforçait encore l'enracinement de l'esprit de liberté au sein de la cité.

4. **Pietro II Candiano**

Elu en 932, il était le fils du précédent doge, Pietro I[er] Candiano, qui avait péri au combat contre les pirates après seulement six mois de règne. Le fait qu'il portât le même prénom que son père illustre une fois de plus que la gloire acquise par les doges grâce à leurs services rendus à la cité pesait de plus en plus dans le choix de leurs successeurs, augmentant ainsi les chances d'élection des membres d'une même famille.



Pietro II Candiano
Mort naturelle

Le prestige de la maison ***Candiano*** du nouveau doge s'accrut encore grâce à ses victoires militaires. Il remporta deux batailles contre des cités voisines. Dans l'un des cas, il fit preuve de clémence en restituant les navires capturés sans punir l'ennemi, considérant que cette cité nourrissait déjà une rancune tenace envers les Vénitiens en

[1] LABAUME. op. cit. p. 50 ; DARU op. cit. p. 86

raison d'une agression antérieure de leur part. Face à l'autre, il imposa le paiement d'un tribut annuel en guise de sanction pour ses actes de piraterie contre le commerce maritime vénitien.

Mais c'est une troisième victoire qui inscrivit son nom dans l'histoire. Lors d'un mariage collectif célébré dans l'une des églises de la capitale, des pirates, attirés par l'appât des richesses accumulées pour l'événement, s'attaquèrent aux festivités. Ils pillèrent bijoux et trésors et allèrent jusqu'à enlever les jeunes époux pour en exiger une rançon. Réagissant avec une célérité remarquable, le doge arma immédiatement une flotte, poursuivit les ravisseurs avant qu'ils ne puissent quitter la lagune et leur infligea une défaite totale, récupérant l'ensemble des butins dérobés.

Cet exploit fut célébré par de grandes festivités en l'honneur des jeunes mariés et du doge qui les avait sauvés. L'événement devint même une fête nationale commémorée chaque année par les Vénitiens[1].

Quand on scrute la liste des doges vénitiens, flanqué chacun de l'armoirie de sa famille, on s'aperçoit bien que le pouvoir ne se transmettait pas héréditairement. Si certaines lignées comme les *Participazio*, ou les *Candiano* ont pu placer plusieurs membres à la tête de la République, cela relevait plus de leur prestige personnel que d'un pouvoir héréditaire établi.

C'était donc un équilibre subtil : une famille pouvait régner plusieurs fois, mais, à l'instar des partis politiques de nos jours, elle devait constamment prouver sa valeur en matière de gestion des affaires publiques face à ses rivales pour accéder au dogat par choix libre des électeurs.

Le danger n'était pas dans la répétition de certains noms, mais dans la tentative de monopoliser le pouvoir. Pietro II Candiano sut maintenir l'équilibre, mais son fils, **Pietro III**, voulut aller trop loin et provoqua une révolte. Ce qui est bon signe pour la liberté à Venise. La liberté vénitienne tenait donc à cette règle implicite : aucune famille

[1] LABAUME. op. cit. pages 50 -51

ne devait s'imposer définitivement. Au lieu d'ancrer la domination de sa lignée, la dérive de ce Pietro III allait au contraire accélérer la consolidation des principes républicains de la Sérénissime.

5. **Pietro Participazio**

Pietro II ***Candiano*** s'éteignit en 939, après sept années de règne. **Pietro *Participazio*** fut élu pour lui succéder. Il devint ainsi le vingtième doge depuis l'institution du dogat et le huitième issu de la même famille Participazio, un honneur que chaque famille aspirait à obtenir en gouvernant la République avec sagesse lorsque l'un de ses membres accédait au pouvoir.



Pietro ***Participazio***
Mort naturelle

Son règne fut marqué par la conclusion d'un traité de bon voisinage avec le roi d'Italie. L'un des articles de cet accord autorisait la circulation de la monnaie d'or vénitienne sur le territoire italien.



Recto et verso de la monnaie vénitienne en or

Parmi les nombreux signes attestant de l'enracinement de la liberté à Venise résidait dans le fait que ses monnaies ne portaient ni l'image ni le nom d'aucun doge.[1] Sur l'une de leurs faces était frappée l'effigie de saint Marc, tandis que sur l'autre, on voyait le même saint représenté aux côtés du doge, agenouillé devant lui. A la gloire de la liberté vénitienne, ce choix symbolique rappelait que le doge n'était

[1] DARU op. cit. p. 89

qu'un simple citoyen parmi les autres, investi d'une mission : servir la République et son peuple[1].

6. **Pietro III Candiano**

Après la mort de Pietro Participazio en 942, au terme d'un règne de trois ans, Pietro Candiano III fut élu pour lui succéder. Il devint ainsi le troisième doge issu de sa famille, portant le même prénom *Pietro* que ses prédécesseurs. Parmi ses réalisations, il renforça la protection du commerce vénitien en soumettant les pirates, leur imposant un tribut annuel et les contraignant à restituer tous les butins dérobés. Ce succès accrut encore le prestige de sa lignée.



Pietro III Candiano
Mort naturelle

Mais le destin voulut qu'il soit éprouvé par un fils indigne qui entacha son nom et ternit la réputation de sa famille. D'abord associé au pouvoir par son père dans l'espoir de le responsabiliser, ce fils dévoyé ne tarda pas à afficher publiquement ses vices. Il devint de plus en plus oppressif envers le peuple, s'entourant d'une bande de criminels à son image.

Finalement, lui et ses complices furent arrêtés et traduits en justice. Le tribunal, composé de trois magistrats, reconnut le fils du doge coupable et le condamna à mort. Cet épisode marqua l'importance de l'institution judiciaire, créée auparavant, pour trancher ce type de crimes et préserver la liberté de la République face aux troubles et aux abus de pouvoir.

Ce verdict judiciaire fut l'une des plus éclatantes manifestations de l'enracinement de la liberté à Venise, prouvant que nul n'était au-dessus de la loi, pas même le doge lui-même. Cependant, les larmes du père éploré émurent le tribunal, qui commua la peine de mort en un

[1] LABAUME. op. cit. p. 53

exil à perpétuité. Tous crurent alors que la menace que représentait ce criminel était définitivement écartée.

Mais ce fils indigne, animé par la rancune, s'allia aux ennemis de la République alentour. Par ruse et avec leur soutien, il se lança dans la piraterie, s'attaquant aux navires vénitiens. Or, aux yeux des Vénitiens, la piraterie comptait parmi les crimes les plus odieux. Le choc de cette trahison fut tel que le doge, accablé par la douleur et le chagrin, en tomba malade. Rongé par le remords et le désespoir, il s'éteignit finalement, mettant un terme à son règne en 952, après dix années passées à la tête de la République[1].

Ainsi, près d'un siècle s'était écoulé à Venise, entre les années 864 et 952, marqué par l'élection successive de six doges, sans troubles majeurs ni violences à leur encontre. L'un d'eux périt au combat contre les pirates, tandis que deux autres renoncèrent volontairement au pouvoir. Les trois derniers achevèrent paisiblement leur mandat avant de s'éteindre.

Comme nous l'avons évoqué, le fils du dernier d'entre eux Pietro Candiano III, fut arrêté pour avoir troublé l'ordre public et porté atteinte à la liberté de la République. Condamné à mort, il vit finalement sa peine commuée en exil perpétuel, par égard pour son père, homme de bien. Tous ces événements illustrent, une fois de plus, la profonde consolidation de la liberté au sein de la République de Venise.

Mais ce qui est étonnant, après ces signes rassurants de consolidation de la liberté, c'est que les Vénitiens, en toute liberté, élirent comme doge le même fils condamné à l'exil à perpétuité. Et cela, peu de temps après qu'il eut commis l'abominable crime de piraterie contre les navires de sa propre patrie, causant ainsi la mort de son père de chagrin.

[1] DARU op. cit. p. 91

Qu’est-il donc arrivé aux Vénitiens pour qu’ils choisissent volontairement un tel criminel comme doge, alors qu’il était encore en exil ? Et pourquoi envoyèrent-ils des navires le chercher, en grande pompe, comme s’il revenait triomphant d’une guerre contre les ennemis de la République ? La réponse dans le prochain chapitre.

La sagesse d’une nation libre surpasse le génie d’un homme

Pierre IV Candiano

Comme mentionné précédemment, il était surprenant que les Vénitiens élisent librement, en 952, **Pierre IV Candiano** comme nouveau doge en remplacement de son père. Ils l’avaient choisi alors même qu’il avait été condamné à un exil perpétuel et qu’il venait, peu de temps auparavant, de commettre un acte de piraterie contre les navires marchands de sa propre patrie, avec l’aide des ennemis de la République. Son père en était mort de chagrin face à une telle ignominie. Il devenait ainsi le quatrième doge issu de sa famille.



Pierre IV Candiano
***Assassiné** à la suite d’une révolte contre son dogat*

Mais qu’est-il donc arrivé aux Vénitiens pour qu’ils osent, de leur plein gré, mettre en péril leur liberté en élisant un tel criminel à la tête de leur République ? Et pourquoi envoyèrent-ils une flotte entière à sa rencontre, afin de le ramener en grande pompe, comme s’il revenait victorieux d’une guerre contre les ennemis de la patrie ? Les historiens eux-mêmes, en quête d’explication, ne trouvent d’autre réponse que leur propre stupeur et incrédulité.

L’historien Daru exprima son étonnement en ces termes : «Les *caprices des hommes sont bien étranges. Ce pirate, cet impulsif, cet exilé contre lequel les Vénitiens avaient juré de ne plus jamais tolérer la présence à la tête de leur République, fut pourtant celui qui obtint la majorité des voix lors de l’élection du nouveau doge. Puis, ils envoyèrent trois cents navires à son lieu d’exil pour le ramener triomphalement au palais ducal de Venise. Son entrée dans la cité fut*

à la fois une victoire et un scandale. »[1]. Le même étonnement se retrouve chez les historiens Labaume et Galibert, qui, eux aussi, peinent à comprendre cette volte-face du peuple vénitien[2].

Mais l'étonnement s'estompe lorsqu'on comprend que, s'il avait poursuivi ses actes de piraterie contre le commerce vénitien, cet homme aurait porté un coup fatal à la République. Son plan de vengeance était clair, car il connaissait parfaitement les vulnérabilités de son propre peuple.

La force de Venise reposait sur deux piliers indissociables : la liberté et une économie capitaliste florissante. Laisser cet exilé saper ses intérêts commerciaux à l'étranger revenait à menacer inévitablement sa liberté. Il était donc plus judicieux pour les Vénitiens de le ramener au pays et de le contenir en le faisant doge, plutôt que de le laisser agir hors de leur portée, soutenu par leurs ennemis.

De plus, ils n'avaient aucune crainte à son égard en tant que doge : n'avaient-ils pas déjà su l'arrêter lorsqu'il partageait le pouvoir avec son père ? Ne l'avaient-ils pas jugé et condamné à mort, avant de commuer la sentence en exil perpétuel par égard pour son père ? Ainsi, en le gardant sous leur contrôle, ils conservaient l'option de l'honorer s'il se montrait digne de sa charge, ou de l'arrêter et de l'exécuter s'il trahissait à nouveau leur confiance.

Ainsi, Pierre Candiano aurait dû être le premier surpris d'avoir cru aux Vénitiens, alors qu'ils avaient parfaitement le droit de l'arrêter et de l'exécuter dès son arrivée. Puisqu'ils ne l'avaient pas fait, il leur devait non seulement son élection, mais aussi sa vie.

Ses prédécesseurs, s'ils s'égaraient, n'avaient à craindre que la menace d'une destitution. Lui, en revanche, vivait avec l'épée de l'exécution suspendue au-dessus de sa tête. Il n'avait d'autre choix

---

[1] DARU op. cit. p. 91

[2] LABAUME. op. cit. p. 55 GALIBERT op. cit. p. 38

que d'administrer la République avec sagesse, afin de réparer les torts immenses qu'il lui avait causés. Jamais encore les Vénitiens n'avaient eu un doge aussi contraint à bien gouverner.

C'est ce que Labaume exprima en ces termes : « *Le nouveau doge était devenu prisonnier d'honneurs inattendus. Il fut contraint de réfréner son caractère impulsif pendant quelques années. Son règne fut marqué par la sagesse et la modération. Grâce à cela, Venise devint plus puissante et plus prospère. Il renouvela les accords avec le nouveau roi d'Italie, si bien que les Italiens ne lançaient plus aucun projet économique sans l'aval des Vénitiens. Son commerce avec l'Orient s'intensifia, au point que l'empereur byzantin lui-même demanda au doge de cesser de vendre des armes aux musulmans, qui menaçaient de lui arracher la Palestine*. »[1]

Tout cela fut rendu possible grâce à l'une des plus précieuses caractéristiques de la liberté, mentionnée dans le Coran en ces termes : « Leur affaire est menée par la consultation entre eux » (Ash-Shura, 38). C'est cette même qualité que l'historien romain Tite-Live († 17 apr. J.-C.) considérait comme l'un des fondements de la supériorité de la liberté dans la République romaine face à la tyrannie de la Macédoine, qui ne trouvait sa gloire que dans la figure de son roi, Alexandre le Grand.

Il en fit l'objet d'un chapitre de son œuvre, intitulé : « *La supériorité de la gloire de la République et de la grandeur de ses hommes sur la gloire et la grandeur d'Alexandre*[2] *de Macédoine* ».

---

[1] LABAUME. op. cit. p. 55

[2] Alexandre III de Macédoine, plus connu sous le nom d'**Alexandre le Grand** ou **Alexandre aux Deux Cornes**, fut l'un des conquérants et chefs militaires les plus célèbres de l'histoire. Disciple du grand philosophe et savant grec **Aristote** jusqu'à l'âge de seize ans, il parvint, avant même d'atteindre la trentaine, à fonder l'un des plus vastes et puissants empires de l'Antiquité, s'étendant des côtes de la mer Ionienne, à l'ouest, jusqu'à la chaîne de l'Himalaya, à l'est. Son génie militaire fut tel qu'il ne connut **jamais** la défaite dans aucune des batailles qu'il engagea.

Nous avons déjà cité ce passage dans le premier tome de cette série, mais rappelons-en le cœur de l'argumentation, lorsqu'il s'interrogeait ainsi : « *Le génie d'un seul homme, fût-il Alexandre, aurait-il pu surpasser un Sénat qui, en se définissant lui-même, s'était décrit à juste titre comme une Assemblée de Rois ?* »

Ainsi, la sagesse d'une nation libre a toujours été et restera plus puissante que le génie de n'importe lequel de ses membres. Cette conviction a été au cœur de l'analyse de Machiavel, qui lui a consacré un chapitre intitulé « *La sagesse des peuples* » dans son ouvrage *Discours sur la première décade de Tite-Live*. Il y défendait sa divergence avec de nombreux historiens.

Cependant, il n'a pas su faire la distinction entre les peuples libres, dont les décisions sont empreintes de sagesse, et les peuples asservis, habitués à la tyrannie, qui, dès qu'ils perdent leur despote, sombrent dans l'imprudence et le chaos. Ainsi, il aurait été plus juste d'intituler ce chapitre « *La sagesse des peuples libres* » plutôt que simplement « *La sagesse des peuples* ».

Le doge Pietro IV Candiano régna ainsi d'une manière plutôt honorable pendant vingt-quatre ans. Mais, comme le dit l'adage, « *la vraie nature reprend toujours le dessus* ». Finalement, il laissa tomber le masque et révéla son véritable visage. Cependant, il trouva une fin tragique, conforme à cette sorte de pacte tacite que les Vénitiens avaient conclu avec lui en l'élisant à la tête de la République malgré ses crimes passés contre sa patrie. Que s'est-il donc passé ?

À ce sujet, l'historien GALIBERT écrit : « *Le mauvais naturel du doge ne put supporter bien longtemps la discipline qu'il s'était imposée. Il commença par répudier son épouse, qu'il contraignit à finir sa vie en recluse dans un couvent. Agacé par l'enfant qu'il avait eu d'elle, il l'obligea à entrer dans les ordres. Puis, il épousa la fille de l'ancien roi d'Italie, devenant ainsi un grand propriétaire foncier dans ce pays…*

... Comme les autres seigneurs féodaux, il s'entoura dans le palais ducal d'une cour fastueuse, d'une garde rapprochée et de chevaliers à son service. Les Vénitiens s'irritèrent de ce faste royal et de son arrogance. En 976, excédés, ils se soulevèrent contre lui. Voyant que le palais était solidement défendu, ils mirent le feu aux bâtiments alentour jusqu'à ce que l'incendie l'atteigne. Acculé, cerné par les flammes et incapable de fuir, le doge apparut aux yeux de la foule, tenant son jeune fils dans ses bras, implorant leur pitié. Il rappela la gloire de ses ancêtres et réclama un procès équitable. Mais personne ne l'écouta. Il fut capturé et massacré, ainsi que son fils, sans aucune pitié. Leurs cadavres furent ensuite jetés dans les rues.[1]

Cette foule vengeresse était composée à la fois de ceux qui, vingt-quatre ans plus tôt, l'avaient ramené d'exil et d'une nouvelle génération. Ce détail prouve que, à Venise, la liberté était et demeurait une cause portée par toute la nation, à travers le temps.

Pour rappel, Pietro I[er] Tradonico fut le dernier doge assassiné injustement par une faction politique, en 864, soit un siècle plus tôt. Ses meurtriers furent jugés et condamnés à mort. Suite à cela, une cour de trois juges fut instituée pour trancher les conflits politiques et prévenir de nouvelles violences.

Depuis, huit doges se succédèrent sans qu'aucun ne fût victime d'un assassinat. Seul Pietro IV Candiano le dernier en date, que les Vénitiens avaient eux-mêmes rappelé d'exil, suscita leur colère au point qu'ils durent l'éliminer par le fer et par le feu. Il s'était barricadé derrière une garde rapprochée et avait adopté une posture tyrannique. La République ne pouvait plus ni l'arrêter, ni le juger. Il ne leur restait donc que le remède de feu, aussi brutal soit-il.

Mais cet acte extrême n'était pas un simple crime politique, ni l'œuvre d'un clan isolé. Il résultait d'un consensus populaire, d'un sursaut collectif pour préserver la liberté. Dès lors, un nouvel impératif s'imposa aux Vénitiens : choisir un doge d'une moralité

---

[1] GALIBERT op. cit. p. 39

irréprochable. C’est ce que nous découvrirons dans la suite où le culte du nouveau doge influa son dogat.

LA RELIGION AU SERVICE DE LA LIBERTE

Piété religieuse du doge au service de la liberté

L'historien Daru écrit : « *Les abus reprochés au précédent doge conduisirent la majorité des voix des Vénitiens vers un homme totalement différent de son prédécesseur.* ***Pierre Urseolo****, élu doge en 976, n'accepta cet honneur qu'à contrecœur. C'était un homme pieux, dont la générosité était à la hauteur de sa fortune. Sur ses propres fonds, il reconstruisit les infrastructures publiques détruites lors des récents événements, y compris la basilique Saint-Marc…*

...Son tempérament pacifique ne l'empêcha pas de mener une guerre contre les pirates sarrasins, à la demande des habitants du sud de l'Italie, et d'en sortir victorieux. Mais un moine français exerça sur lui une influence décisive en lui suggérant qu'un homme de sa trempe obtiendrait davantage la faveur divine en se consacrant à la prière et à la contemplation plutôt qu'au service des affaires publiques. Convaincu, le doge décida d'abandonner ses fonctions. Craignant que les Vénitiens ne l'en empêchent, il s'enfuit discrètement du palais en pleine nuit et se réfugia dans un monastère en France sous la protection de ce moine. Son choix lui valut une grande admiration de la part de ses concitoyens et la reconnaissance de l'Église, qui entreprit son processus de canonisation. »[1] Ainsi, son règne ne dura que deux ans.

Cet épisode de l'histoire de la République de Venise serait sans intérêt si nous ne prenions pas le temps d'en analyser la signification politique, en particulier le rôle du religieux dans la vie publique sous un régime de liberté par opposition à un régime despotique. Les historiens que nous avons consultés pour suivre l'évolution de la liberté à Venise ont soit ignoré, soit délibérément évité cette question. Nous sommes conscients de la sensibilité que suscite encore aujourd'hui la discussion sur la place de la religion et de la religiosité dans nos sociétés. Pourtant, nous choisirons de nous y arrêter, non pour imposer un avis, mais pour offrir un éclairage qui, espérons-le,

---

[1] DARU op. cit. p. 93

nourrira votre propre réflexion, même si elle devait différer de la nôtre.

Ce doge est le deuxième, après Orso Participazio (912-932), à avoir renoncé au pouvoir pour se consacrer à la dévotion. Orso Participazio avait été élu par les Vénitiens pour succéder à un doge assassiné en raison de sa corruption. Son accession au pouvoir visait à protéger la liberté contre les dérives de la tyrannie et à servir le peuple et la patrie, grâce à sa profonde piété. Les événements ont démontré que les Vénitiens avaient fait un choix avisé en se basant sur ce critère.



Pierre Urseolo
Il abdiqua pour se faire moine.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, certaines religions, en Orient comme en Occident, ont parfois été des alliées de la liberté. Loin d’être toujours un instrument d’oppression, elles ont su, à certains moments de l’Histoire, protéger les peuples du despotisme et préserver l’esprit d’indépendance. Comment et pourquoi ? C’est ce que nous allons explorer.

Quand la religion devint rempart de la liberté

C’est qu’en principe une observance correcte des rites prescrits renforce la conscience spirituelle de l’individu et l’incite à multiplier les bonnes actions qui profitent aux autres et contribuent à l’établissement de la justice. En revanche, il ne saurait être question d’une pratique juste des rites lorsqu’elle mène à une retraite qui éloigne le croyant vertueux du contact avec les gens et du service de la société, que ce soit en politique ou dans d’autres domaines. C’est pourtant cette conception erronée qu’avait ce moine français venu détourner le doge de son engagement envers son pays et son peuple. Dieu n’a nul besoin des prières de Ses sujets, ni de leur dévotion excessive, ni de leur obsession des moindres détails des rites. La véritable valeur des pratiques religieuses, auprès de Dieu, réside dans les bonnes œuvres qu’elles inspirent et qui bénéficient aux hommes.

L'influence du moine sur Orso Participazio illustre bien un risque : celui d'une vision excessive de la piété, qui peut parfois priver une société de dirigeants compétents sous prétexte qu'ils se consacrent exclusivement à Dieu.

Cela me rappelle la doctrine de l'« *active life* » et de la « *contemplative life* » discutée par des penseurs comme Thomas d'Aquin. Selon lui, la contemplation est certes supérieure en ce qu'elle rapproche l'âme de Dieu, mais elle ne doit pas être un prétexte à l'inaction, surtout pour ceux qui ont des responsabilités publiques. Dans la tradition vénitienne, où le doge est un serviteur de la République et non un monarque absolu, son départ en monastère peut être perçu comme une fuite de ses devoirs civiques.

Ce qu'il convient de bien rappeler, c'est que l'accomplissement des rites n'est pas une fin en soi, mais un moyen de structurer une vie vertueuse bien tournée vers autrui. Cette vision est conforme à de nombreuses traditions spirituelles qui insistent sur l'équilibre entre prière et action. D'ailleurs, les grandes figures religieuses qui ont eu un impact durable—François d'Assise, Ignace de Loyola, ou encore des figures islamiques comme Al-Ghazâlî après sa crise spirituelle—ont souvent combiné ascèse personnelle et engagement social.

En résumé, ce moine français a pu sincèrement croire bien faire, mais en détournant Orso Participazio de son rôle, il a affaibli Venise au lieu de la renforcer. La véritable piété, est celle qui produit des fruits concrets pour la justice et le bien commun.

Sauf que le moine qui séduisit le doge, pourtant vertueux, bienveillant et pieux, en l'incitant à se retirer du monde pour se consacrer exclusivement à la prière et à l'ascèse monastique, venait d'un milieu bien différent. Son environnement français contrastait avec celui de la liberté qui régnait dans la République de Venise. Sa conception de la piété différait de celle des Vénitiens libres. À ses yeux, un homme animé d'une sincère ferveur religieuse ne devait ni s'impliquer en politique ni exercer aucune autre activité séculière. Il lui était préférable de se retirer du monde, de se consacrer à la prière et

à la méditation. Ainsi, les conceptions religieuses n’ont pas toujours été neutres dans les affaires politiques, et elles ont souvent reflété les divergences fondamentales entre un environnement de liberté et un environnement d’absolutisme.

L'historien français Fustel de Coulanges, dans son ouvrage *La Cité antique*[1], s’est longuement attardé sur les effets positifs des conceptions religieuses païennes dans la Rome antique, notamment sur la liberté, la justice et l’égalité, malgré leur caractère mythologique.

En revanche, Machiavel s’est penché sur les effets négatifs de la religion de son époque sur la liberté, dans un chapitre de son *Discours sur la première décade de Tite-Live*, intitulé « *La papauté, plaie de l’Italie* ». Il était sans doute influencé par la Réforme protestante en pleine émergence en Allemagne et en Suisse à son époque. Et il a écrit ainsi : « *Il est vrai que si la religion avait pu demeurer dans la république chrétienne telle que l’avait instituée son fondateur divin, les États qui la professent seraient bien plus prospères qu’ils ne le sont aujourd’hui. Mais combien cette religion est-elle aujourd’hui abaissée ! La meilleure preuve en est que les peuples les moins religieux sont précisément ceux qui vivent au plus proche de l’Église, à Rome, capitale de la chrétienté. Si nous considérons l’esprit originel de ces institutions et constatons à quel point la pratique religieuse s’en est éloignée aujourd’hui, il ne nous sera pas difficile de conclure que l’heure du châtiment et de la ruine est venue*. ».[2]

Par *religion telle que l’avait instituée son fondateur divin*, Machiavel faisait sans doute référence à la foi prêchée par les prophètes, qui demeure une dans son essence auprès de Dieu, bien que les rites et les législations aient varié d’un messager à l’autre.

[1] DE COULANGES Fustel, *LA CITÉ ANTIQUE,* Librairie Hachette, Paris, 1900

[2] MACHIAVEL op. cit. *LA PAPAUTÉ PLAIE DE L'ITALIE*

Concernant les effets positifs des conceptions religieuses sur la liberté dans la Rome antique, et selon la lecture que l'on peut faire de *La Cité antique* de Fustel de Coulanges, rappelons que les pères fondateurs de cette cité étaient des nobles issus des grandes cités d'Italie et de Grèce. Ils avaient quitté leurs patries d'origine, écœurés par la corruption et la tyrannie qui y régnaient. Ensemble, ils décidèrent de fonder une nouvelle cité dont le principe sacré serait la liberté. Forts de leur expérience et de leur expertise en matière législative, ils établirent une monarchie élective, avec d'autres dispositions garantissant la liberté, sur lesquelles il n'est pas nécessaire de s'attarder ici. Ainsi, les affaires de la cité se déroulèrent harmonieusement.

Et puis dans le même ouvrage[1], on découvre que les premiers Romains, en tant que nobles, croyaient fermement que les âmes de leurs ancêtres se transformaient en divinités capables d'influer sur le cours des événements, en bien ou en mal. Selon leur conception, ces âmes restaient immortelles et planaient au-dessus de leurs descendants, veillant sur eux tant que ces derniers entretenaient une flamme sacrée constamment allumée dans le foyer familial.

Ainsi, après la mort des pères fondateurs de Rome, leurs fils et petits-fils continuaient d'imaginer que leurs esprits divinisés demeuraient parmi eux, les observant, les jugeant, les récompensant s'ils se montraient vertueux et les punissant dans le cas contraire. Ils cherchaient donc à s'attirer leur bienveillance, à se prémunir contre leurs colères et à les consulter par le biais de rites et d'incantations, persuadés qu'ils pouvaient leur révéler l'avenir.

Ces consultations prenaient diverses formes, notamment l'observation de signes dans les éléments naturels sous la direction des prêtres. Avant d'entrer en guerre, par exemple, les officiers-prêtres enfermaient des poules dans des cages, les privant de nourriture et d'eau pendant un certain temps. Puis, au moment fatidique, ils leur présentaient de la nourriture et de l'eau. Si les volatiles sortaient

[1] DE COULANGES op. cit. p. 31

rapidement pour manger et boire, c'était un présage favorable, un signe des dieux garantissant la victoire, et l'armée devait alors s'engager dans la bataille sans crainte. En revanche, si les poules refusaient de se nourrir, l'armée restait sur place et les prêtres répétaient l'expérience jusqu'à obtenir un signe favorable, faute de quoi l'affrontement était reporté à un autre jour[1].

Il arriva une fois qu'un général romain, exaspéré par le refus des poules de donner un présage favorable, s'emporta contre elles. Méprisant ces pratiques divinatoires, il saisit les volatiles et les jeta dans les eaux d'une rivière en furie, s'écriant avec sarcasme : « *Eh bien, maintenant, vous boirez de toute façon !* » Puis, sans attendre, il engagea son armée dans la bataille.

Cependant, ses soldats, plus respectueux des augures, furent profondément troublés par cet acte de défiance envers les dieux. Pris de crainte, ils perdirent leur assurance, ce qui les conduisit à l'hésitation et au découragement. La bataille fut un désastre, et l'armée romaine subit une humiliante défaite.

À son retour à Rome, le général dut faire face à la colère du peuple. Il fut traduit en justice, accusé d'être responsable de la déroute à cause de son mépris des rites sacrés. Pour les Romains, sa conduite irrévérencieuse avait provoqué le courroux des dieux, et c'était là la véritable cause de l'échec militaire.

L'essentiel dans tout cela, c'est que les Romains anciens redoutaient profondément la corruption et la tyrannie parmi eux, persuadés que les âmes de leurs ancêtres, devenues divinités tutélaires, les puniraient sévèrement pour de tels travers. Chaque malheur qui s'abattait sur eux était interprété comme une conséquence directe du relâchement moral, de l'injustice ou de l'oppression. Et tel est le vrai sens de la piété en religion qui signifie la crainte des dieux. Ce qui fait du pieux son propre gendarme pour soi-même.

---

[1] DE COULANGES op. cit. p. 315

Et pour s'attirer les faveurs de ces mêmes esprits protecteurs, se prémunir contre tout malheur et assurer l'abondance, ils faisaient preuve d'une intransigeance sacrée et absolue dans la répression des abus et des dérives autoritaires. Ainsi, pendant des siècles et des générations, la liberté à Rome trouva dans ces croyances superstitieuses un rempart contre la corruption et l'arbitraire.

C'est ce que Machiavel effleure dans ses *Discours sur la première décade de Tite-Live*, lorsqu'il écrit : « *Les institutions païennes tiraient leur force des prophéties et des présages de leurs prêtres, et elles s'appuyaient sur les auspices favorables ou défavorables. C'était là la source de tous leurs rituels et de leurs cérémonies, ainsi que des offrandes faites à leurs dieux. Les païens croyaient que la divinité capable de prédire le bien et le mal était également capable de les provoquer. D'où la nécessité des temples, des sacrifices, des prières et de tous les rites permettant de s'assurer leur bienveillance*. ». Mais ce que Machiavel ne souligne pas, c'est le rôle que ces croyances, pourtant irrationnelles, jouèrent dans la consolidation de la liberté romaine.

Sauf que cette liberté, en tant que privilège et valeur noble, ne concernait initialement que les nobles de la société romaine, à l'exclusion du reste du peuple dit *plèbe*, tout comme c'était le cas pour les pères fondateurs de Rome. Elle était donc une liberté de caste, et non une liberté nationale ou universelle.

Peu à peu, les classes populaires luttèrent pour élargir son champ afin qu'elle les inclût également. Leur pression sur les nobles s'intensifia, mais ces derniers, toujours hantés par la crainte de provoquer la colère des mêmes âmes de leurs ancêtres, hésitaient à céder à leurs revendications. Ils finirent néanmoins par faire quelques concessions, et lorsqu'aucun malheur ne s'abattit sur eux, ils en conclurent que les esprits de leurs aïeux ne voyaient aucun inconvénient à ce que la liberté soit partagée avec le peuple.

Ainsi, l'histoire de Rome fut marquée par un conflit vertical entre les classes populaires et l'aristocratie pour l'extension de la liberté. Et

ce combat fut, paradoxalement, encouragé dans la bonne direction par des croyances païennes, malgré leur caractère mythique et irrationnel.

Et lorsque la République romaine eut conquis l'ensemble du bassin méditerranéen, ainsi que la Bretagne, la Gaule et le sud de l'Allemagne, elle conserva le caractère national de sa liberté. Dans le même temps, elle continua à asservir et à opprimer les peuples jugés inférieurs, même parmi ceux qui étaient auparavant libres. Seules les grandes cités bénéficièrent d'un privilège particulier : leurs habitants furent intégrés dans le cercle de la liberté romaine et obtinrent le droit à une autonomie locale à travers des conseils municipaux élus, calqués sur le modèle de Rome.

Mais lorsque les élites romaines entrèrent en contact plus étroit avec les peuples conquis, elles finirent par réaliser que leurs croyances païennes—concernant la divinisation des âmes de leurs ancêtres—n'étaient que de pures illusions sans fondement réel. Cette découverte eut un effet inattendu : en perdant leur crainte du courroux de ces esprits imaginaires, les nobles romains cessèrent de voir dans la corruption et la tyrannie un danger divin. Dès lors, certains d'entre eux osèrent s'engager dans une lutte fratricide pour le monopole du pouvoir et des honneurs à Rome, ce qui mena à trois guerres civiles successives.

Au terme de la dernière, le peuple romain et le Sénat, épuisés par l'instabilité, sacrifièrent leur liberté en échange d'un semblant de stabilité, même sous le joug d'un empereur autocratique. Ainsi, ces croyances païennes, bien qu'illusions, avaient servi la cause de la liberté à Rome jusqu'à leur disparition, après quoi elles laissèrent place à un régime absolu.

Telle fut l'influence des croyances païennes sur la liberté à Rome. Qu'en fut-il alors de la religion de vérité, celle transmise par les prophètes ? Et quels furent les effets de la foi de leurs disciples sur la liberté, en Orient comme en Occident, après eux ?

En Occident, au début du XVIe siècle, *Martin Luther*[1] rendit publique sa thèse critiquant l'Église catholique. Parmi les points les plus saillants de son attaque figuraient la vente des indulgences, la doctrine du purgatoire, l'association de Marie et des saints au salut, la plupart des sacrements, ainsi que l'autorité même du pape.

S'opposant à l'appropriation exclusive de l'interprétation des Écritures par une élite cléricale qui exerçait sa domination sur le reste de la société, Luther fut le premier à traduire la Bible en allemand. Ses partisans surent tirer profit de l'invention de l'imprimerie pour la diffuser en de nombreuses langues européennes.

Dans la continuité de cette réforme, l'un des premiers décrets promulgués par les colons anglais protestants en Amérique du Nord fut l'instauration de l'instruction obligatoire des enfants, financée par la trésorerie de la colonie. Leur objectif était clair : permettre à chaque individu, une fois adulte, d'accéder directement aux Écritures et d'y puiser sa foi sans intermédiaire clérical[2].

Les protestants considéraient chaque croyant comme un prêtre, abolissant toute distinction hiérarchique entre eux, si ce n'est par la piété et la vertu. Ils instaurèrent l'élection comme mode de désignation du ministre chargé des affaires religieuses au niveau local, sous la surveillance des fidèles qui l'avaient choisi et avec la possibilité de le destituer s'il perdait leur confiance. Le passage suivant de l'historien Laboulaye illustre bien cette conception : « *Tout homme capable et pieux pouvait être nommé ministre par l'élection des frères et l'imposition des mains. Et de la même façon, par la même autorité, il pouvait être déchargé de son office et réduit au rang de simple chrétien. Ainsi, tout pouvoir était remis aux membres de la* communauté des fidèles. »[3]. Ainsi, l'organisation religieuse

[1] *Martin Luther* (1483–1546) était un moine allemand, prêtre et professeur de théologie, considéré comme l'initiateur de la Réforme religieuse en Europe après sa contestation des indulgences.

[2] LABOULAYE op. cit. p. 194

[3] LABOULAYE op. cit. p. 107

protestante, en rompant avec le cléricalisme centralisé, ouvrait la voie à une forme de gouvernance plus démocratique et plus proche des principes de la liberté.

Et les pasteurs responsables au niveau local élisaient un responsable au niveau régional, tandis que les responsables régionaux élisaient à leur tour le chef national. Ainsi, la structure de leur presbytère fut conçue de la base au sommet, selon un modèle démocratique. Grâce à la lecture directe de l'Évangile par les croyants, sans intermédiaire, la compréhension et l'interprétation de la religion devinrent un bien commun, partagé de manière égale entre tous. Personne ne pouvait s'approprier son interprétation à des fins de domination d'un groupe sur un autre. C'est ainsi que naquit la liberté dans le domaine religieux, qui devait plus tard inspirer l'exigence de la même liberté dans le domaine politique.

Et l'origine de cette dynamique remonte à l'audace de certains hommes d'Église en Angleterre, qui osèrent critiquer la doctrine, les rites et les traditions de l'Église catholique en constatant leur contradiction avec les acquis politiques de leur peuple, acquis qui limitaient l'absolutisme royal depuis l'adoption de la Grande Charte en 1215. Cela les encouragea à remettre en question le mode d'attribution des hautes fonctions et les privilèges qui y étaient associés, ainsi que la discrimination fondée sur l'origine sociale. C'est dans ce contexte que surgirent les écrits contestataires du prêtre et professeur *John Wyclif*[1], qui inspirèrent le mouvement des *Lollards*.

[1] John Wyclif (1328-1384) était un théologien, traducteur et réformateur chrétien anglais. Il occupa le poste de conseiller théologique du roi d'Angleterre et s'attaqua à l'autorité absolue du pape ainsi qu'au dogme de la transsubstantiation lors de l'eucharistie. Son apport le plus marquant fut la traduction de la Bible en anglais vernaculaire, rendant ainsi les Écritures accessibles au peuple. Ses critiques de l'Église catholique, notamment contre le luxe du clergé et les pratiques considérées comme des superstitions, ébranlèrent son autorité et donnèrent naissance au mouvement des Lollards, qui propageait ses idées en secret. L'Église condamna ses écrits et, après sa mort, le déclara hérétique. En 1415, sur ordre du pape, ses ouvrages furent brûlés, et même ses ossements furent exhumés et réduits en cendres. Wyclif est aujourd'hui reconnu comme un précurseur majeur de la Réforme protestante, aux côtés de Jan Hus,

Ce dernier, ainsi nommé parce que ses membres diffusaient leurs idées à voix basse, par crainte des représailles de l'Église et de la Couronne, porta des revendications révolutionnaires qui comptèrent parmi les causes majeures de la révolte des paysans de 1381.

En 1371, le prêtre *John Wyclif* publia ses mémoires philosophiques, dans lesquelles il appelait à un retour à la pureté originelle de l'Église, dont la mission devait se limiter à la prédication, dans un esprit de détachement des biens terrestres et du luxe. Il prônait ainsi l'élimination de toutes les dérives qui caractérisaient l'Église catholique, telles que l'opulence et la pompe des prêtres, le faste des cérémonies religieuses et l'absolutisme du pape du Vatican. Selon lui, toutes ces pratiques n'étaient que des innovations sans fondement dans les Écritures, destinées uniquement à avilir le peuple et à l'habituer à sa propre misère et soumission. Ses idées portèrent un coup sévère à la crédibilité et à l'influence de l'Église d'Angleterre.

Sur le plan politique, et jusqu'à son époque, quiconque détenait une autorité, qu'elle soit temporelle ou spirituelle, tirait sa légitimité du simple fait de posséder ce pouvoir ecclésiastique. Toute légitimité, qu'elle soit d'ordre politique ou religieux, reposait ainsi sur ce postulat incontesté[1].

Avec la diffusion des idées du prêtre *John Wyclif*, des voix s'élevèrent pour dénoncer l'exercice du pouvoir temporel par l'Église, ainsi que sa possession de richesses matérielles et foncières. Il écrivit que seule l'approbation du peuple pouvait légitimer la détention et l'exercice de toute autorité, qu'elle soit spirituelle ou temporelle. Il prônait l'égalité, l'égalité des chances et le mérite comme seuls critères d'accès aux charges et aux privilèges. Pour lui, les hommes d'Église, y compris le pape, n'étaient que des usurpateurs des biens et

---

annonçant par ses idées la remise en question de l'emprise de l'Église sur la foi et la société.

[1] HUM David, *L'HISTOIRE D'ANGLETERRE,* Furne & C[ie], Paris, tome 2 p. 356

des pouvoirs qu'ils exerçaient illégitimement, puisqu'ils ne leur avaient pas été confiés par le biais d'un suffrage universel[1].

C'est pourquoi le pape publia un décret ordonnant son arrestation et son jugement par un tribunal ecclésiastique pour hérésie. Cependant, *Wyclif* bénéficiait de la protection de l'oncle du roi d'Angleterre, alors régent du royaume, ainsi que du soutien de la Chambre des communes, qui s'efforçait de placer l'Église nationale sous l'autorité du trône et du Parlement, à l'abri de l'influence du Vatican.

Ainsi, le clergé ne put rien contre lui. Il mourut finalement en 1385 des suites d'une attaque de paralysie. Incapables de se venger de lui de leur propre main, les ecclésiastiques firent courir parmi le peuple l'idée que le destin s'était chargé de le punir en le frappant de cette maladie fatale.

Malgré cela, ses idées continuèrent de se propager, au point que certains historiens ecclésiastiques prétendaient que la moitié de la population anglaise était devenue adepte de ses enseignements. Quelques-uns de ses élèves allemands retournèrent dans leur pays avec ses idées, mais celles-ci ne trouvèrent pas d'écho auprès de leurs compatriotes, dont les esprits n'étaient pas encore prêts à les accueillir. Pourtant, ces idées restèrent en gestation, semblables à des graines enfouies sous terre en attente de la pluie pour germer et porter leurs fruits. Et c'est précisément ce qui se produisit avec le prêtre *Martin Luther*, fondateur du protestantisme.

Et c'est à partir des idées du prêtre *John Wyclif*, professeur à l'Université d'Oxford, que se forma le mouvement des Lollards, ou « *les Murmureurs* », ainsi nommés parce qu'ils diffusaient leurs idées à voix basse parmi le peuple. Cette fois, il s'agissait d'un mouvement de contestation sociale et politique, dirigé par son disciple, le moine *John Ball.*

[1] Ibid. p. 358

Ce mouvement naquit d'abord à l'Université d'Oxford, sous l'impulsion de quelques professeurs et étudiants. Rapidement, il rallia un ensemble varié de partisans : des intellectuels, des artisans, des marchands, et même certains grands seigneurs, désireux d'obtenir leur part des richesses ecclésiastiques une fois l'Église dépouillée de ses biens. Leur révolte visait l'ensemble des privilèges dont jouissaient les hauts dignitaires religieux et l'aristocratie aux dépens des autres classes sociales anglaises.

Leur lutte rappelait celle des plébéiens romains au début de la République contre les privilèges des patriciens. Ils reprenaient en chœur les paroles de leur chef, le moine *John Ball* : « *De quel droit ces hommes qui se disent nobles et seigneurs nous dominent-ils ? D'où tirent-ils la légitimité de leur rang ? Pourquoi nous traitent-ils comme des serfs ? Puisque nous sommes tous fils d'Adam et d'Ève, en quoi prétendent-ils être meilleurs que nous, sinon par le luxe et le faste qu'ils se sont arrogés à force d'exploiter nos bras et la sueur de notre front ?* »

Ainsi, la pensée libératrice d'origine religieuse resta en éveil, cherchant à se débarrasser des entraves du catholicisme qui, selon les protestants, enchaînaient les esprits et les habituaient à la soumission. Dès 1382, la Bible fut traduite en langues dialectales. À travers cette initiative, le mouvement des Lollards entendait offrir aux croyants un accès direct aux Écritures, leur permettant de les comprendre librement, sans devoir passer par les interprétations imposées par le clergé. Et en 1395, une pétition fut présentée au Parlement pour réclamer l'abolition de plusieurs pratiques et traditions religieuses considérées comme des abus de l'Église catholique. Parmi celles-ci figuraient l'obligation de célibat des prêtres et la confession sacramentelle.

Cependant, comme on pouvait s'y attendre, et sous l'influence de l'Église catholique, le mouvement fut violemment réprimé par le roi Henri IV en 1399. En 1401, la couronne édicta le décret *Haeretico Comburendo,* ordonnant de brûler les hérétiques. Plusieurs chefs des Lollards furent ainsi exécutés par le feu pour hérésie. En 1414, le

mouvement tenta une révolte, mais le roi Henri V l'écrasa brutalement.

Malgré les persécutions et les exécutions de ses dirigeants au fil des générations, le mouvement survécut, notamment dans les campagnes. Il prépara ainsi l'opinion publique anglaise à accepter plus tard la séparation de son Église nationale d'avec celle du pape sous le règne d'Henri VIII pour des raisons personnelles, qui n'avaient rien à voir avec la liberté. De plus, il posa les bases idéologiques qui favorisèrent l'adoption et la diffusion du protestantisme libérateur, après son essor en Allemagne et en Suisse. Mais, comme nous l'avons vu, les racines de cette doctrine étaient bel et bien anglaises.

Ainsi, ce mouvement religieux ne rencontra guère d'opposition majeure dans sa revendication de la liberté politique parmi les peuples anglo-saxons d'Europe centrale et septentrionale. Il y trouva un terrain favorable, car ces peuples avaient conservé certaines traditions de liberté, héritées de l'époque où ils vivaient en tribus nomades, au-delà des frontières de l'Empire romain.

En revanche, les peuples latins, ayant vécu sous le joug de l'oppression impériale, développèrent des doctrines religieuses en accord avec cet héritage autoritaire. Ces doctrines, façonnées dans le cadre et selon les intérêts de l'Empire romain, étaient habituées à la soumission au pouvoir absolu et le soutenaient.

Ainsi, lorsque la partie occidentale de l'Empire s'effondra, ces doctrines héritèrent de son emprise sur l'autorité spirituelle dans la plupart des pays d'Europe, notamment latins, perpétuant la même conception de la religion et de la pratique religieuse qui servait les intérêts du despotisme impérial.

Sous l'impulsion de l'Église romaine et de l'Église anglicane en Grande-Bretagne, les protestants furent victimes des pires persécutions de la part des forces opposées à leurs revendications d'émancipation politique, notamment lors des guerres de religion en

France[1]. Pourtant, ils finirent par triompher et s'implantèrent durablement dans de nombreux pays européens, en particulier en Europe du Nord, ainsi qu'aux États-Unis dès l'établissement des premières colonies.

Le protestantisme joua un rôle déterminant dans l'élargissement du champ de la liberté politique au sein même de la Grande-Bretagne, jusqu'à inclure l'ensemble des citoyens. De même, son adoption par les Provinces-Unies des Pays-Bas fut l'un des principaux facteurs de leur libération du joug du trône espagnol, aboutissant à leur indépendance après une guerre acharnée contre Philippe II.

De tout cela, il ressort qu'il existait deux conceptions opposées de la religion et de la pratique religieuse en rapport avec la liberté et la tyrannie. D'un côté, la religion de vérité, celle de tous les prophètes, qui ne peut prospérer et s'épanouir que dans un environnement de liberté ; et de l'autre, la religion des adeptes asservis dans un cadre despotique.

Aujourd'hui encore, la réalité témoigne de la supériorité des nations protestantes sur les nations catholiques en matière de prospérité économique, de bien-être et de liberté. Cet écart avait déjà été observé par l'historien anglais *M. Macaulay* dès le milieu du XIXe siècle, lorsqu'il écrivait en résumé que les nations protestantes ont surpassé les nations catholiques en prospérité, en dynamisme intellectuel et en civilisation. Tandis que les pays sous forte influence catholique, comme l'Italie et l'Espagne, ont décliné économiquement et politiquement. Et les régions protestantes, jadis pauvres, sont devenues florissantes. L'émancipation du joug catholique a favorisé le développement des Pays-Bas, de l'Allemagne protestante et des États-Unis, tandis que leurs voisins catholiques sont restés en retrait. La France, malgré son génie, ne fait pas exception : son progrès a coïncidé avec le déclin de l'influence de l'Église[2].

---

[1] LABOULAYE op. cit.

[2] MAKAULAY THOMAS BABINGTON, "*HISTOIRE D'ANGLETERRE DEPUIS L'AVENEMENT DE JACQUES II*", Charpentier, Paris, 1854, p. 54.

Mais l’historien Macaulay a omis d’autres peuples catholiques qui constituent la même exception confirmant la règle générale, et pour les mêmes raisons. En effet, l’Église du Vatican avait perdu auprès des Italiens toute crédibilité et tout prestige en raison de leur proximité avec ses scandales et ses luttes sanglantes pour le pouvoir temporel. À l’époque où elle contrôlait des États pontificaux, elle s’efforçait d’annexer les autres principautés italiennes sous son autorité.

Or, la République de Venise, celle de Gênes, celle de Florence et d’autres cités-États prospéraient économiquement, connaissaient l’opulence et brillaient par leurs avancées scientifiques et culturelles, rivalisant ainsi avec les nations protestantes. C’est d’ailleurs en leur sein qu’a pris naissance l’ère de la *Renaissance*, qui s’est ensuite diffusée à l’ensemble de l’Europe. Tout cela fut possible grâce à la faiblesse, voire l’absence, de l’influence du Vatican sur ces républiques, comme si elles avaient été protestantes avant l’heure. Ainsi, ce constat demeure valable jusqu’à aujourd’hui : les nations protestantes surpassent globalement les nations catholiques. Mais comment expliquer un tel phénomène ?

En Espagne, la ville de Tolède disposait d’une institution similaire au Parlement anglais, connue sous le nom de *Cortes*. Elle était puissante, mais n’a pas résisté face à l’autorité du roi Charles Quint (mort en 1558), qui, grâce aux trésors en or et en richesses diverses affluant des colonies espagnoles d’Amérique centrale et du Sud, a pu se doter d’une armée permanente. Il en fut de même pour la constitution du royaume d’Aragon, qui fut anéantie sous son fils, le roi Philippe II (mort en 1598).

En France, il existait une assemblée appelée les États généraux, semblable au Parlement anglais. Elle regroupait des représentants de la noblesse, du clergé et des corporations urbaines dites *tiers Etat*. Elle avait été créée en 1302 par un roi qui, en pleine crise avec ses vassaux, cherchait un soutien politique. Mais cette institution, déjà fragile, s’effondra totalement sous le règne de Louis XIV, qui, fort de son armée permanente et des immenses richesses accumulées sous son

ministre le cardinal Mazarin, après le cardinal Richelieu sous Louis XIII, s'arrogea un pouvoir absolu[1]. Mais les mêmes causes n'ont pas produit les mêmes effets en Angleterre. Au contraire, le Parlement, avec ses deux chambres, en est sorti plus fort que jamais, et la Grande Charte est restée en vigueur avec d'autres acquis politiques. Pourquoi donc ?

Ce contraste s'explique par la différence entre le catholicisme, dominant en Espagne et en France, et le protestantisme, prépondérant en Angleterre. Dans le monde latin catholique, sous l'autorité du Vatican, la monarchie gouvernait avec un pouvoir absolu fondé sur le droit divin. En revanche, la monarchie anglaise, tout comme les systèmes politiques des Provinces-Unies et de la Suisse, exerçait un pouvoir limité par la loi et légitimé par le peuple. L'Église protestante, qui y prédominait, n'a jamais reconnu ni le pouvoir absolu ni le droit divin des rois, mais seulement la primauté de la loi. Mais quel est le lien entre cela et la prospérité économique ?

La prospérité économique repose sur l'investissement des capitaux. Or, pour investir, il faut un minimum de garantie et de sécurité face aux risques. Cette sécurité n'est assurée que dans un environnement politique où règne la loi. Un tel cadre s'est maintenu dans les pays protestants, où nul ne gouverne par droit divin ni par pouvoir absolu, mais seulement par mandat du peuple. En revanche, dans les nations catholiques, la souveraineté appartenait au monarque, détenteur d'un pouvoir absolu et régnant au-dessus des lois par droit divin. Ce type de régime, soumis aux caprices du souverain et de son entourage, engendrait une insécurité propice à décourager les investissements dans les grands projets, essentiels à la prospérité économique. C'est ainsi que les nations protestantes ont durablement surpassé les nations catholiques.

Il est vrai que de nos jours les peuples catholiques ont évolué avec le monde qui les entoure. Le pape n'exerce plus l'influence qu'il avait autrefois sur les trônes et les gouvernements, et il n'existe plus de

[1] MAKAULAY, op. cit. p. 48

souveraineté absolue ni de droit divin au pouvoir. Pourtant, les différences qui ont marqué les peuples protestants et les peuples catholiques latins restent perceptibles. De la même manière que la religion, dans l'ensemble du monde chrétien occidental, n'a plus le poids qu'elle avait jadis, mais le catholicisme et le protestantisme ont néanmoins laissé leur empreinte sur les mentalités et les valeurs.

Ainsi, à la différence des peuples à l'origine catholique, où l'ostentation de la richesse peut être mal vue, les peuples à l'origine protestante n'ont aucune gêne à l'afficher et à en être fiers. La position sociale y est perçue différemment : dans le monde catholique, le statut d'un individu se mesure à son rang, et l'on s'enquiert de son titre ; dans le monde protestant, il se mesure à sa fonction et à son travail, et l'on s'intéresse à ses réalisations. Dire que l'on est directeur d'une entreprise ne suffit pas à susciter l'estime d'un protestant : il demandera aussitôt quel est le chiffre d'affaires, la part de marché et la rentabilité de l'entreprise, avant de juger de la valeur de son interlocuteur.

Les peuples protestants demeurent plus dynamiques et connaissent moins de crises sociales et économiques que les peuples catholiques. Ils s'adaptent rapidement aux évolutions des conditions sociales et économiques, tandis que les peuples catholiques ont tendance à les refuser, à s'y heurter et à multiplier les contestations avant de finir par les assimiler, souvent après un long délai et du retard à rattraper sur les autres. Cependant, l'implantation du protestantisme en Angleterre ne s'est pas faite sans heurts. Il a connu des périodes d'essor et de déclin avant de finir par s'y établir durablement.

À l'Est, le Dr. Mohammed Shahrour a consacré un ouvrage intitulé *L'Islam et la Foi : Le Système des Valeurs* à la distinction entre la religion prêchée par les prophètes et la religiosité développée par leurs adeptes. Il illustre cette différence de manière concise en répondant à l'une des questions soulevées dans son livre quand il dit : "*Si quelqu'un se demande : pourquoi ces innombrables volumes et traités sur la pureté corporelle et l'impureté, sur ce qui annule les ablutions et le jeûne, au point d'en arriver à une obsession, alors qu'il s'agit de notions simples accessibles à un enfant de dix ans ? Je*

réponds : la jurisprudence islamique (fiqh) s'est développée après que le pouvoir autoritaire se fut solidement établi et imposé comme une réalité incontournable. Elle ne s'est pas immiscée dans les affaires du pouvoir, mais s'est étendue à des domaines qui ne le concernaient pas…

… D'où l'excès de détails des pratiques rituelles – ablutions, petite et grande, prière, jeûne, pèlerinage – jusqu'à en rendre l'application et l'observance difficiles. Pourtant, s'y conformer scrupuleusement n'augmente pas les mérites, et s'abstenir d'obligations superflues n'accroît pas les péchés. Si ces efforts avaient été consacrés à approfondir l'éthique du travail et de la bienfaisance autant qu'ils l'ont été pour des règles minutieuses qui font perdre du temps sans réelle utilité, nul ne nous aurait surpassés sur l'échelle du progrès et de la civilisation."[1]

Et le Dr. Mohammed Shahrour d'ajouter : "*Quant à l'accomplissement les bonnes œuvres, qui ont été négligées par les ouvrages de jurisprudence, il ne figure ni parmi les piliers de l'islam, ni parmi ceux de la foi*."[2]. C'est ainsi que l'on a exagérément amplifié la jurisprudence des rites au détriment de celle de la bienfaisance, alors que les rites n'ont été prescrits que pour renforcer la bienfaisance dans l'action au service des hommes, qui constitue l'essence même de la véritable religion des prophètes. Il n'y a ni islam ni foi sans bienfaisance dans l'action. Les rites ont varié d'un prophète à l'autre, mais aucun rite n'a été prescrit dans la religion des prophètes sans une finalité précise dont le fidèle tire bénéfice, tout en apportant un bienfait aux autres et en contribuant à l'amélioration des conditions de la société.

Et la liberté, qui est le cadre naturel pour accueillir et faire prospérer les bonnes œuvres, fondement de la religion des prophètes, était, dans la Rome païenne, une liberté de caste, réservée

---

[1] Dr. Muhammad Shahrour, « Islam et foi : un système de valeurs ». Al-Ahali pour l'impression, l'édition et la distribution, Damas. Première édition 8/1996. Page 346

[2] Idem, p 60

exclusivement aux nobles, car ces derniers croyaient, selon leur superstition païenne, que les âmes de leurs ancêtres étaient des divinités et qu'elles étaient leurs dieux à eux seuls. Cette liberté devint ensuite une liberté nationale, incluant même le peuple et tous les citoyens romains, mais toujours en excluant les autres peuples qu'ils réduisaient en domination.

De même, à Venise, chrétienne cette fois, la liberté, *au lieu d'être universelle, comme il se doit, selon l'enseignement des prophètes,* était aussi une liberté nationale, car, comme Rome païenne – et comme nous le verrons –, elle opprimait les autres peuples.

La liberté chez les kharijites musulmans en Orient et chez les protestants chrétiens en Occident était aussi une liberté sectaire, réservée aux croyants de leur propre confession, excluant les adeptes des autres religions, sous prétexte qu'ils étaient des infidèles. Ainsi, lorsque les colons protestants s'installèrent en Amérique du Nord, ils exterminèrent une grande partie des populations autochtones, asservirent celles qui restaient et importèrent des Noirs d'Afrique comme esclaves, sous prétexte qu'ils étaient infidèles et n'avaient pas d'âme comme le reste des humains. Ils persécutèrent même les chrétiens catholiques qui les rejoignaient, les considérant comme des apostats. En Afrique du Sud, ils opprimèrent les populations autochtones et les soumirent, sous prétexte qu'elles étaient noires et n'avaient pas d'âme comme les autres humains.

Quant à la liberté dans la religion des prophètes, en tant que condition indispensable à l'accomplissement des bonnes œuvres, elle est une liberté *universelle* qui n'exclut aucun être humain, aucune catégorie sociale, aucun peuple, ni aucune communauté religieuse. Elle ne tolère en aucun cas l'asservissement d'un être humain.

En revenant à l'histoire de la liberté à Venise, les deux doges qui renoncèrent au service du pays et du peuple pour se consacrer à la méditation et à la prière étaient influencés par une conception de la religion qui prédominait dans les milieux de la tyrannie. Il n'est donc pas surprenant qu'un moine français, soit de sa propre initiative, soit

sur ordre de quelqu’un en France, ait cherché à éloigner ce doge vertueux de la politique en le poussant à se retirer dans un monastère français pour se consacrer exclusivement à la prière et aux veillées pieuses.

Selon cette conception de la religion, un doge d'une telle piété ne pouvait s'impliquer dans la politique vénitienne et agir pour le bien de son peuple sans risquer, par sa droiture, de révéler la corruption de ceux qui exerçaient le pouvoir dans des régimes autocratiques.

Et si l'on exclut cet effet négatif ponctuel sur la liberté à Venise, ni la religion ni la pratique religieuse n'ont eu d'influence notable, qu’elle soit positive ou négative, sur la République. Certes, les hauts dignitaires ecclésiastiques vénitiens, rattachés à l'Église romaine, disposaient, au nom de la liberté, d’une part dans l’élection des doges, mais toujours en fonction des intérêts économiques capitalistes, qui constituaient le cœur battant de Venise. Or, la liberté était l’oxygène indispensable à ce type d’économie : sans elle, il s’effondrerait, entraînant avec lui la République.

Or dès son accession au pouvoir, le nouveau doge **Vitale Candiano** fut frappé par une maladie qui faillit lui coûter la vie. Il fit alors le vœu de se retirer de la politique s’il venait à guérir. Sa rémission survint avant même qu’il n’ait achevé sa première année de mandat. Fidèle à sa promesse, il renonça à sa charge et se retira dans un monastère vénitien en 979 pour se consacrer à la prière et à la méditation.

Avec son successeur, Tribuno Memmo, de nouveaux troubles éclatèrent dans la capitale, menaçant l’indépendance de la République et la liberté avec elle. À l’issue de la crise, le doge fut tenu pour responsable des désordres. Craignant pour sa vie, il abdiqua à son tour en 991 et trouva refuge dans un monastère pour y passer le reste de ses jours dans la prière.

Mais après le doge Tribuno Memmo viendrait celui qui garantirait définitivement la liberté contre les fléaux de l’anarchie et du

despotisme. Sous son impulsion, Venise pourrait désormais se consacrer pleinement à son expansion territoriale, afin d’assouvir l’appétit insatiable de son économie capitaliste, quitte à le faire au détriment des peuples environnants, déjà accablés par le joug du despotisme, qu’il soit local ou étranger. Les détails de cette évolution qui signifient l'Accomplissement de la Liberté, la fin d’une lutte, et le début d’un puissant empire, seront abordés dans le chapitre suivant et épilogue de cet ouvrage.

DEBUT D'UN PUISSANT EMPIRE

Préambule

Avec la faiblesse du doge Tribuno Memmo et en l'absence d'une loi stricte protégeant la république contre les troubles internes, Venise faillit perdre son indépendance, et avec elle, s’éteindre la flamme de la liberté, qui, à cette époque, brillait telle l’unique étoile scintillante dans un ciel nocturne obscur.

Un chaos généralisé éclata dans la capitale. Inutile d’en détailler les péripéties, sinon pour dire qu’une faction vaincue chercha refuge auprès de l’empereur d’Occident, Otton II, en Allemagne, et le poussa à envahir la république avec son appui. Venise fut frappée en plein cœur : un blocus rigoureux fut imposé, paralysant non seulement son commerce extérieur, mais aussi l’approvisionnement de ses ressources vitales. Elle était au bord de la capitulation, et son indépendance ainsi que sa liberté semblaient sur le point de disparaître à jamais.

Mais soudain, l’empereur mourut subitement, mettant fin à la crise. Dans l’Empire, où la guerre et la paix dépendaient exclusivement du bon vouloir du souverain absolu, son décès entraîna immédiatement la levée du siège. Comme si la main du destin avait détourné la nature même du despotisme pour sauver la liberté de la République de Venise.

C’est pourquoi les Vénitiens tinrent le même doge Tribuno Memmo pour responsable de cette crise. Craignant pour sa vie face à leur colère, il abdiqua et suivit la voie de ses prédécesseurs en se retirant dans un monastère pour y passer le reste de ses jours en prière. Ce comportement étrange semblait être devenu une habitude à Venise. Mais le destin réservait aux vénitiens un doge salutaire pour leur liberté. De qui s’agit-il ? Et qu’a-t-il fait ?

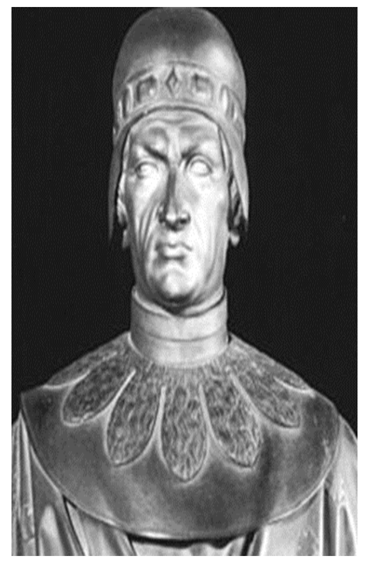
Le doge salutaire pour la liberté vénitienne

Dès lors, il devenait impératif pour les Vénitiens d’élire un doge résolu, capable de prendre des mesures fermes afin d’empêcher

définitivement toute récidive des troubles qui avaient failli leur coûter leur indépendance et leur liberté. Ils firent un choix avisé.

À ce sujet, l'historien Daru écrivit : « *Jamais le choix des Vénitiens ne fut autant justifié par des succès aussi grands et bénéfiques pour la république que lorsqu'ils élurent* ***Pietro II Orseolo*** *en 991…*

…Il était le fils de l'ancien doge que le moine français avait persuadé d'abandonner la politique pour se consacrer à la prière. À peine monté sur le trône ducal, il imposa l'ordre : les factions habituées à semer le chaos lors des assemblées du Grand Conseil et à ensanglanter les rues de la capitale et du palais se turent. Le nouveau doge mit fin à ces violences en promulguant une loi criminalisant tout acte de brutalité lors des rassemblements publics, assortie d'une amende sévère, voire de la peine de mort pour les contrevenants insolvables » [1].


Pietro II Orseolo

Et cette loi qui fit enfin de la République un véritable État de droit ! Mais cet État de droit, rempart sacré de la liberté, ressemblait-il à celui de la République romaine des siècles plus tôt ? Certes aussi sacré et consacré, mais pas tout à fait identique. En quoi donc différait-il pour être particulièrement vénitien ?

Depuis cette date, cette loi sévère demeura le rempart inébranlable protégeant la liberté à Venise. Quiconque osait s'en approcher, quel que fût son rang, se voyait frappé de sanctions impitoyables, parfois même injustes, avec des interrogatoires marqués par des excès de torture. Plusieurs doges eux-mêmes en firent les frais. Ainsi, la liberté à Venise acquit un caractère sacré, comparable à celui de saint Marc, dont les reliques reposaient dans la capitale.

---

[1] DARU op. cit. pp. 102-103

Grâce aux bienfaits de cette loi, le nouveau doge et les Vénitiens purent désormais se consacrer pleinement à l'expansion de leur activité économique et à leur rayonnement dans le monde. L'historien Daru écrivit à ce sujet : «*Pietro II Urseolo, en homme d'État et en habile stratège, fit prospérer et grandir le commerce vénitien. Il conclut des accords avec tous les États italiens, garantissant des privilèges aux navires et aux marchandises vénitiennes. Il loua de petits ports sur les rives de l'Adriatique et passa des arrangements avec certains princes pour percevoir les droits de douane de leurs principautés en affermage*[1]*. De Byzance, il obtint des exemptions fiscales en faveur des Vénitiens sur l'ensemble de ses terres et de ses ports. Il leur assura également des privilèges auprès des Fatimides en Égypte et au Levant*. ».

Qu'en est-il donc du bilan politique vénitien en ce début du deuxième millénaire, cinq siècles depuis l'arrivée des premiers migrants et trois siècles après la naissance de la république par l'élection de son premier doge en l'an 697.

De la république à l'Empire

En ce qui concerne l'histoire de Venise jusqu'à ce début du second millénaire, le même historien Daru déclare : « *Cela fait cinq siècles que les premiers migrants du nord de l'Italie se sont installés dans les îles de l'archipel, fuyant l'enfer des invasions des peuples du nord. Trois siècles se sont écoulés depuis la naissance de l'État vénitien avec l'établissement de l'institution du doge en 697…*

... Pendant cette période, son peuple se consacra à la construction de ses villes et à l'expansion de son commerce. La plupart de ses guerres étaient défensives. Bien qu'il fût conscient de sa puissance militaire, il n'engagea aucune guerre agressive, à l'exception de celle contre les Sarrazins musulmans, demandée par Byzance et les émirats italiens, suivant la doctrine de l'époque qui ne

[1] Venise verse au prince une somme d'argent en échange de la collecte de tous les droits de douane de l'émirat pendant une certaine période.

considérait pas les Sarrazins comme soumis aux règles du droit commun, sous prétexte qu'ils étaient des infidèles…

…Le peuple de Venise forma une nation qui, par sa puissance et sa richesse, rivalisait presque avec les empires d'Occident et d'Orient, au point que certaines de ses grandes familles s'allièrent par mariage avec des rois. Cependant, les frontières de Venise ne dépassaient jamais celles de l'archipel …

… Mais après l'adoption de la loi protégeant la liberté et l’instauration de la stabilité interne, les frontières de l'archipel ne suffirent plus à satisfaire l'avidité de son commerce. C'est alors qu'un nouveau cycle débuta…

… Le commerce, par sa nature, encourage toujours l'aventure à la recherche de nouvelles sources de richesse, et n'est pas une école de modération. Les succès alimentent la voracité, l'avidité, l'envie et les désirs de domination. Le commerce maritime de Venise avait besoin de ports pour abriter ses navires, d'autorité pour acheter les marchandises, de privilèges pour les vendre, et de sécurité pour naviguer en mer. Tout cela sans concurrence. Cette mentalité ressemble à celle des envahisseurs. Venise en donna le meilleur exemple pendant les huit siècles restants de son existence. »[1]. Venise devint alors un Empire qui, malgré son territoire fort exigu, n’avait rien à envier aux immenses Empires qui ont existé tout autour de la Méditerranée.

Mais ce qui nous intéresse dans son histoire, c'est toujours le parcours de sa liberté. Et ce qui a été exposé jusqu'ici nous semble suffir amplement pour en tirer des enseignements. Et si vous êtes parmi ceux dont l'appétit pour en savoir plus a été éveillé, nous vous conseillons de consulter les ouvrages des historiens que nous avons utilisés pour retracer l'histoire de la liberté dans cette république. En attendant et avec plaisir nous vous exposons ci-après les

[1] DARU op. cit. pp. 103-104

enseignements que nous avons tirés de ce parcours de la liberté jusqu’au début du second millénaire de notre ère.

CONCLUSION

En ce qui concerne le reste de l'histoire de Venise, il s'agit surtout de l'évolution de son système politique, passé pour ainsi dire d'une démocratie à une aristocratie. Mais cela n'a rien changé à l'essence même de sa liberté chèrement acquise. Dès le départ, elle était pratiquement une *démocratie* sur le plan local et une *aristocratie* sur le plan national.

Cela a probablement été et demeure encore jusqu'à nos jours le cas pour toutes les démocraties. Celles-ci sont souvent gouvernées à la fois sur le plan local et national par les nobles de l'ère moderne, des politiciens professionnels, soutenus en catimini par les magnats de la finance, des affaires et des médias. Mais toujours, et fondamentalement, avec un mandat libre du peuple.

Nous aurions préféré vous laisser tirer vous-même les leçons culturelles et les enseignements politiques de l'histoire de la liberté à Venise. Mais comme vous l'avez vu avec l'historien Tite-Live dans le premier livre, il y a deux mille ans, puis avec plusieurs historiens dans cet ouvrage au début du XIXe siècle, ils n'hésitent pas à donner à leurs lecteurs, au grand public, leurs avis sur les événements et les leçons qu'ils en ont tirées. Sinon, leurs livres seraient secs, sans intérêt pour leurs lecteurs.

Nous avons choisi de suivre leur exemple et de vous faire part de ce que nous avons nous-mêmes appris de l’histoire de la liberté à Venise. Il se peut que vous ne soyez pas d'accord avec nous, et que parfois nos propos vous semblent provocants, sans intention de notre part, et nous nous en excusons par avance si cela devait être le cas. Nous les partageons afin que vous puissiez vous en inspirer et en tirer les leçons culturelles et les enseignements politiques que vous jugez pertinents pour notre époque.

Que nous enseigne l’histoire de la liberté à Venise, en complément de celle de la Rome antique abordée dans le premier livre de cette série ? Pour le comprendre, il est utile de revenir sur un

passage de l'introduction de *LA CITE ANTIQUE*, où l'auteur analyse l'influence de l'enseignement de l'histoire des peuples libres sur la pensée politique française au début du XIXe siècle.

Réfléchissons à ces mots : « *Notre système éducatif, qui nous fait vivre dès l'enfance parmi les Grecs et les Romains, nous habitue à toujours nous comparer à eux, à juger leur histoire à travers la nôtre et à interpréter nos révolutions à l'aune des leurs. L'héritage qu'ils nous ont légué nous fait croire que nous leur ressemblons. Il nous est difficile de les concevoir comme des peuples étrangers à nous. Nous nous voyons presque toujours en eux*. »[1]

Ces lignes semblent suggérer une filiation naturelle entre l'Antiquité et notre propre histoire. Pourtant, en poursuivant la lecture du même ouvrage, on s'aperçoit que l'auteur lui-même prend ses distances avec cette idée, pour des raisons qui lui sont propres et qui relèvent avant tout de considérations politiques.

Et lorsque l'on réalise que les récits de la liberté en Grèce et dans la Rome antique ressemblent à celui de Venise, on ne peut qu'approuver le système éducatif adopté en France après la Révolution. Car l'enseignement de l'histoire des Grecs et des Romains a inculqué aux Français, dès leur plus jeune âge, l'amour de la liberté et le rejet de la tyrannie et de la corruption, en particulier à une époque où ils subissaient encore les secousses de la Révolution de 1789.

Au XIXe siècle, l'enseignement de l'histoire en France mettait en avant l'Antiquité grecque et romaine, exaltant les valeurs de liberté et de vertu républicaine. Les figures de la démocratie athénienne et de la République romaine étaient présentées comme des modèles, notamment pour justifier les idéaux issus de la Révolution de 1789. Cet enseignement visait à former des citoyens attachés à la liberté et opposés à la tyrannie et à la corruption, dans un contexte où la France oscillait entre divers régimes politiques.

[1] DE COULANGES op. cit. p. 7

C’est ainsi que l'enseignement de l'histoire des peuples libres aux jeunes générations demeure à jamais essentiel pour préserver et promouvoir les valeurs démocratiques. En étudiant les expériences historiques de sociétés ayant lutté pour leur liberté, les élèves développent une compréhension critique des mécanismes qui ont permis l'émergence et le maintien de la démocratie. Cette connaissance les arme contre les dérives autoritaires et les idéologies totalitaires, qu'elles soient de droite, de gauche ou issues d'un extrémisme religieux.

En transmettant aux jeunes générations les leçons tirées de l'histoire des peuples libres, nous leur offrons les outils nécessaires pour reconnaître et contrer les menaces contre la liberté et la démocratie. Cette démarche éducative est un rempart essentiel contre toute forme de soumission à des idéologies totalitaires, quelles qu'en soient les origines.

BIBLIOGRAPHIE

- DARU Pierre, *HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE DE VENISE, Firmin Didot, Paris, 1821*
- GALIBERT Léon, *HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE DE VENISE, Firmin Didot, Paris, 1817*
- LABAUME Eugène. *HISTOIRE ABREGEE DE LA REPUBLIQUE DE VENISE, Favre & Le Normant, Paris, 1811*
- SIMONDE DE SISMONDI Giovanni Charles Leonard, *HISTOIRE DES REPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE, Furne et Ce, Paris 1840*

L'on pourrait s'étonner de l'ancienneté des références utilisées. Pourtant, les recherches des ouvrages modernes adoptent souvent une approche microscopique, se concentrant sur des sujets précis de l'histoire de Venise sans lien avec la question de la liberté qui nous intéresse. Par ailleurs, la liberté n'est plus aujourd'hui un sujet central pour les historiens occidentaux, comme elle l'était pour leurs prédécesseurs du début du XIXe siècle, à une époque où leurs peuples la découvraient à peine.

En revanche, elle reste une question cruciale pour de nombreux autres peuples à travers le monde où elle demeure encore l'affaire d'une élite. C'est pourquoi ces anciennes références restent précieuses, autant pour ces peuples qu'elles l'étaient pour les peuples occidentaux nouvellement initiés à la liberté à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle."